



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'IUP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Comité exécutif
Point 6
Conseil directeur
Point 10

EX/275/6a)-R.1
CL/200/10-R.1
7 mars 2017

Résultats financiers de l'exercice 2016

Rapport financier

et

états financiers vérifiés

F

#IPU136

Table des matières

1. Introduction	- 3 -
2. Recettes	- 4 -
2.1 Contributions des Parlements membres.....	- 4 -
2.2 Contributions volontaires.....	- 4 -
2.3 Contribution du personnel.....	- 4 -
2.4 Rendement des placements et recettes diverses	- 4 -
3. Dépenses	- 5 -
3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements	- 5 -
3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité hommes-femmes	- 5 -
3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme	- 5 -
3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales	- 5 -
3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement	- 5 -
3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix.....	- 6 -
3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres.....	- 6 -
3.8 Objectif stratégique 8 : Communication	- 6 -
3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance.....	- 7 -
4. Analyse des dépenses en fonction du genre	- 7 -
5. Dépenses d'investissement.....	- 8 -
6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel	- 8 -
7. Recommandations.....	- 8 -
8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers	- 8 -
9. Rapport du vérificateur des comptes	- 9 -
10. Etat de la situation financière	- 11 -
11. Etat des résultats financiers	- 13 -
12. Etat des variations de l'actif net.....	- 14 -
13. Etat des flux de trésorerie.....	- 15 -
14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs	- 16 -
Note 1 Nature de l'organisation	- 17 -
Note 2 Pratique comptable et base de présentation	- 18 -
Note 3 Liquidités et équivalents	- 23 -
Note 4 Sommes à recevoir	- 24 -
Note 5 Placements	- 27 -
Note 6 Autres actifs courants	- 28 -
Note 7 Bien immobilier, installations et matériel.....	- 29 -
Note 8 Recettes comptabilisées d'avance	- 30 -
Note 9 Emprunt	- 31 -
Note 10 Sommes exigibles au bénéfice des employés.....	- 32 -
Note 11 Baux	- 35 -
Note 12 Réserves.....	- 36 -
Note 13 Passif éventuel.....	- 37 -
Note 14 Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers	- 38 -
Note 15 Transactions entre parties liées	- 39 -
Note 16 Informations sectorielles	- 40 -
Note 17 Recettes et dépenses	- 41 -
Note 18 Risques financiers.....	- 45 -
LogFrame	- 47 -

1. Introduction

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2016 sont, encore une fois, entièrement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Ils reflètent les changements importants intervenus au cours des cinq dernières années – à savoir la consolidation des comptes de la Caisse de prévoyance fermée dans les comptes de l'UIP, une étude actuarielle détaillée de cette même Caisse de prévoyance, la prise en considération de la juste valeur du bâtiment abritant le Siège à Genève et l'amortissement du prêt sur 50 ans consenti par la Confédération helvétique, en 2003, pour la construction et la rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP.

Les éléments qui figurent dans le Rapport financier de l'UIP proviennent des cinq états financiers vérifiés et leurs notes détaillées. La comparaison de l'exécution du budget par poste de dépenses et par orientation stratégique se trouve dans l'état V : l'état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs et sous la note 16 relative à l'information sectorielle. Les dépenses détaillées par poste se trouvent sous la note 17. Le rapport financier se borne donc à présenter un résumé des informations essentielles, à expliquer les écarts budgétaires et à indiquer où trouver des informations complémentaires dans les états financiers et les notes explicatives.

Le budget de l'exercice 2016 a été établi compte tenu d'une baisse supplémentaire de 5,5 pour cent des contributions des Membres, en plus des importantes compressions budgétaires effectuées depuis 2012. En valeur réelle, cela réduit la contribution financière à l'UIP, par ses Membres, à son plus bas niveau depuis plus de vingt ans. Cela se traduit aussi par une compression du budget ordinaire à moins du niveau minimum permettant d'honorer les engagements requis par les instances dirigeantes. Les actifs nets de l'UIP ont, en conséquence, été diminués d'un déficit de fonctionnement de CHF 296 409, pleinement couvert par l'utilisation autorisée des réserves, comme prévu dans le budget. L'équilibrage du budget 2016 a nécessité une réduction autorisée pouvant aller jusqu'à CHF 356 100 du Fonds de roulement, dont seulement CHF 246 902 ont finalement été utilisés. Une somme supplémentaire de CHF 49 507, dépensée sur les activités liées aux changements climatiques, a été tirée de la réserve de compensation des émissions de carbone.

Le Fonds de roulement de l'UIP dépasse encore, nominalement, son niveau cible, soit la moitié du budget annuel de fonctionnement, qui avait été établi par le Comité exécutif en 2006. Cependant, le Fonds de roulement est maintenant composé non seulement de liquidités, d'équivalents et de placements, mais également des ajustements comptables exigés par les normes IPSAS, qui ne sont pas réalisables. La portion en liquidités du Fonds de roulement se situe à présent à 79 pour cent du niveau cible fixé pour 2016. Les liquidités du Fonds au 31 décembre 2016 peuvent être résumées comme suit :

<u>Valeurs au 31.12.2016</u>	<u>CHF</u>
Liquidités, équivalents et placements à leur juste valeur	6 310 140
Réévaluation du bâtiment du Siège – ajustements IPSAS	1 735 034
Passif de la Caisse de prévoyance fermée – Ajustements IPSAS	(967 869)
Amortissement jusqu'en 2052 du prêt de la FIPOI –Ajustements IPSAS	<u>1 262 313</u>
Solde accumulé du Fonds de roulement	<u>8 339 618</u>

On trouvera dans la suite de ce document un récapitulatif des recettes et dépenses de l'UIP en 2016, en particulier là où les montants diffèrent par rapport au budget, conformément aux indications figurant dans l'état V : Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs (page 16).

2. Recettes

Les recettes de l'UIP proviennent des contributions de ses Membres ainsi que des contributions volontaires de donateurs et, accessoirement, des intérêts, des placements et d'autres sources, notamment la location des salles de conférence. En 2016, les recettes ont globalement augmenté de 1,6 pour cent à CHF 13 363 026. La réduction des contributions des Membres a baissé les recettes de CHF 535 676, mais cette réduction a été partiellement compensée dans d'autres domaines. Les intérêts et le rendement des placements affichent une forte performance, soit un gain global de CHF 411 823 pour l'ensemble des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance fermée. La contribution du personnel a été conforme au budget, avec une petite augmentation de 2 pour cent (CHF 22 849). Les autres recettes ont progressé pour atteindre la somme de CHF 58 362, en partie en raison de la modification du traitement comptable de la réaffiliation et de la dette spéciale des Comores, selon les normes IPSAS.

2.1 Contributions des Parlements membres

En 2016, 171 Membres et 11 Membres associés devaient acquitter un total de CHF 10 066 000. A la fin de 2016, toutes les contributions de l'année avaient été encaissées, sauf CHF 500 491, ce qui représente une baisse de 8 pour cent par rapport à l'exercice précédent. Quarante-six Membres et Membres associés étaient débiteurs de contributions mais aucun n'a été suspendu en vertu de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP. Parmi les Membres présentant des arriérés de contributions à la fin de l'exercice, quatre risquaient d'être suspendus en vertu de l'Article 5.3 et quatre de perdre leur droit de vote en vertu de l'Article 5.2.

2.2 Contributions volontaires

Le montant des contributions volontaires au budget de 2016 a été fixé à CHF 4,3 millions, contre CHF 3,5 millions inscrits au budget de 2015. En raison de dépenses moins élevées que prévu sur les programmes et de la réduction ou du retard de certaines subventions par rapport aux anticipations, les dépenses effectives de contributions volontaires ont été inférieures de 33 pour cent au montant budgété (CHF 1 444 859).

Début 2016, les annonces de donateurs s'élevaient à CHF 2,1 millions. Pendant l'année, les donateurs se sont engagés fermement à verser à l'UIP un montant supplémentaire de CHF 4,3 millions, assujettis à des conditions particulières énoncées dans les accords. Durant la même période, CHF 2,8 millions ont été dépensés et, à la fin de l'exercice, le solde des fonds promis par les donateurs était de CHF 3,5 millions.

En 2016, le montant total des contributions volontaires recueillies/dépensées s'est élevé à CHF 2 826 841, soit une augmentation de 1 pour cent par rapport à l'exercice 2015.

2.3 Contribution du personnel

Six pour cent des recettes prévues au budget proviennent de l'imposition interne des traitements du personnel. Les taux d'imposition de ces traitements sont fixés par la Commission de la fonction publique internationale sur la base des taux d'imposition moyens en vigueur à Genève, Londres, Montréal, New York, Paris, Rome et Vienne. Conformément aux normes IPSAS, l'UIP n'intègre plus la contribution du personnel, ni au titre des recettes ni à celui des dépenses, dans l'état II (état des résultats financiers).

L'UIP a l'obligation contractuelle de rembourser à certains membres du personnel tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. En 2016, une somme de CHF 83 896 a été remboursée à ceux des membres du personnel qui avaient payé des impôts en France.

2.4 Rendement des placements et recettes diverses

En 2006, l'UIP a investi une partie de ses ressources dans un fonds commun de placement équilibré, en vue d'accroître le rendement du Fonds de roulement par diversification. L'évolution du marché a été plus favorable en 2016 et, à la clôture de l'exercice, la valeur des placements de l'UIP et de la Caisse de prévoyance accusait un gain global de CHF 411 823. Les taux d'intérêt restent très bas, voire négatifs suite aux décisions prises par la Banque nationale Suisse au cours des deux dernières années, limitant considérablement la possibilité, pour l'UIP, de générer des rendements issus des taux d'intérêt. L'UIP demeure prudente en matière de placements, déposant ses liquidités dans des banques créditées d'un A, voire mieux, par les agences de notation.

3. Dépenses

Conformément à la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017 ainsi qu'en conformité avec les normes IPSAS, le budget consolidé 2016 de l'UIP a été, de nouveau, organisé autour des neuf objectifs stratégiques.

Quatre-vingt-trois pour cent du budget de l'UIP vont directement aux activités programmées pour atteindre les objectifs de la Stratégie. Le solde, soit 17 pour cent des dépenses, couvre directement deux types de dépenses, à savoir celles des Services administratifs, qui regroupent les services des finances, de l'administration et des ressources humaines, ainsi que tous les frais relatifs aux locaux, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures du Secrétariat, et les autres charges, notamment les subventions et toutes les dotations aux réserves.

On trouvera des données plus précises dans l'état V (état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs) ainsi que dans les informations sectorielles figurant à la note 16. Les résultats obtenus au titre de chaque objectif budgété sont décrits en détail dans le tableau matriciel (page 46) indiquant l'impact, les résultats et les produits des activités menées par l'UIP en 2016.

3.1 Objectif stratégique 1 : Meilleur fonctionnement des parlements

En 2016, le coût des activités destinées à la réalisation de cet objectif s'est élevé à CHF 2 492 252 (76 pour cent de son budget). Le budget comprenait des fonds concernant les partenariats-pays du PNUD, Myanmar en particulier, qui en fin de compte ont été inférieurs aux prévisions initiales. La subvention du WSD a été reportée, au cours de l'année 2016, dans l'attente d'un examen, et les fonds ont été réaffectés aux activités prévues pour 2017 et au-delà. En conséquence, des économies ont été réalisées sur le budget ordinaire des dépenses afin de compenser la réduction des sommes recouvrables au titre des dépenses d'appui aux programmes.

3.2 Objectif stratégique 2 : Promotion de l'égalité hommes-femmes

Les dépenses ordinaires sur la promotion de l'égalité hommes-femmes étaient, en clôture de l'exercice, exactement conformes au budget, avec de bons résultats réalisés. Les dépenses volontaires ont été inférieures aux prévisions initiales en raison d'un report des dépenses prévues sur certains programmes-pays pour des considérations politiques et de capacités. Aussi l'objectif de promotion de l'égalité hommes-femmes est-il inférieur au budget de 17 pour cent en clôture d'exercice, avec un total de dépenses pour l'année de CHF 1 313 622.

3.3 Objectif stratégique 3 : Promotion des droits de l'homme

Une somme de CHF 1 400 344 a été dépensée sur les activités de promotion et de protection des droits de l'homme, soit 3 % de moins que ce qui était prévu dans le budget, sachant que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a examiné la situation de 459 parlementaires appartenant à 42 pays. Quelques économies ont été réalisées sur le budget ordinaire, essentiellement grâce à la réduction des frais de voyage.

3.4 Objectif stratégique 4 : Dimension parlementaire des travaux des Nations Unies et d'autres institutions multilatérales

Cet objectif a été réalisé principalement grâce au travail du Bureau de New York. Le Bureau a dépassé les limites budgétaires de 10 %, essentiellement en raison de l'Audition parlementaire reportée de l'année précédente. Le budget 2015 pour cette manifestation (CHF 49 000) a été utilisé finalement en février 2016, comme approuvé dans le rapport financier et les états financiers vérifiés pour 2015.

3.5 Objectif stratégique 5 : Objectifs internationaux en matière de développement

Les dépenses nettes au titre de l'Objectif stratégique 5 se sont élevées à CHF 537 378, entièrement à partir de sources volontaires. Les dépenses à ce titre ont été inférieures à ce qui avait été anticipé, en partie parce qu'il a fallu créer un nouveau poste à pourvoir en 2017. Des fonds nouveaux pour la santé maternelle, néonatale et infantile ont été mobilisés, mais à un niveau inférieur aux prévisions et aucune somme n'a été obtenue pour la lutte contre le VIH/sida. Les dépenses au titre de la réalisation des ODD devraient nettement augmenter en 2017. Les retards pris dans la signature d'accords avec des parlements bénéficiaires et des donateurs ont contribué à cette sous-utilisation des fonds.

3.6 Objectif stratégique 6 : Consolidation de la paix

Le total des dépenses au titre de cet objectif a été de CHF 176 814. Une subvention de l'ONU pour les activités concernant les armes de destruction massive est venue s'ajouter aux fonds volontaires disponibles. En outre, l'affectation ordinaire a été plus qu'entièrement utilisée en raison des activités supplémentaires qu'il a fallu mener au vu des événements politiques survenus au Moyen-Orient.

3.7 Objectif stratégique 7 : Relations avec les Membres

Les dépenses au titre des activités en faveur des Membres se sont élevées à CHF 3 253 043 en 2016 et ont été arrêtées en clôture d'exercice à 2 pour cent au-dessus du budget. La première et la seconde Assemblées ont dépassé le budget, essentiellement en raison de l'augmentation des effectifs d'interprètes et de traducteurs pour répondre aux besoins des Membres. Ce dépassement a été compensé par des économies sur les Commissions permanentes et les réunions régionales.

On trouvera des données comparatives sur le coût de chaque Assemblée dans les tableaux ci-après :

Coûts comparatifs de la première Assemblée (en CHF)

Poste	Lusaka 2016	Hanoï 2015	Genève 2014	Quito 2013
Heures sup. permanents	21 509	32 236	41 108	41 002
Temporaires/serv. Contractuels	664 670	544 395	568 975	569 119
Frais de voyage et connexes	146 324	104 627	64 545	194 775
Fret/communication	23 925	12 801	6 124	20 296
Fournitures/matériel/services	8 191	9 235	51 320	2 493
Publications	3 913	3 626	12 659	3 380
Cadeaux/frais de représentation	2 233	8 477	3 089	2 039
Total des dépenses	870 765	715 397	747 820	833 104

Coûts comparatifs de la seconde Assemblée (en CHF)

Poste	Genève 2016	Genève 2015	Genève 2014	Québec 2013
Heures sup. permanents	35 094	34 499	37 884	29 589
Temporaires/serv. Contractuels	487 022	456 882	443 507	339 420
Frais de voyage et connexes	39 511	39 235	25 909	15 231
Fret/communication	10	4 141	21	-
Fournitures/matériel/services	116 332	151 905	165 517	107 545
Publications	7 873	5 429	7 421	4 684
Cadeaux/frais de représentation	3 192	5 371	3 391	4 241
Total des dépenses	689 034	697 462	683 650	500 710

3.8 Objectif stratégique 8 : Communication

L'objectif relatif à la communication a achevé l'année 5 pour cent au-dessus du budget, avec un total de dépenses de CHF 1 108 504, pour une augmentation de la couverture médiatique grâce aux réseaux sociaux, à des articles sur Internet, des communiqués de presse et des bulletins électroniques. La refonte du site Web de l'UIP a été lancée grâce à des dons en nature de la part du Parlement des Emirats arabes unis. Par conséquent, les dépenses en capital seront affectées à certains aspects du développement seront utilisés en 2017.

3.9 Objectif stratégique 9 : Gestion et gouvernance

Les résultats visés au titre de l'objectif gestion des activités et gouvernance ont été obtenus pour une dépense totale de CHF 814 065 en 2016, soit 4 pour cent en dessous du budget, grâce au fait que le Comité exécutif n'a pas tenu de réunion supplémentaire entre les deux Assemblées.

Services administratifs

Les dépenses engagées au titre des Services administratifs (qui englobent la finance, l'administration les ressources humaines, l'équipement de bureau, l'amortissement des actifs, la location d'équipement, le matériel informatique et de communication et les fournitures) se sont élevées à CHF 2 577 336, soit 3 per cent de moins que prévu dans le budget. Les économies réalisées sont principalement dues à une baisse des frais d'amortissement, d'affranchissement et des fournitures de bureau suite à l'initiative PaperSmart d'économie du papier.

Autres charges

Une provision pour créances douteuses a été constituée pour passer par pertes et profits certaines créances non recouvrables. En 2016, les Membres de l'UIP ont été dans l'ensemble moins prompts que les années précédentes à s'acquitter de leurs contributions. Conformément aux normes IPSAS, il faut constituer une provision pour toutes les créances de plus de deux ans ; aussi la réserve a-t-elle été augmentée de CHF 68 722, s'établissant à CHF 123 844 (15 pour cent du total des contributions dues par les Membres).

La subvention annuelle à l'Association des Secrétaires généraux de Parlement s'est élevée à CHF 37 887, en augmentation de 22 % par rapport à CHF 31 032 en 2015 pour améliorer la communication.

Aucune dotation supplémentaire n'a été budgétée, en 2016, au titre de la réserve destinée à financer les gros travaux de réfection du Siège de l'UIP. Cette réserve s'établit actuellement à CHF 428 000. Il n'a pas été nécessaire de puiser dans cette réserve en 2016.

Conformément à la décision prise par le Conseil directeur à Genève en 2007, un montant de CHF 30 400 a été provisionné et versé à une réserve créée pour compenser les émissions de CO₂ et atténuer les effets sur l'environnement des activités de l'UIP. En 2016, CHF 79 908 provenant de la réserve totale accumulée de CHF 80 041, ont été consacrés à des activités concernant les changements climatiques.

4. Analyse des dépenses en fonction du genre

Dans les états financiers présentés conformément aux normes IPSAS, les dépenses relatives à l'objectif de promotion de l'égalité des sexes sont indiquées dans l'état V : état des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs. En 2016, les dépenses spécialement consacrées à la promotion de l'égalité des sexes ont représenté un total de CHF 1 313 622, soit 9 pour cent des dépenses totales de l'UIP.

Les femmes continuent à être plus nombreuses que les hommes au Secrétariat de l'UIP, tant parmi les cadres que dans les services généraux :

Représentation au Secrétariat	2016		2015	
	Nombre	% du total	Nombre	% du total
Femmes dans le personnel UIP – Services généraux	16	89%	16	89%
Femmes dans le personnel UIP – Cadres	14	61%	14	61%
Femmes dans le personnel UIP – Total	30	73%	30	73%
<i>dont femmes faisant partie de la Direction</i>	4	80%	4	80%
Femmes recrutées en cours d'exercice	-	-	1	50%
Femmes promues en cours d'exercice	1	50%	-	-

5. Dépenses d'investissement

En 2016, CHF 32 994 ont été dépensés pour l'achat de mobilier, de véhicules, et de matériel et sur l'entretien des locaux, y compris pour le remplacement de matériel informatique et de communication obsolète.

6. Caisse de prévoyance en faveur du personnel

La Caisse de prévoyance résiduelle, qui a été fermée en 2005, honore les engagements de retraite au bénéfice des anciens employés de l'UIP déjà à la retraite. Conformément aux normes IPSAS, les comptes de la Caisse de prévoyance sont intégrés dans les états financiers de l'UIP depuis 2012.

Une étude actuarielle a été menée pour évaluer les charges à payer par l'UIP au titre des retraites au 31 décembre 2016. On trouvera dans la note 10 des états financiers les résultats de cette étude, ainsi que des informations détaillées sur toutes les sommes exigibles au bénéfice des employés de l'UIP.

7. Recommandations

Conformément à l'article 13.3 du Règlement financier, il est recommandé au Conseil directeur d'approuver la gestion financière de l'Union interparlementaire et les résultats financiers pour 2016.

8. Responsabilité de la Direction en matière de rapports financiers

La Direction de l'Union interparlementaire répond de la fiabilité, de l'intégrité, et de l'objectivité des états financiers et du rapport financier annuel présentés ici. Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public. Les montants qu'ils indiquent sont, au besoin, fondés sur des estimations et des jugements de la Direction. Pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités, un système de contrôles comptables internes a été mis en place pour garantir raisonnablement que les états financiers sont exacts et fiables et que les actifs sont préservés.

Il appartient au Conseil directeur d'approuver les états financiers annuels. Le Conseil directeur a délégué certaines responsabilités aux Vérificateurs internes, notamment celle d'examiner les états financiers annuels et de rencontrer la Direction et le Vérificateur extérieur, s'il y a lieu, pour traiter des questions relatives à la présentation des rapports financiers.

Ces états financiers ont été vérifiés par le Vérificateur extérieur nommé par le Comité exécutif.



Martin Chungong
Secrétaire Général



Andrée Lorber-Willis
Directrice
Division des Services administratifs

9. Rapport du vérificateur des comptes

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

Au Comité exécutif de l'UIP

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Le CDF a effectué l'audit des états financiers de l'UIP, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et l'état de la performance financière, l'état des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'état de la comparaison budgétaire et montant actuel pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A son avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'UIP au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) et au Règlement financier de l'UIP.

Fondement de l'opinion

Le CDF a effectué son audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui lui incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* du présent rapport. Le CDF est indépendant de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent aux états financiers en Suisse, et il s'est acquitté des autres responsabilités déontologiques qui lui incombent selon ces règles. Il estime que les éléments probants qu'il a obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Le CDF n'émet aucune incertitude à l'heure actuelle quant à la continuité d'exploitation de l'UIP.

Responsabilités du Secrétaire général pour les états financiers

Le Secrétaire général est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IPSAS et au Règlement financier de l'UIP, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au Secrétaire général qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'UIP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Secrétaire général a l'intention de liquider l'UIP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Secrétaire général de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Ses objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant son opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, le CDF exerce son jugement professionnel et fait preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

- Le CDF identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Le CDF acquiert une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir les procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation.
- Le CDF apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Secrétaire général, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Le CDF tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Secrétaire général du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'union à poursuivre son exploitation. Si le CDF conclut à l'existence d'une incertitude significative, le CDF est tenu d'attirer l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Ses conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de son rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'union à cesser son exploitation ;
- Le CDF évalue la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Le CDF communique au Comité exécutif par le biais du Sous-Comité des finances notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et ses constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne qu'il aurait relevée au cours de son audit.

Berne, le 24 février 2017

CONTROLE FEDERAL DES FINANCES
DE LA CONFEDERATION SUISSE¹
(Vérificateur des comptes)

Eric-Serge Jeannet
Vice-directeur
(*original signé*)

Didier Monnot
Responsable de mandats

¹ Adresse postale: Monbijoustrasse 45, CH-3003 Berne.

10. Etat de la situation financière

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat I :

Etat de la situation financière

au 31 décembre 2016

En CHF (francs suisses)

	2016	2015
ACTIF		
Actifs courants		
Encaisse	11 881	9 122
Liquidités sur comptes courants	6 959 389	5 777 679
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	264 122	261 344
Dépôts à terme et comptes d'épargne	<u>4 738 677</u>	<u>4 738 412</u>
Sous-total des liquidités et équivalents (<u>note 3</u>)	11 974 069	10 786 557
Comptes des sommes à recevoir		
des Membres (<u>note 4</u>)	721 626	605 120
de donateurs (<u>note 4</u>)	36 358	332 440
Remboursements d'impôts	44 966	62 813
Autres	<u>25 316</u>	<u>23 144</u>
Sous-total des sommes à recevoir	828 266	1 023 517
Placements (<u>note 5</u>)	8 702 020	9 230 735
Autres actifs courants (<u>note 6</u>)	<u>311 781</u>	<u>224 884</u>
Sous-total des actifs courants	21 816 136	21 265 692
Actifs non-courants		
Actifs immobilisés (<u>note 7</u>)		
Bâtiment et terrain	8 490 950	8 737 880
Mobilier	33 457	43 271
Equipement général	-	-
Matériel informatique	66 793	80 448
Véhicules	<u>22 875</u>	<u>28 975</u>
	8 614 076	8 890 573

Actifs incorporels	-	-
Sous-total des actifs non-courants	8 614 076	8 890 573
Total de l'actif	<u>30 430 212</u>	<u>30 156 265</u>
PASSIF		
Comptes des sommes à payer et des charges à payer	204 290	225 432
Avances des Membres	527 195	521 621
Recettes comptabilisées d'avance (<u>note 8</u>)	3 492 146	2 050 007
Emprunts (<u>note 9</u>)	<u>189 600</u>	<u>189 600</u>
Sous-total du passif courant	4 413 231	2 986 660
Emprunts à long terme (<u>note 9</u>)	5 373 687	5 497 881
Caisse de prévoyance fermée (<u>note 10</u>)	10 387 112	11 073 299
Autres prestations au bénéfice des employés (<u>note 10</u>)	<u>1 488 738</u>	<u>1 534 570</u>
Sous-total du passif non-courant	17 249 537	18 105 750
Total du passif	21 662 768	21 092 410
ACTIF NET		
Fonds réservés (<u>note 12</u>)	427 828	477 335
Solde accumulé (Fonds de roulement après dotation)	<u>8 339 618</u>	<u>8 586 520</u>
ACTIF Net	<u>8 767 446</u>	<u>9 063 855</u>

11. Etat des résultats financiers

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat II :

Etat des résultats financiers

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

En CHF (francs suisses)

	2016	2015
Recettes (note 17)		
Contributions des Membres	10 066 000	10 601 676
Contributions volontaires	2 826 841	2 711 755
Rapport des placements	411 823	(190 306)
Divers	58 362	31 860
Total des recettes	13 363 026	13 154 985
Dépenses (note 17)		
Personnel permanent	8 382 833	8 099 255
Personnel temporaire	2 792 457	2 564 088
Changement de la dotation à la Caisse de prévoyance fermée	-686 186	-691 416
Voyages	1 013 941	1 175 341
Services contractuels	785 138	855 768
Dépenses de fonctionnement	766 269	792 562
Fournitures, matériel et équipement	120 416	142 765
Provision pour créances douteuses	41 489	143 097
Subventions et honoraires	68 183	157 035
Amortissement (note 7)	309 491	308 970
Amortissement de l'emprunt (note 9)	65 406	66 818
Pertes de change	-	35 298
Total des dépenses	13 659 436	13 649 581
Excédent/(déficit) de fonctionnement	(296 409)	(494 596)

12. Etat des variations de l'actif net

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat III :

Etat des variations de l'actif net

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

En CHF (francs suisses)

	Solde accumulé du Fonds	Réserves	Total
Solde de clôture au 31 décembre 2011	4 958 468	341 032	5 299 500
Réévaluation du bâtiment	2 031 283	-	2 031 283
Réévaluation des placements	57 400	-	57 400
Retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	<u>(1 592 988)</u>	-	<u>-1 592 988</u>
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2012	5 454 163	341 032	5 795 195
Comptabilisation de l'amortissement du solde de l'emprunt	<u>1 603 304</u>	-	<u>1 603 304</u>
Solde d'ouverture recalculé au 1 ^{er} janvier 2012	7 057 467	341 032	7 398 499
Virement aux réserves (note 12)	(84 300)	84 300	-
Résultat net 2012	944 753	-	944 753
Ajustement pour le retraitement du solde de clôture 2012	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2012	7 917 919	425 332	8 343 251
Virement aux réserves (note 12)	(80 500)	80 500	-
Résultat net 2013	<u>577 220</u>	<u>(5 314)</u>	<u>571 905</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2013	8 414 639	500 518	8 915 157
Virement aux réserves (note 12)	(83 500)	83 500	-
Résultat net 2014	<u>694 803</u>	<u>(51 508)</u>	<u>643 295</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2014	9 025 942	532 510	9 558 452
Virement aux réserves (note 12)	(25 700)	25 700	-
Résultat net 2015	<u>(413 721)</u>	<u>(80 875)</u>	<u>(494 596)</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2015	8 586 521	477 335	9 063 856
Virement aux réserves (note 12)	(30 400)	30 400	-
Résultat net 2016	<u>(216 502)</u>	<u>(79 908)</u>	<u>(296 409)</u>
Solde de clôture au 31 décembre 2016	8 339 619	427 828	8 767 447

13. Etat des flux de trésorerie

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat IV :

Etat des flux de trésorerie

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016

En CHF (francs suisses)

	2016	2015
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) de fonctionnement	-296 409	-494 596
Amortissement	309 491	308 970
Amortissement de l'emprunt	65 406	66 818
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir	195 251	-33 184
(Augmentation) diminution des autres actifs courants	-86 897	30 786
Augmentation (diminution) des sommes à payer et des recettes comptabilisées d'avance	1 426 570	133 324
Augmentation (diminution) des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance	-686 187	-720 478
Augmentation (diminution) des autres sommes exigibles au bénéfice du personnel	<u>-45 832</u>	<u>84 947</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	881 393	-623 413
Flux de trésorerie provenant des placements		
(Augmentation) diminution des placements	528 715	1 104 513
Actifs incorporels	-	-
Bien immobilier, installation et matériel	<u>-32 994</u>	<u>-52 016</u>
Flux de trésorerie nets provenant des placements	495 721	1 052 497
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Remboursement du prêt à la Confédération helvétique	<u>-189 600</u>	<u>-189 600</u>
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-189 600	-189 600
Augmentation/(diminution) nette des liquidités et équivalents	1 187 514	239 485
Liquidités et équivalents en début d'exercice	10 786 557	10 547 072
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	11 974 071	10 786 557

14. Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

UNION INTERPARLEMENTAIRE

Etat V :

Etat des comparaisons entre montants budgétaires et montants effectifs

pour l'exercice arrêté au 31 décembre
2016

En CHF (francs suisses)

	Budget initial	Budget final	Montants effectifs sur une base comparable	Différence
Recettes				
Contributions des Membres	10 016 000	10 016 000	10 066 000	50 000
Fonds de roulement	356 100	356 100	356 100	-
Contribution du personnel	1 018 500	1 018 500	995 651	-22 849
Contributions volontaires	4 271 700	4 271 700	2 826 841	-1 444 859
Intérêts	110 000	110 000	36 138	-73 862
Divers	16 000	16 000	23 486	7 486
Total des recettes	15 788 300	15 788 300	14 304 217	-1 484 083
Dépenses				
Meilleur fonctionnement des parlements	3 300 900	3 300 900	2 492 252	-808 648
Promotion de l'égalité des sexes	1 591 300	1 591 300	1 313 622	-277 678
Promotion des droits de l'homme	1 454 500	1 454 500	1 400 344	-54 156
Dimension parlementaire des institutions multilatérales	837 300	837 300	922 311	85 011
Objectifs internationaux de développement	1 054 400	1 054 400	537 378	-517 022
Consolidation de la paix	94 000	94 000	176 814	82 814
Relations avec les Membres	3 201 400	3 201 400	3 253 043	51 643
Communication	967 800	967 800	1 018 504	50 704
Gestion et gouvernance	848 700	848 700	814 065	-34 635
Services administratifs	2 649 400	2 649 400	2 577 336	-72 064
Divers	105 000	105 000	109 775	4 775
Suppressions	-316 400	-316 400	-209 273	107 127
Total des dépenses	15 788 300	15 788 300	14 406 171	-1 382 129
Déficit de fonctionnement	-	-	-101 954	-101 954

NOTE 1 NATURE DE L'ORGANISATION

1. L'Union interparlementaire (UIP), qui est l'organisation internationale des parlements d'Etats souverains, a un caractère interétatique qui lui est propre. Elle est le foyer de la concertation interparlementaire dans le monde. Depuis 1889, elle œuvre en faveur de la paix et de la coopération entre les peuples et de l'affermissement des institutions représentatives. Elle partage les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, où elle a statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale, et travaille en étroite coopération avec elle. Elle coopère également avec les organisations interparlementaires régionales et avec les organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales qui s'inspirent des mêmes idéaux.
2. L'UIP est une organisation politique parlementaire internationale et une personne morale au regard du droit international. Représentative par nature et dans son organisation, elle est régie par le droit, en l'occurrence ses Statuts et Règlements. Les Etats et les organisations internationales qui traitent avec elle reconnaissent qu'elle a pouvoir et qualité pour agir sur le plan international, dans les limites de son mandat, en tant qu'organisation internationale des parlements.
3. Son Conseil directeur est son principal organe décisionnaire. Etabli par les Statuts de l'UIP, il se compose de trois délégués de chacun des Membres de l'UIP et tient normalement deux sessions par an. Le Conseil directeur élit le Président ou la Présidente de l'Union interparlementaire, nomme le Secrétaire général, détermine et oriente les activités de l'UIP et en contrôle l'accomplissement. Il adopte le programme d'activités et le budget de l'UIP, arrête le barème des contributions, autorise l'acceptation de dons et de legs et approuve les comptes. Un Comité exécutif, composé du Président ou de la Présidente de l'Union interparlementaire et de 15 membres élus par le Conseil directeur, propose à ce dernier le programme et le budget annuels de l'UIP, contrôle la gestion du Secrétariat, fixe notamment les barèmes des traitements et des indemnités des fonctionnaires du Secrétariat et désigne le Vérificateur extérieur des comptes.
4. L'UIP est financée par les contributions statutaires de ses Membres et par les contributions volontaires qu'eux-mêmes et d'autres bailleurs de fonds lui versent. Ses activités s'inscrivent dans le cadre d'un programme et d'un budget annuels, les crédits budgétaires correspondant aux autorisations de dépenses approuvées par le Conseil directeur pour chaque exercice financier. L'approbation de ces crédits habilite le Secrétaire général à engager et à autoriser des dépenses et à faire des paiements pour l'usage auquel ils sont destinés, dans les limites prévues.
5. Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'UIP est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Elle a une caisse de prévoyance fermée – la Caisse de prévoyance en faveur du personnel de l'UIP – qui est régie par un règlement propre, selon lequel la gestion des avoirs de la Caisse est séparée de celle de l'UIP. La Caisse de prévoyance est administrée par un Comité de gestion qui est présidé par un représentant du Comité exécutif de l'UIP et qui se compose en outre du Secrétaire général, d'un expert de la gestion financière nommé par le Comité exécutif, d'un(e) représentant(e) du personnel de l'UIP et d'un(e) représentant(e) des retraités qui sont les bénéficiaires actuels de la Caisse. Le règlement de la Caisse de prévoyance stipule que l'UIP est intégralement responsable des rentes à verser aux retraités actuels et à leurs survivants.
6. Le Règlement financier de l'Union interparlementaire est l'instrument général qui régit la gestion financière de l'UIP.

NOTE 2 PRATIQUE COMPTABLE ET BASE DE PRESENTATION

Les états financiers ont été intégralement établis selon une comptabilité d'exercice pour une organisation dont on peut supposer qu'elle continuera à fonctionner dans un avenir prévisible, et la politique comptable a été systématiquement appliquée pendant tout l'exercice. Les états financiers sont conformes aux exigences des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). L'UIP a adopté, à l'avance, les dispositions IPSAS 33, 34, 35, 36, 37 et 38 qui entreront toutes en vigueur le 1^{er} janvier 2017, ainsi que la norme IPSAS 40 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. La disposition IPSAS 39, relative aux changements des méthodes comptables concernant les sommes exigibles au bénéfice des employés, sera adoptée à la date de son entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2018.

Sont inclus dans les états financiers les comptes de l'UIP et ceux de la Caisse de prévoyance fermée. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes ont été éliminés lors de la consolidation.

Avances de Membres

Les avances de Membres s'entendent des contributions payées à l'avance pour les exercices futurs et versées au cours de la période considérée.

Emprunt

Est entendu par emprunt un prêt sans intérêt de la Confédération helvétique qui est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Liquidités, placements et autres actifs financiers

Les liquidités et équivalents s'entendent de l'encaisse, des dépôts bancaires accessibles sur demande, des dépôts d'épargne à durée illimitée et des dépôts à terme détenus jusqu'à 90 jours. Les placements incluent des obligations de la Confédération helvétique et des parts de fonds communs de placement, toutes deux comptabilisées à leur valeur marchande. Les placements portent tous sur des titres cotés en bourse dont la valeur risque peu de changer et ils sont facilement convertibles en espèces.

Caisse de prévoyance fermée

Avant d'être affiliée à la CCPNU, l'UIP avait sa propre caisse de prévoyance, créée en 1965. Fermée à de nouveaux membres le 1^{er} janvier 2005, cette caisse de prévoyance reste en activité pour ceux qui étaient retraités (y compris leurs survivants) au moment de la clôture et elle est administrée par un Comité de gestion qui lui est propre. Le ou la représentant(e) de l'UIP au Comité de gestion fait rapport au Comité exécutif chaque année sur les activités et l'état de la Caisse de prévoyance. Conformément aux normes IPSAS, l'actif et le passif, les recettes et les dépenses de la Caisse de prévoyance ont été incorporés dans les états financiers de l'UIP. Les sommes exigibles de la Caisse de prévoyance fermée qui ne sont pas capitalisées sont considérées comme étant à la charge de l'UIP. De plus, les employés actifs au bénéfice de contrats permanents signés avant le 1^{er} mai 1996 ont la possibilité de prendre leur retraite à 60 ans plutôt qu'à 62 ans, qui est l'âge de la retraite selon le règlement de la CCPNU. Les fonctionnaires remplissant ces conditions qui choisissent cette option contribuent à un régime de transition auquel l'UIP cotise aussi. L'UIP est in fine responsable de tout déficit résultant du versement de ces rentes.

Prestations au bénéfice des employés

Des réserves sont créées pour permettre à l'UIP de verser les prestations dues lors de la cessation d'emploi (prime de réinstallation et frais de voyage) telles que déterminées par l'UIP à leur valeur nominale. De plus, des provisions sont constituées pour le paiement des congés accumulés, du congé dans les foyers comptabilisé d'avance, des heures supplémentaires effectuées mais non payées à la date de clôture et des allocations pour frais d'études payables à la date de clôture qui ne sont pas comprises dans les dépenses ordinaires.

Les employés actifs contribuent à la CCPNU dont l'UIP est l'une des organisations membres. La CCPNU a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour verser aux employés les prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et d'autres prestations connexes. Financée par une multiplicité d'employeurs, la Caisse commune des pensions est une caisse de retraite à prestations déterminées. Comme le précise l'article 3b) de son Règlement, peuvent s'affilier à la Caisse les institutions spécialisées, ainsi que toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Les organisations affiliées sont exposées aux risques actuariels liés aux employés et anciens employés des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable permettant d'assigner l'obligation, les éléments de l'actif et les coûts du régime aux organisations qui en font individuellement partie. L'UIP, tout comme les autres organisations affiliées, n'est pas en mesure de calculer la part qui lui revient dans la situation financière et les résultats de la Caisse de manière assez fiable pour la comptabiliser et, en conséquence, a traité cette caisse comme s'il s'agissait d'un régime à cotisations déterminées, conformément à la norme IPSAS-25. Les contributions de l'UIP à la Caisse commune pendant l'exercice sont incluses dans les dépenses figurant dans l'état des résultats financiers.

Comptabilisation des dépenses

Les dépenses sont comptabilisées au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés au moment où l'UIP devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument considéré et sont décomptabilisés lorsque le droit de recevoir des flux de trésorerie d'une autre entité dans le cadre d'un actif financier ou lorsque l'obligation de remettre de la trésorerie à une autre entité dans le cadre d'un passif financier a expiré.

Les placements sont des actifs financiers non dérivés destinés à des transactions et évalués à leur juste valeur selon l'excédent et le déficit par rapport aux prix cotés sur un marché actif à la date du bilan. Les liquidités et équivalents constituent des actifs financiers détenus pour des périodes de courte durée et sont évalués à leur valeur nominale à la date du bilan. Les dépôts en espèces détenus pour des périodes de plus de 12 mois sont évalués à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit.

Les sommes à recevoir sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. Elles comprennent les contributions des Membres et d'autres montants à recevoir en liquidités. Les sommes à recevoir à court terme sont évaluées au coût amorti. Les sommes à recevoir à long terme, qui sont des arriérés de contributions des pays Membres, sont évaluées au coût amorti, déduction faite des provisions pour créances douteuses.

Les comptes des sommes à payer et les emprunts sont des passifs financiers non dérivés à paiements fixes qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui sont payables en liquidités. Les comptes des sommes à payer, en raison de leur courte échéance, sont évalués à leur valeur nominale qui équivaut au coût amorti. Les emprunts sont évalués à leur coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie de compte de l'UIP est le franc suisse (CHF) et les présents états financiers sont présentés dans cette monnaie. Toutes les transactions faites dans d'autres monnaies sont converties en francs suisses au taux de change officiel de l'ONU à la date de la transaction. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des éléments de l'actif et du passif libellés à la date du bilan dans des monnaies autres que le franc suisse sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers.

Actifs immobilisés

L'équipement est évalué à son coût historique, dont sont déduits l'amortissement et la dépréciation. L'équipement ou les types de matériel et autres actifs immobilisés d'une valeur de plus de CHF 2 000 sont comptabilisés comme actifs. Le bâtiment du Siège de l'UIP est estimé à sa juste valeur, déterminée par une expertise indépendante effectuée conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee) au 31 décembre 2012. Aucune autre démarche d'estimation ne sera entreprise. L'UIP réexamine la valeur de son bien immobilier et de son matériel à la fin de chaque exercice pour déterminer si les valeurs de report sont recouvrables et calculer l'étendue des pertes, toute dépréciation étant comptabilisée comme dépense.

La juste valeur des bâtiments et le coût historique de chaque article d'équipement dans sa catégorie sont amortis suivant la méthode linéaire afin de passer par profits et pertes l'intégralité des coûts des actifs immobilisés pendant leur durée de vie utile estimée, qui est établie comme suit :

Catégorie	Durée de vie
Bâtiments – structure d'origine	100 ans
Bâtiments – structure nouvelle	75 ans
Bâtiments – installations et équipements techniques	30 ans
Bâtiments – ouvrages intérieurs	40 ans
Mobilier	10 ans
Véhicules	5 ans
Equipement général	4 ans
Matériel et logiciels informatiques	4 ans

La différence entre le coût et la juste valeur du bâtiment du Siège a été initialement comptabilisée comme écart de réévaluation dans l'actif net. L'amortissement cumulé est déduit de la valeur comptable brute de l'immeuble et la valeur nette est recalculée en fonction du montant de la réévaluation.

Le terrain sur lequel se dresse le bâtiment du Siège a été mis à la disposition de l'UIP par le Canton de Genève qui lui a accordé, par l'intermédiaire de la *Fondation des immeubles pour les organisations internationales* (FIPOI), des droits de superficie, dont celui de construire des bâtiments, pendant une période de 50 ans renouvelable. Ces droits de superficie ont été acquis par l'UIP sans frais et aucune valeur n'a été comptabilisée dans l'état de la situation financière parce que l'UIP n'a qu'un pouvoir limité de disposer de ces droits qui reviendront à la République et au Canton de Genève à moins d'un renouvellement du bail.

Les cadeaux officiels sont considérés comme des éléments du patrimoine et aucune valeur ne leur a été attribuée dans l'état de la situation financière.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la conception des logiciels et au site Web de l'UIP sont capitalisés à leur montant historique et amortis sur quatre ans s'ils dépassent CHF 2 000. La comptabilisation des actifs incorporels est prospective depuis la date d'entrée en application des normes IPSAS.

Stocks

Les stocks de publications destinées à être distribuées à l'avenir sont comptabilisés à une valeur nette réalisable de zéro dans chaque bilan.

Placements

Les placements en obligations à long terme détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan. Les placements dans des fonds monétaires négociables sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du bilan.

Actif net

Sont compris dans l'actif net l'excédent et le déficit non réservés accumulés; l'actif net comprend le Fonds de roulement de l'UIP, dans lequel est incluse la plus-value du bâtiment du Siège, soit la différence entre son coût historique et sa valeur actuelle, ainsi que les réserves constituées par le Conseil directeur de l'UIP pour l'entretien du Siège et la compensation des émissions de carbone.

Sommes à payer et charges

Les sommes à payer comprennent les factures des fournisseurs non encore réglées, y compris la réévaluation des factures payables en devises autres que le franc suisse. Les sommes à payer sont évaluées à leur juste valeur au moyen de l'excédent et du déficit. Les charges sont les coûts à payer pour des biens et services reçus par l'UIP au cours de l'année et qui n'ont pas encore été facturés par les fournisseurs à la date du bilan.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées quand l'UIP a une obligation légale ou tacite découlant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'elle devra sortir des fonds afin de l'exécuter et dont elle peut prévoir de manière fiable le montant.

Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir des Membres à titre de contributions sont comptabilisées lorsqu'elles arrivent à échéance. Une provision pour créances douteuses, égale à la contribution due par les Membres ayant des arriérés de plus de deux ans, est enregistrée à la fin de chaque exercice. Pour toutes les autres sommes à recevoir, est créée une provision pour créances irrécouvrables calculée en fonction des montants restant à encaisser à la date du bilan. Les impôts remboursables payés dans les pays où l'UIP a des bureaux sont comptabilisés comme sommes à recevoir à leur date d'échéance, conformément aux accords signés avec chaque Etat.

Comptabilisation des recettes

Les contributions des Membres sont comptabilisées comme recettes au début de chaque année. Les contributions volontaires faisant l'objet d'accords exécutoires sont comptabilisées comme recettes au moment où l'accord devient contraignant, à moins que celui-ci n'énonce des conditions liées à des résultats spécifiques ou ne prévoient le remboursement des soldes inutilisés. Si l'accord comporte des conditions, la comptabilisation des recettes est reportée jusqu'à ce que ces conditions soient remplies et les obligations exécutées.

Les gains des placements sont comptabilisés comme recettes une fois qu'ils ont été perçus. Les autres recettes sont comptabilisées comme telles lorsque les services ont été rendus ou les produits expédiés.

Information sectorielle

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques établies par le Conseil directeur pour l'UIP.

Impôts

Les deux Etats dans lesquels l'UIP a des bureaux, la Suisse et les Etats-Unis d'Amérique, lui ont expressément reconnu, comme organisation internationale, des privilèges et immunités. Elle jouit dans les deux pays du statut spécial des organisations internationales exemptées d'impôts. En Suisse, l'UIP est exemptée, en vertu de l'Accord de 1971, des impôts directs et indirects, fédéraux, cantonaux et communaux, et soumise aux mêmes droits que d'autres organisations internationales. Aux Etats-Unis, elle est exemptée des droits et impôts fédéraux directs en vertu de l'"International Organizations Immunities Act" et exonérée du paiement des taxes perçues par l'Etat de New York et des taxes locales sur les ventes et la consommation.

Utilisation des estimations

L'établissement des états financiers conformément aux normes IPSAS oblige la direction à faire des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inscrits dans les états financiers et les notes explicatives. Ces estimations reposent sur sa connaissance de l'évolution en cours et des initiatives que l'UIP peut prendre à l'avenir. Les résultats effectifs peuvent s'en écarter. Les prévisions portent notamment sur les prestations à verser lors de la cessation d'emploi, les risques financiers liés aux sommes à recevoir, le degré de dépréciation des actifs immobilisés et la valorisation du bâtiment du Siège. Les variations des prévisions sont prises en compte dans l'état des résultats financiers de l'exercice pendant lequel la direction en a eu connaissance.

NOTE 3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS

Montants en CHF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Encaisse	11 881	9 122
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	4 053 960	4 090 031
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	<u>1 951 746</u>	<u>289 126</u>
Total des liquidités et des comptes courants non réservés	6 005 707	4 379 157
Comptes courants auprès de banques - en francs suisses	427 694	988 683
Comptes courants auprès de banques - en d'autres monnaies	17 866	6 683
Comptes courants auprès de banques (Caisse de prévoyance) - en francs suisses	<u>508 122</u>	<u>403 156</u>
Total des liquidités et des comptes courants réservés	953 683	1 398 523
Sous-total des liquidités et des comptes courants	6 959 389	5 777 679
Liquidités détenues par le gestionnaire du fonds de placement	245 213	235 367
Liquidités (Caisse de prévoyance) détenues par le gestionnaire du fonds de placement - en francs suisses	<u>18 909</u>	<u>25 977</u>
Sous-total des liquidités détenues par les gestionnaires de fonds de placement	264 122	261 344
Dépôt à terme en USD	-	92
Dépôt à terme en CHF	534 886	534 629
Compte d'épargne en CHF	<u>4 203 791</u>	<u>4 203 691</u>
Total des dépôts à terme et des comptes d'épargne	4 738 677	4 738 412
Total des liquidités et équivalents	11 974 069	10 786 557

Les dépôts sont détenus sur des comptes bancaires d'accès immédiat, des comptes rapportant des intérêts et des dépôts à court terme de 90 jours ou moins. Le taux d'intérêt moyen obtenu sur les comptes portant intérêt et les placements a été de 0,37 pour cent en 2016 (1,73 pour cent en 2015).

Sont compris dans les fonds réservés des fonds détenus pour le compte de donateurs et devant être utilisés pour exécuter des prestations prévues par des accords contraignants, les fonds alloués à des travaux de réparation et de rénovation du bâtiment du Siège de l'UIP, ainsi que les liquidités détenues au nom de la Caisse de prévoyance, qui doivent être séparées de celles de l'UIP conformément au règlement de la Caisse.

L'Organisation réduit au minimum les risques liés au crédit en détenant tous ses fonds dans des banques dont le crédit est bien noté par Fitch, Moody's ou Standard and Poors.

Liquidités et équivalents	AA	A	Non noté	Total
Montant	659 820	11 302 369	11 881	11 974 069
Pourcentage	6%	94%	0%	100%

L'UIP n'a pas de ligne de crédit confirmée mais est officiellement autorisée à avoir des découverts par les banques dans lesquelles elle a des fonds en dépôt. Celles-ci peuvent à tout moment lui en retirer l'autorisation. L'UIP n'a pas eu besoin de facilités de caisse en 2016 ni en 2015.

NOTE 4 SOMMES A RECEVOIR

Montant en CHF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Sommes à recevoir des Membres	845 470	660 242
Moins provision pour créances douteuses	<u>-123 844</u>	<u>-55 122</u>
Sommes nettes à recevoir des Membres	721 626	605 120
Sommes à recevoir des donateurs	36 358	332 440
Remboursement d'impôts	352	10 059
Remboursement d'impôts – Caisse de prévoyance	44 614	157 754
Moins provision pour créances douteuses – Retenues Caisse de prévoyance	<u>-</u>	<u>-105 000</u>
Sous-total	44 966	62 813
Autres sommes à recevoir	<u>25 316</u>	<u>23 144</u>
Sous-total	25 316	23 144
Total des sommes à recevoir	828 266	1 023 517

Au 31 décembre 2016, 46 Membres ou Membres associés devaient des arriérés de contributions (47 au 31 décembre 2015). Quatre Membres étaient passibles de suspension en vertu des dispositions de l'Article 5.3 des Statuts de l'UIP (deux au 31 décembre 2015) et quatre Membres risquaient de perdre leurs droits de vote en application de l'Article 5.2 (sept au 31 décembre 2015).

Membre ou Membre associé (montant en CHF)	2016	2015	2014	2013	2012	Dette spéciale	Total
Afghanistan	11 000	11 600	9 935	0	0	0	32 535
Albanie	11 000	9 400	0	0	0	0	20 400
Bolivie (Etat plurinational de)	11 000	0	0	0	0	0	11 000
Cabo Verde	369	0	0	0	0	0	369
Cameroun	1 766	0	0	0	0	0	1 766
Colombie	9 029	0	0	0	0	0	9 029
Comores	0	0	0	0	0	27 233	27 233
Congo	11 000	11 600	12 000	6 475	0	0	41 075
Côte d'Ivoire	12 000	12 700	0	0	0	0	24 700
Cuba	299	0	0	0	0	0	299
Gabon	12 840	0	0	0	0	0	12 840
Gambie	10 000	10 600	10 900	0	0	0	31 500
Guatemala	14 000	14 800	0	0	0	0	28 800
Guinée	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Guinée-Bissau	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Guinée équatoriale	11 000	11 600	11 661	0	0	0	34 261
Guyana	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Honduras	11 000	11 600	12 000	13 100	8 100	0	55 800
Libye	29 000	21 020	0	0	0	0	50 020
Madagascar	255	0	0	0	0	0	255
Malawi	10 000	711	0	0	0	0	10 711
Mali	11 000	11 600	0	0	0	0	22 600
Mauritanie	10 000	10 600	0	0	0	0	20 600
Mozambique	10 000	600	0	0	0	0	10 600
Namibie	11 000	0	0	0	0	0	11 000
Népal	254	0	0	0	0	0	254
Niger	10 000	10 600	356	0	0	0	20 956
Palaos	10 000	20	0	0	0	0	10 020
Papouasie-Nouvelle-Guinée	22 600	0	0	0	0	0	22 600

Paraguay	927	0	0	0	0	0	927
République démocratique populaire lao	10 000	2 012	0	0	0	0	12 012
République dominicaine	16 000	8 450	0	0	0	0	24 450
République-Unie de Tanzanie	11 000	0	0	0	0	0	11 000
Rwanda	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Sao Tomé-et-Principe	10 000	10 600	0	0	0	0	20 600
Sierra Leone	10 000	10 600	0	0	0	0	20 600
Somalie	10 000	10 600	10 900		0	0	31 500
Soudan	11 000	932	0	0	0	0	11 932
Soudan du Sud	10 936	0	0	0	0	0	10 936
Suriname	11 000	11 600	1 084	0	0	0	23 684
Tadjikistan	10 000	4 486	0	0	0	0	14 486
Venezuela (République bolivarienne du)	84 900	0	0	0	0	0	84 900
Yémen	11 000	11 582	0	0	0	0	22 582
Assemblée législative est- africaine	1 000	1 100	100	0	0	0	2 200
Comité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine	1 000	123	0	0	0	0	1 123
Parlement centraméricain	1 000	0	0	0	0	0	1 000
Soldes divers	316		0	0	0	0	316
Total	500 491	221 137	68 936	19 575	8 100	27 233	845 472
<i>Chiffres comparatifs 2015</i>		462 931	142 189	39 080	16 042		660 242
Moins créances douteuses			-68 936	-19 575	-8 100	-27 233	-123 844
Sommes nettes à recevoir des Membres	500 491	221 137	-	-	-	-	721 628

Provision pour créances douteuses (contributions)

L'UIP a constitué une provision pour créances douteuses. Cette provision est l'estimation la plus exacte des sommes, y compris les contributions des Membres, qui ont été comptabilisées comme des recettes et constituées comme des comptants à recevoir, mais qui ne seront peut-être jamais reçues.

Début 2016, la provision pour créances douteuses était de CHF 55 122. Pendant l'année, aucun Membre n'a été suspendu en application de l'Article 5.3 et aucune dette n'a été passée par pertes et profits. Après augmentation de la provision de CHF 68 722 (augmentation de CHF 21 771 en 2015), la provision pour créances douteuses s'établissait à CHF 123 844, soit 14,6 pour cent (8,3 pour cent en 2015) des arriérés des Membres.

Montant en CHF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Solde d'ouverture	55 122	33 351
Changement de la dotation	68 722	21 771
Solde de clôture	123 844	55 122

Sommes à recevoir de donateurs

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités.

Sommes à recevoir de donateurs	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Guinée équatoriale	10 038	6 028
Programme des Nations Unies pour le développement	22 950	
ONU Femmes	3 369	
WSD	-	297 000
ONUSIDA	-	29 412
Total	36 358	332 440

Remboursements d'impôts

Conformément à son accord de siège avec la Confédération helvétique, l'UIP a droit au remboursement de la TVA et des impôts retenus à la source qu'elle a payés ou qui ont été prélevés sur les placements de la Caisse de prévoyance. La somme indiquée est la somme à recevoir pour les impôts payés en 2016 et non encore remboursés à la date du bilan. Une provision de CHF 105 000 a été constituée en 2015 au titre des remboursements d'impôts à recevoir pendant plus trois ans et qui ne sont plus considérés comme des sommes à recevoir. Les sommes à recevoir par la Caisse de prévoyance au titre des remboursements d'impôts ont été ajustées en conséquence.

NOTE 5 PLACEMENTS

Conformément au Règlement financier et aux règles en matière de placements approuvées par le Comité exécutif, les fonds qui ne servent pas à couvrir des besoins immédiats sont investis dans des fonds communs de placement et des obligations. En 2016, les placements ont enregistré un gain de CHF 411 823 (perte de CHF (190 306) en 2015).

Montant en CHF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Actif courant		
Fonds communs de placement	<u>2 597 320</u>	<u>2 561 241</u>
Total intermédiaire des placements de l'UIP	2 597 320	2 561 241
Fonds communs - Flexible Fund CHF	<u>6 104 700</u>	<u>6 669 494</u>
Total des placements de la Caisse de prévoyance	6 104 700	6 669 494
Total des placements	8 702 020	9 230 735

Les placements dans des fonds communs de placement sont négociables mais généralement détenus aux fins de faire fructifier un capital. Les parts détenues par l'UIP sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au prix de CHF 2 518 120. Les parts détenues par la Caisse de prévoyance sont comptabilisées à leur juste valeur à la date du bilan et ont été acquises au coût de CHF 5 669 858.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS COURANTS

L'UIP a déjà réglé certaines dépenses qui se rapportent à 2017 telles que les loyers, des frais d'abonnement et les dépôts pour l'affranchissement mécanique. Ces débours ont été classés comme actifs courants et incluent la caution déposée lors de la location des bureaux de New-York. Les autres actifs comprennent également les avances de salaires et de frais de voyage et les prêts consentis par la Caisse de prévoyance à d'anciens employés.

Montant en CHF	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Avances à des projets et avances de voyage	165 174	103 335
Dépenses réglées d'avance	136 390	111 671
Caution	<u>10 217</u>	<u>9 878</u>
Total des autres actifs courants	311 781	224 884

NOTE 7 BIEN IMMOBILIER, INSTALLATIONS ET MATERIEL

L'UIP a un Siège et une annexe à Genève (Suisse). La structure d'origine du bâtiment a été complètement rénovée en 2002 et une nouvelle aile construite pour étendre et agrandir le sous-sol. Le bâtiment est sis sur un terrain qui appartient au Canton de Genève mais dont l'usage est laissé à l'UIP pour une période de 50 ans (2003-2052) qui peut être prolongée. Les conditions du bail ont été arrêtées définitivement en 2009 entre le Canton de Genève, la Confédération helvétique et l'UIP et le bail signé fin 2010 (voir la note 2 – Actifs immobilisés).

Au 31 décembre 2011, un consultant extérieur indépendant a procédé à l'estimation du bâtiment et en a déterminé la juste valeur à cette date conformément aux prescriptions de l'IVSC (International Valuation Standard Committee). L'amortissement a été calculé et inclus dans la juste valeur comptabilisée comme coût à la date de l'entrée en application des normes IPSAS.

L'amortissement est calculé conformément à la méthode décrite dans la note 2. Il est tenu un inventaire détaillé de tous les matériels informatiques et logiciels, qui sont régulièrement remplacés et mis à jour, ce qui représente un investissement non négligeable.

Montant en CHF	Bâtiments et terrains		Mobilier		Matériel informatique et communication		Equipement général		Véhicules		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Coût historique au 1 ^{er} janvier	9 725 597	9 725 597	556 872	556 872	409 380	390 053	43 426	43 426	69 981	84 596	10 805 256	10 800 543
Acquisitions		-		-	32 994	35 050		-		30 500	32 994	65 550
Ventes	-	-	-	-	-	-15 722	-	-		-45 115	-	-60 837
Coût historique au 31 décembre	9 725 597	9 725 597	556 872	556 872	442 374	409 380	43 426	43 426	69 981	69 981	10 838 250	10 805 256
Amortissement cumulé	-987 717	-740 788	-513 601	-503 788	-328 933	-298 750	-43 426	-43 140	-41 006	-66 550	-1 914 683	-1 653 016
Amortissement ajusté en fonction des ventes		-				15 722				31 581	-	47 303
Amortissement exercice en cours	<u>-246 929</u>	<u>-246 929</u>	<u>-9 813</u>	<u>-9 814</u>	<u>-46 649</u>	<u>-45 905</u>	<u>-</u>	<u>-286</u>	<u>-6 100</u>	<u>-6 037</u>	<u>-309 491</u>	<u>-308 970</u>
Amortissement total cumulé	-1 234 647	-987 717	-523 415	-513 601	-375 581	-328 933	-43 426	-43 426	-47 106	-41 006	-2 224 174	-1 914 683
Valeur nette de report au 1 ^{er} janvier	8 737 880	8 984 809	43 271	53 084	80 448	91 302	-	286	28 975	18 046	8 890 573	9 147 527
Valeur nette de report au 31 décembre	8 490 950	8 737 880	33 457	43 271	66 793	80 448	-	-	22 875	28 975	8 614 076	8 890 573

NOTE 8 RECETTES COMPTABILISEES D'AVANCE

L'UIP reçoit des fonds de plusieurs donateurs pour l'exécution de diverses activités. Les versements au titre de contributions volontaires ont atteint en 2016 un total de CHF 2 826 641 (CHF 2 711 755 en 2015). Au 31 décembre 2016 l'avance nette de contributions volontaires s'élevait à CHF 3 297 646 (CHF 2 050 007 en 2015).

Projet (Montant en CHF)	Bailleur de fonds	Solde non dépensé d'engagements antérieurs	Nouvel engagement/ Engagement expiré en 2016	Fonds utilisés en 2016	Solde d'engagement	Recettes comptabilisées d'avance
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	-168 982	2 212	-	-166 770	166 770
	Jeunes Emirats arabes unies	0	-4 010	4 010	0	-0
Appui au programme mondial Migration	Micronésie	-183 598	-	96 162	-87 436	87 436
Appui au programme mondial	Angola	-	-100 800	7 306	-93 494	93 494
Appui au programme mondial	Angola	-200 000	-	75 416	-124 584	124 584
Rép. démocratique du Congo) PNUD	-4 082	-	-	-4 082	4 082
Guinée-Bissau)	-11 508	-	-	-11 508	11 508
Afghanistan)	-42 001	27 030	14 972	-0	0
Myanmar)	-0	-264 887	264 887	-0	0
Turquie	ONU Femmes Campaign for Tobacco Free Kids	-45 165	-3 369	48 534	-0	0
Santé	Bureau des affaires de désarmement (UNODA)	-	-24 707	24 707	-	-
Comité 1540 Violence à l'encontre des enfants	UNICEF	-	-47 255	47 255	-	-
		-1 837	1 837	-	-	-
Guide sur l'apatridie	HCR	-911	-	84	-826	826
Guide sur les droits de l'homme	HCR	-	-29 640	29 640	-0	0
Appui au programme mondial	WSD	-231 953	-	231 953	-0	0
Droits de l'homme	Finlande	-2 214	-	2 214	0	-0
Santé maternelle, néonatale et infantile	World Vision	-1 736	1 736	-	-	-
Santé maternelle, néonatale et infantile	OMS	-	-196 800	63 432	-133 368	133 368
Santé maternelle, néonatale et infantile	PMNCH	-53 582	-97 000	71 100	-79 482	79 482
Appui au programme mondial	ASDI	-1 058 563	-1 137 004	1 305 718	-889 850	889 850
Financement mondial	Chine	-	-1 519 500	140 424	-1 379 076	1 379 076
Questions de genre	Irish Aid	-35 614	-160 761	196 374	0	-0
Questions de genre	ACDI	-	-521 560	202 653	-318 907	318 907
Réconciliation	ACDI	-8 261	-	-	-8 261	8 261
Sous-total		-2 050 008	-4 074 480	2 826 841	-3 297 646	3 297 646
Avance Seconde Assemblée Saint-Pétersbourg	Fédération de Russie	-	-194 500	-	-194 500	194 500
Total	CHF	2 050 008	-4 268 980	2 826 841	-3 492 146	3 492 146
<i>Chiffres comparatifs 2015</i>		-2 194 915	-2 566 848	-2 711 755	-2 050 008	-2 050 008

NOTE 9 EMPRUNT

L'UIP a emprunté CHF 9 480 000 à la Confédération helvétique pour la construction et la rénovation des locaux de son Siège à Genève (Suisse). Le prêt est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui est basé sur celui de l'obligation de la Confédération helvétique en francs suisses (taux fixe sur 30 ans) en vigueur au 1^{er} janvier 2012, soit 1,15 pour cent.

Le prêt étant sans intérêt, l'UIP ne doit actuellement rembourser que le principal. La valeur des intérêts à un taux de 1,15 pour cent qu'elle n'a pas eu à payer en 2016 était de CHF 65 406 (CHF 66 818 en 2015) et la valeur des intérêts dont elle est dispensée jusqu'au dernier remboursement de l'emprunt, dont l'échéance est en 2052, est de CHF 1 262 313 (CHF 1 327 719 en 2015). La valeur des intérêts qu'elle est dispensée de payer est égale à la valeur future de l'escompte applicable à l'emprunt.

L'emprunt total et les montants à rembourser sont classés comme passif courant et passif non courant à la date du bilan comme suit :

Montant en CHF	2016	2015
Passif courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer	189 600	189 600
Passif non courant		
Prêt de la FIPOI - somme à payer - 1-5 ans	948 000	948 000
Prêt de la FIPOI - somme à payer - au bout de 5 ans	<u>5 688 000</u>	<u>5 877 600</u>
Total du passif non courant	6 636 000	6 825 600
Moins escompte du passif non courant au taux d'intérêt effectif	<u>1 262 313</u>	<u>1 327 719</u>
Total du passif non courant au coût amorti	5 373 687	5 497 881
Total de l'emprunt	5 563 287	5 687 481

NOTE 10 SOMMES EXIGIBLES AU BENEFICE DES EMPLOYES

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)

a) Le Règlement de la Caisse commune des pensions stipule que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a eu pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode dite "Open Group Aggregate". Le but premier de cette évaluation est de déterminer si les actifs courants et les actifs futurs estimés de la Caisse commune suffiront à remplir ses engagements.

Les obligations financières de l'UIP envers la CCPPNU consistent en une contribution obligatoire, calculée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et une part de tout paiement qui serait jugé nécessaire pour combler un déficit actuariel conformément à l'article 26 du Règlement de la Caisse commune des pensions. Cette participation n'est due que lorsque l'Assemblée générale invoque les dispositions de l'article 26 après avoir constaté, à la suite d'une évaluation actuarielle, que les avoirs de la Caisse à la date de l'évaluation risquent d'être insuffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations. Chaque organisation affiliée contribue à la couverture du déficit au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

L'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2015 a révélé un excédent actuariel de 0,16 pour cent (déficit de 0,72 % lors de l'évaluation de 2013) de la rémunération considérée aux fins de la pension ; il s'ensuit que le taux de contribution théorique requis pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2015 était de 23,54 pour cent de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux de contribution effectif de 23,7 pour cent. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2015, le coefficient de capitalisation de l'actif actuariel par rapport au passif actuariel, dans l'hypothèse où les pensions ne seraient pas ajustées à l'avenir, était de 141,1 % (127,5 % lors de l'évaluation de 2013). Il était de 100,9 % (91,2 % lors de l'évaluation de 2013) lorsque le présent système d'ajustement des pensions a été pris en compte.

Après avoir évalué si les avoirs de la Caisse étaient suffisants, l'actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2015, de verser une participation pour couvrir le déficit comme le prévoit l'article 26 du Règlement de la Caisse car la valeur actuarielle des avoirs dépassait la valeur actuarielle de tout le passif accumulé de la Caisse. De plus, la valeur marchande des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tout le passif accumulé à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'a pas invoqué les dispositions de l'article 26. La rémunération considérée aux fins de la pension sera réexaminée au moment de la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2017.

En décembre 2012 et en avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le report à 65 ans de l'âge normal de la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, avec effet au plus tard au 1^{er} janvier 2014. En décembre 2013, l'Assemblée générale a approuvé le changement apporté au Règlement de la Caisse. L'augmentation de l'âge normal de la retraite est prise en compte dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2015.

En 2016, les contributions versées à la CCPPNU se sont élevées à CHF 1 million (CHF 1 million en 2015). Les contributions dues en 2017 devraient être de CHF 1 million.

Le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies vérifie les comptes de la CCPPNU et rend compte de cette vérification au Comité mixte de la CCPPNU chaque année. La CCPPNU publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site www.unjspf.org.

b) L'UIP est garante d'une Caisse de prévoyance résiduelle qui versera les retraites de ses anciens fonctionnaires et d'une partie du personnel actuel, en fonction de différents critères, tels que le nombre d'années de service et le traitement au moment du départ à la retraite. Les sommes exigibles au titre des pensions ont été calculées par un actuaire indépendant qui a appliqué la méthode des unités de crédit projetées. Chaque année, l'UIP étudie et choisit les hypothèses à retenir dans l'évaluation. Pour celle de 2016, les hypothèses retenues sont les suivantes :

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Hypothèses actuarielles		
Taux d'escompte	0,60%	1,00%
Hausse des salaires	0,50%	0,50%
Hausse des pensions	0,50%	0,50%

Le passif actuariel net, qui est la différence entre la valeur marchande ajustée des actifs de la Caisse de prévoyance et la valeur actuelle des engagements accumulés au titre des pensions, est le suivant :

Montant en CHF	2016	2015
Somme exigible au titre des pensions	10 387 112	11 073 299
Actifs de la Caisse de prévoyance	6 676 243	7 151 277
Passif net	3 710 869	3 922 022

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
--	------------------	------------------

Changement des obligations au titre des prestations

Obligations au titre des prestations au 1 ^{er} janvier	12 979 805	13 651 373
Coût des services rendus	13 523	16 802
Coût en intérêts	125 249	148 875
Contributions des employés	16 439	17 854
Pensions versées par la Caisse	-926 151	-971 010
Gain/perte actuarielle	<u>814 434</u>	<u>115 911</u>
Obligations au titre des prestations au 31 décembre	13 023 299	12 979 805

Montants comptabilisés dans l'état de la situation financière

Valeur actuelle des engagements non capitalisés	13 023 299	12 979 805
Gain/perte actuarielle non comptabilisée	<u>-2 636 187</u>	<u>-1 906 506</u>
Montant inscrit dans l'état de la situation financière	10 387 112	11 073 299

Eléments des coûts liés aux pensions

Coûts des services rendus	13 523	16 802
Coûts en intérêts	125 249	148 875
Perte actuarielle dépassant la fourchette	<u>84 753</u>	<u>67 001</u>
Total des coûts liés aux pensions figurant dans l'état des résultats	223 525	232 678

Données succinctes concernant les membres

Nombre de retraités	11	11
Nombre de participants actifs	5	6
Total des salaires assurés	782 789	907 044
Age moyen des participants actifs (années)	52,82	52,65
Nombre moyen des années de service restant à accomplir	7,18	7,35

Le passif net l'UIP est calculé selon la méthode dite du corridor qui ne permet la comptabilisation des gains et des pertes actuariels que lorsque ces gains ou pertes dépassent 10 pour cent de la valeur actuelle de l'obligation définie en matière de prestations. La norme IPSAS-39, qui entrera en vigueur en 2018, prescrira de comptabiliser immédiatement les gains et pertes résultant d'ajustements actuariels. Si la norme IPSAS-39 était entrée en vigueur en 2016, la perte non comptabilisée de CHF 2 636 187 aurait dû être comptabilisée sur l'état de la situation financière comme augmentation du passif de la Caisse de prévoyance fermée et une diminution de l'actif net. L'impact effectif en 2018 dépendra du taux d'escompte déterminé sur la base des conditions de marché qui prévaudront.

c) Les prestations dues aux employés à la cessation de leur emploi sont notamment la prime de réinstallation et les frais du voyage de retour et du transport des effets personnels dans le cas de certains fonctionnaires recrutés à l'étranger. L'UIP a calculé le passif correspondant à chaque prestation à la valeur nominale à la date du bilan. Au 31 décembre, le total des sommes exigibles au titre des prestations payables au personnel était le suivant :

Montant en CHF	2016	2015
Prestations à la cessation d'emploi		
Primes de réinstallation	473 324	442 721
Indemnités pour frais de déménagement	719 914	760 349
Total intermédiaire	1 193 238	1 203 070
Autres prestations payables à court terme		
Conversion en numéraire de congés non utilisés	295 500	331 500
Congés dans les foyers		
Total intermédiaire	295 500	331 500
TOTAL	1 488 738	1 534 570

d) Parmi les autres prestations payables à court terme figurent les 30 jours de vacances par an auxquels les membres du personnel ont droit et qu'ils peuvent prendre ou accumuler jusqu'à un total de 60 jours, payables à la fin de l'engagement ou au départ à la retraite. La valeur nominale des congés non pris et accumulés à la date du bilan a été comptabilisée comme passif.

NOTE 11 BAUX

Pour ses bureaux sis au 336 45^{ème} rue Est à New York (Etats-Unis), l'UIP a un bail de cinq ans qui expire en 2017. Le loyer pour l'année 2016 a coûté CHF 118 794 (CHF 114 167 en 2015). L'UIP peut résilier le bail avec un préavis de six mois.

NOTE 12 RESERVES

a) L'Union interparlementaire a constitué une réserve pour financer, à une date ultérieure, de gros travaux de réfection au Siège de l'Organisation. En septembre 2001, le Conseil directeur a décidé de réserver un montant annuel de CHF 55 000 à ce titre, à compter de 2008 jusqu'en 2014.

Montant en CHF	2016	2015
Solde d'ouverture	427 694	427 694
Dotations	-	-
Dépenses	-	-
Solde de clôture	427 694	427 694

b) L'UIP a institué une provision pour compenser ses émissions de carbone, en particulier celles qui sont produites par les déplacements. En 2016, une somme de CHF 30 400 (CHF 25 700 en 2015) y a été versée pour compenser les émissions de CO₂ produites par les activités ordinaires.

Montant en CHF	2016	2015
Solde d'ouverture	49 641	104 816
Dotations	30 400	25 700
Dépenses	79 908	80 875
Solde de clôture	134	49 641
Montant en CHF		
Solde d'ouverture	427 828	477 335

NOTE 13 PASSIF EVENTUEL

Dans le courant de 2016, plusieurs membres du personnel ont reçu du Ministère français de l'économie, des finances et de l'industrie des avis d'imposition sur les traitements qu'ils avaient perçus de l'UIP. Celle-ci a l'obligation contractuelle de rembourser à ses employés tout impôt national prélevé sur les traitements qu'elle leur a versés. Elle estime que tous les impôts des années précédentes ont été réglés en 2016.

NOTE 14 RAPPROCHEMENT DE LA COMPARAISON ENTRE MONTANTS BUDGETAIRES ET MONTANTS EFFECTIFS ET DE L'ETAT DES RESULTATS FINANCIERS

Rapprochement de la comparaison entre montants budgétaires et montants effectifs et de l'état des résultats financiers

Montant en CHF	Fonctionnement	Financement	Placeme nt	Total
Recettes budgétaires	14 304 217	-	-	14 304 217
Moins contribution du personnel comptée dans les recettes	<u>-995 651</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-995 651</u>
Recettes hors contribution du personnel	13 308 565	-	-	13 308 565
Dépenses budgétaires	14 406 171	-	-	14 406 171
Moins contributions du personnel	<u>-995 651</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-995 651</u>
Dépenses hors contribution du personnel	13 410 520	-	-	13 410 520
Résultat budgétaire net	-101 954	-	-	-101 954
Différences de présentation				
Plus utilisation du Fonds de roulement	356 100	-	-	356 100
Plus dépenses d'appui aux programmes	-30 400	-	-	-30 400
Plus dépenses (voyages) imputées sur le solde du Fonds	79 908	-	-	79 908
Rééquilibrage du passif de la Caisse de prévoyance fermée	<u>-211 152</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-211 152</u>
Total des différences de présentation	194 455	-	-	194 455
Différence d'entités				
Résultat net de la Caisse de prévoyance	-	-	-	-
Déficit selon l'état des résultats financiers	-296 409	-	-	-296 409

Dans la comparaison budgétaire, les virements aux réserves sont comptabilisés comme dépenses parce qu'ils viennent en déduction des sommes reçues des Membres à titre de contributions statutaires. Dans l'état des résultats financiers, les virements aux réserves prélevés sur le solde accumulé du fonds de roulement sont signalés comme rééquilibrage de l'actif net et non pas compris dans les dépenses courantes.

Dans la présentation des recettes et des dépenses budgétaires, les frais de personnel indiqués sont bruts, tels que fixés par la Commission de la fonction publique internationale. Le montant de la contribution du personnel moins les sommes remboursées aux employés ayant payé dans leur pays un impôt sur le revenu est classé comme recette. Dans l'état des résultats financiers, les frais de personnel sont présentés nets de la contribution du personnel mais incluent le total des sommes remboursées aux employés. La différence de présentation n'a aucune incidence sur la présentation du résultat net.

Montant en CHF	2016	2015
Contribution brute du personnel	1 079 548	1 051 666
Remboursements		
- France	83 896	70 530
- Etats-Unis d'Amérique		-
Total	83 896	70 530
Contribution nette du personnel	995 651	981 136

NOTE 15 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les principaux organes de l'UIP sont l'Assemblée, le Conseil directeur et le Comité exécutif, qui sont composés de représentants de Parlements membres. Ces représentants ne reçoivent aucune rémunération de l'UIP.

L'UIP est gérée par un Secrétaire général, qui est nommé par le Conseil directeur, et par des cadres supérieurs (directeurs) nommés par le Secrétaire général et considérés comme les principaux dirigeants. Tous sont rémunérés par l'UIP. La rémunération globale de ces principaux dirigeants comprend les traitements, les allocations et indemnités, les voyages statutaires, les contributions au régime de retraite, les primes d'assurances maladie et accident, les allocations pour frais d'étude, les congés dans les foyers et d'autres prestations qui leur sont versées conformément au Règlement du personnel et qui sont applicables à tout le personnel. Les principaux dirigeants sont tous affiliés à la CCPPNU et au bénéfice d'une assurance maladie collective s'ils le souhaitent.

Les principaux dirigeants et leur rémunération globale sont présentés ci-dessous :

	2016		2015	
	Nombre de personnes	Rémunération globale	Nombre de personnes	Rémunération globale
	(en moyenne)	(en CHF)	(en moyenne)	(en CHF)
Cadres supérieurs :	5.0		5.0	
Traitements nets et indemnités de poste		1 069 159		974 035
Contributions des employés à la Caisse des pensions		86 074		84 248
Contributions de l'employeur à la Caisse des pensions et à l'assurance maladie		208 688		205 581
Autres prestations		180 758		172 722
Prestations versées lors de la cessation d'emploi		39 331		0
Total		1 584 011		1 435 986

Les principaux dirigeants ou leurs proches parents n'ont bénéficié d'aucun prêt qui n'aurait pas pu être accordé aussi à d'autres catégories de personnel. Aucune autre rémunération ou compensation n'a été versée aux principaux dirigeants ni à leurs proches parents.

L'UIP n'a aucun intérêt en qualité de propriétaire dans des associations ou des co-entreprises et n'a aucune entité sous son contrôle. L'accord qu'elle a conclu avec la CCPPNU l'oblige à fixer ses traitements conformément au Régime commun des Nations Unies. Les règles sont édictées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), entité créée par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui détermine aussi les indemnités de poste et la méthode à appliquer pour fixer les salaires du personnel des services généraux conformément aux enquêtes sur les salaires. Les traitements des cadres, les niveaux des allocations pour charges de famille et pour frais d'étude sont recommandés par la CFPI à l'Assemblée générale des Nations Unies qui prend la décision définitive pour l'intégralité du Régime commun des Nations Unies, dont l'UIP fait partie.

NOTE 16 INFORMATION SECTORIELLE

Les informations sectorielles sont présentées en fonction des orientations stratégiques approuvées par le Conseil directeur dans le budget 2016. Seules les recettes et les dépenses sont présentées par secteur. Tous les éléments de l'actif et du passif appartiennent à l'UIP dans leur ensemble et il n'y a aucune raison valable d'allouer des éléments de l'actif, du passif et de l'actif net à tel ou tel secteur.

Montant en CHF	Démocraties plus fortes	Développement International	Coopération parlementaire	Services administratifs	Autres charges	Caisse de prévoyance	Suppressions	Total
Recettes								
Contributions des Membres	2 591 231	837 830	4 342 480	2 200 724	93 734	0	0	10 066 000
Contributions volontaires	2 387 386	439 455	0	0	0	0	0	2 826 841
Rapport des placements	0	0	0	36 138	0	375 685	0	411 823
Autres recettes	0	-45	0	251 241	0	49 317	-242 151	58 362
Total des recettes	4 978 618	1 277 241	4 342 480	2 488 103	93 734	425 001	-242 151	13 363 026
Dépenses								
Personnel permanent	3 205 296	772 547	2 933 876	1 622 827	0	876 816	-1 028 529	8 382 833
Personnel temporaire	1 027 284	297 486	1 382 521	85 165	0	0	0	2 792 457
Gain / (perte) actuarielle sur la Caisse de prévoyance	0	0	0	0	-211 152	-475 034	0	-686 186
Voyages	452 061	227 503	330 617	3 760	0	0	0	1 013 941
Services contractuels	449 361	198 145	303 513	20 173	0	23 219	-209 273	785 138
Dépenses de fonctionnement	54 125	208 064	93 133	410 947	0	0	0	766 269
Fournitures, matériel et équipement	18 091	12 622	11 655	78 049	0	0	0	120 416
Provision pour créances douteuses	0	0	0	0	41 489	0	0	41 489
Subventions et honoraires	0	0	30 297	0	37 887	0	0	68 183
Amortissement	0	0	0	309 491	0	0	0	309 491
Amortissement de l'emprunt	0	0	0	65 406	0	0	0	65 406
Total des dépenses	5 206 217	1 716 366	5 085 612	2 595 818	-131 777	425 001	-1 237 802	13 659 436

Les dépenses encourues pour le personnel permanent sont indiquées pour chaque secteur à leur valeur brute (qui inclut la contribution du personnel). La contribution du personnel (recette et dépense) et la contribution de l'UIP à la Caisse de prévoyance fermée sont éliminées avant la consolidation.

NOTE 17 RECETTES ET DEPENSES

Contributions des Membres

Les Membres et les Membres associés acquittent une contribution annuelle à l'UIP pour financer les activités inscrites à son programme et à son budget de travail en fonction du barème adopté par le Conseil directeur conformément à l'Article 21 des Statuts de l'UIP. Aux termes de l'article 5.4 du Règlement financier, les contributions des Membres sont considérées comme dues dès l'ouverture de l'exercice financier auquel elles se rapportent et sont payables au 31 mars de cet exercice.

Contributions volontaires

Des Membres et d'autres donateurs fournissent des fonds à l'Organisation pour le financement de projets et d'activités spécifiques. Le Secrétaire général accepte ces fonds avec l'approbation du Conseil directeur.

Dépenses d'appui aux programmes

L'UIP facture des dépenses aux projets qu'elle exécute avec les fonds d'autres institutions. Elle a perçu en 2015 des commissions d'un montant de CHF 209 273 sur des coûts directs de projet de CHF 2 826 641 (CHF 181 707 sur des coûts directs de projets de CHF 2 711 755 en 2015).

Autres recettes

Elles se sont réparties comme suit :

Montant en CHF	2016	2015
Gain de change	18 437	-
Contributions du personnel à la Caisse des pensions	16 439	17 854
Autre	23 486	14 005
Total des autres recettes	58 362	31 860

Les recettes diverses comprennent la vente de publications, la vente d'actifs et les recettes extraordinaires.

Rapport des placements

Les placements ont rapporté au total :

Montant en CHF	2016	2015
Intérêt	44 642	186 672
Gain (perte) de capital	367 182	-376 978
Rapport total des placements	411 823	-190 306

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice, autrement dit au moment de la réception des marchandises et de la prestation des services. Toutes les charges intersectorielles liées à des services ont été éliminées avant la consolidation dans l'état des résultats financiers.

Sont compris dans les dépenses de personnel afférentes au personnel permanent les prestations versées aux employés engagés pour une durée déterminée, à savoir le traitement de base, l'indemnité de poste, l'allocation pour charges de famille, les cotisations au régime de pension, à l'assurance maladie et autres, le congé dans les foyers et d'autres avantages auxquels a droit le personnel permanent. La contribution de l'UIP au titre des pensions à la Caisse de prévoyance fermée a été supprimée lors de la consolidation.

Montant en CHF	2016	2015
Traitements, allocations et indemnités - personnel permanent et assimilé	5 375 776	5 249 467
Allocations pour charges de famille	191 193	188 192
Contribution à la CCPPNU	974 734	952 655
Assurance maladie	293 591	288 523
Allocations pour frais d'études	461 921	401 571
Autres prestations	39 721	41 066
Indemnités à la cessation d'emploi	66 048	108 838
Prestations versées au titre des pensions et rentes aux survivants	876 816	888 385
Autres prestations	135 910	16 265
Moins suppressions	-32 878	-35 709
Total des dépenses liées au personnel permanent	8 382 833	8 099 255

Les dépenses au titre du personnel temporaire englobent les coûts des services du personnel employé pour de courtes périodes et des consultants.

Montant en CHF	2016	2015
Personnel temporaire	257 490	278 060
Interprètes	1 021 843	895 705
Traducteurs	233 688	220 906
Consultants	1 279 436	1 169 417
Total des dépenses liées au personnel temporaire	2 792 457	2 564 088

Le rééquilibrage des avoirs de la Caisse de prévoyance fermée correspond à l'impact net des ajustements actuariels sur les prestations déterminées que l'UIP est tenue de verser.

Montant en CHF	2016	2015
Coût des services rendus	13 523	16 802
Coût en intérêts	125 249	148 875
Contributions des employés	16 439	17 854
Pensions versées par la Caisse	-926 151	-971 010
Perte actuarielle dépassant la fourchette	84 753	67 001
Provision pour créances douteuses Caisse de prévoyance fermée	0	104 999
Remboursement des contributions des participants au régime transitoire de prévoyance	0	29 063
Crédit net au titre des prestations aux employés figurant dans l'état des résultats financiers	-686 187	-586 416

Dans les frais de voyage sont compris le prix des billets d'avion, les allocations journalières de subsistance, les indemnités de départ et d'arrivée et d'autres frais de déplacement du personnel en mission, les frais de voyage de délégués, de participants à des activités de formation et d'experts invités à ces activités.

Montant en CHF	2016	2015
Transport	637 857	701 844
Indemnités	373 821	471 608
Frais annexes	2 263	1 889
Total des frais de voyage	1 013 941	1 175 341

Les services contractuels comprennent les frais de traduction et d'édition, d'impression et de publication, les services de conférence et l'entretien des logiciels et des bases de données. Les commissions facturées pour dépenses d'appui aux projets sont éliminées lors de la consolidation.

Montant en CHF	2016	2015
Traduction / édition	329 660	360 215
Impression et publication	136 419	96 847
Services au lieu de conférence	204 852	188 433
Entretien des ordinateurs et bases de données en ligne	12 497	10 800
Coûts de la vérification des comptes	5 000	5 000
Gestion des placements de la Caisse de prévoyance et frais bancaires	23 219	24 120
Services de gestion	209 273	181 707
Autre	73 492	170 352
Suppressions	-209 273	-181 707
Total des services contractuels	785 138	855 768

Les frais de fonctionnement recouvrent les frais d'entretien et de ménage du bâtiment du Siège, de communication (affranchissement et téléphone), les frais de réunion et les charges bancaires.

Montant en CHF	2016	2015
Loyer	118 794	114 167
Chauffage	31 094	29 661
Electricité	29 615	30 339
Eau	3 688	3 880
Entretien des locaux et du terrain	49 625	63 617
Ménage	17 316	15 771
Sécurité	62 444	39 400
Assurance	13 974	21 042
Véhicules	14 109	10 589
Entretien, assurance et location d'équipement	101 376	91 156
Communication	143 143	143 542
Connectivité à Internet	19 589	9 618
Site web	-	51 688
Frais de presse et de publicité	1 950	7 663
Frais de représentation	117 406	122 908
Cadeaux institutionnels	25 625	18 192
Charges bancaires	16 512	19 325
Plus \ moins	10	3
Total des dépenses de fonctionnement	766 269	792 562

Dans les fournitures, le matériel et l'équipement est compris le matériel de bureau dont le coût est inférieur au niveau plancher indiqué dans la note 2.

Montant en CHF	2016	2015
Mobilier de bureau	0	420
Papier	13 050	19 691
Articles de bureau	3 118	1 213
Fournitures de bureau diverses	44 464	55 563
Café/thé/eau potable	7 778	9 210
Divers	4 079	4 734
Entretien et réparation du matériel informatique	9 993	9 106
Logiciel et fournitures	32 399	34 907
Livres	531	2 478
Périodiques	5 004	5 445
Total des fournitures, du matériel et de l'équipement	120 416	142 765

Pour l'explication des dépenses liées à l'amortissement, voir la note 7.

Les dépenses liées à l'augmentation de la **provision pour créances douteuses** sont expliquées plus haut dans la note 4 des états financiers.

Montant en CHF	2016	2015
Changement de la dotation pour les contributions des Membres à recevoir	68 722	21 771
Moins les dettes spéciales réintégrées rétablies en tant que sommes à recevoir	-27 233	-
Passage par pertes et profits d'une créance douteuse - Contribution volontaire PNUD	-	16 325
Total des provisions	41 489	38 096

Dans les **subventions et honoraires** sont compris une subvention au bénéfice de l'Association des Secrétaires généraux de parlements (ASGP) et l'indemnité du Président de l'UIP.

Montant en CHF	2016	2015
Subventions	37 887	127 232
Honoraires	30 297	29 803
Total des subventions et honoraires	68 183	157 035

NOTE 18 RISQUES FINANCIERS

Les instruments financiers ci-après sont inclus dans l'état de la situation financière :

Montant en CHF	2016	2015
Liquidités et équivalents	7 235 392	6 048 145
Dépôts	4 738 677	4 738 412
Comptes des sommes à recevoir - contributions des Membres	721 626	605 120
Comptes des sommes à recevoir - contributions volontaires	36 358	332 440
Comptes des sommes à recevoir - autres	70 282	85 957
Placements	8 702 020	9 230 735
Emprunt	-5 563 287	-5 687 481
Comptes des sommes à payer	-204 290	-225 432
Actifs financiers nets moins passifs financiers	15 736 779	15 127 895

L'UIP est exposée à certains risques liés au marché, au crédit et aux liquidités de la manière suivante :

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur marchande ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers varient au gré des fluctuations des prix du marché. Il s'agit notamment des risques liés au change, au taux d'intérêt et aux autres cours. L'UIP est exposée aux risques liés au change et au taux d'intérêt. Elle perçoit des recettes provenant de commissions et de contributions volontaires et engage des dépenses dans des monnaies autres que sa monnaie de compte, le franc suisse. L'UIP est exposée aux risques de fluctuation des taux de change. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour se prémunir contre les risques liés au change.

Une fluctuation du taux de change de +/- 5 pour cent entre le franc suisse et d'autres devises (le dollar des Etats-Unis et l'euro) dans lesquelles des instruments financiers sont détenus ou des opérations relatives aux recettes et aux dépenses sont comptabilisées aurait eu les effets suivants sur les états financiers :

Montant en CHF	Impact sur l'excédent / (déficit)	Impact sur l'actif net
+ 5 pour cent	107 247	99 183
- 5 pour cent	-118 536	-99 183

L'exposition de l'UIP aux risques de fluctuations des taux d'intérêt est également limitée. Son budget de fonctionnement est principalement financé par les recettes provenant de la contribution des Membres et de la vente de biens et de services. Bien que le rapport de ses placements ne finance que 0,5 pour cent de son budget de fonctionnement, les avoirs de la Caisse de prévoyance sont placés dans un fonds commun, qui est exposé au risque de changements des conditions du marché. Si les recettes résultant des placements diminuaient ou augmentaient, les fonds disponibles pour financer la Caisse de prévoyance fermée et la contribution du budget de fonctionnement augmenteraient ou diminueraient en conséquence. L'UIP n'utilise pas d'instruments financiers pour se prémunir contre les risques liés aux taux d'intérêt.

Risque lié aux liquidités

Le risque lié aux liquidités tient aux difficultés que pourrait avoir l'UIP à honorer ses engagements liés au passif financier. L'exposition de l'UIP aux risques liés aux liquidités est négligeable car elle a d'importantes réserves en liquidités qui ne sont pas affectées à des destinations particulières et qui sont reconstituées par ses résultats d'exploitation. La politique de placement de l'UIP est telle que ses investissements sont principalement constitués de dépôts à court terme en liquidités.

Le montant total de liquidités et équivalents (CHF 12,0 millions) dont l'UIP disposait au samedi 31 décembre 2016 est suffisant pour lui permettre de répondre à ses engagements en cours, qui atteignaient CHF 4,4 millions à cette date. On s'attend à ce que l'UIP ait suffisamment de liquidités sur une base régulière pour rembourser toutes ses dettes. L'échéance des passifs financiers est prise en compte dans l'état de la situation financière.

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une contrepartie des actifs financiers de l'UIP ne s'acquitte pas de ses obligations. Les sommes à recevoir provenant presque exclusivement de ses Parlements membres, les risques liés au crédit sont considérés comme mineurs pour l'UIP. Ils sont réévalués chaque année et les changements pris en compte dans le calcul de la provision pour créances douteuses. Les liquidités et équivalents sont détenus dans des banques dont le risque propre à la dette souveraine ou le crédit est noté A- ou plus par Fitch et par Standard and Poor's (S&P). La valeur de l'actif des sommes à recevoir a été réduite au moyen d'une réserve pour créances douteuses qui sert à compenser les sommes à recevoir dont le paiement n'est pas prévisible à court terme.

LOGFRAME

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Impact obtenu
DE MEILLEURS PARLEMENTS POUR DES DEMOCRATIES PLUS FORTES - Objectifs		
1.	Améliorer le fonctionnement des parlements	<p>Accomplissement des fonctions essentielles du Parlement</p> <p>Les normes et lignes directrices de l'UIP ont continué à servir de référence aux parlements qui cherchent à renforcer leur institution ; des études ont été effectuées sur les grandes évolutions des pratiques parlementaires (contrôle parlementaire, innovation au parlement, violence à l'égard des parlementaires, etc.).</p> <p>Le renforcement des capacités connaît une demande en croissance constante, notamment en ce qui concerne les aspects spécifiques au fonctionnement de l'institution législative (services documentaires et d'information, TIC, autonomie financière et administrative, instituts parlementaires) ; augmentation du nombre des adhésions aux Principes communs en matière d'assistance aux parlements.</p>
2.	Faire progresser l'égalité des sexes	<p>Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de genre ; nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc. ; nombre de mises à jour ; degré de satisfaction des utilisateurs ; nombre de femmes parlementaires bénéficiant d'une assistance et d'une formation ; nombre de parlementaires participant à des réformes de genre ; niveau d'engagement des parlementaires hommes au niveau national et à l'UIP ; mesures prises pour renforcer la défense des droits des femmes, soutenir l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes</p> <p>L'utilisation des publications de l'UIP sur la question du genre continue à progresser. Les études et les guides publiés en 2016 ont été largement commentés et particulièrement appréciés par les parlements, les médias et les universités, à l'instar de l'étude sur le harcèlement, l'intimidation et la violence à l'égard des femmes parlementaires.</p> <p>L'UIP reste la première source de statistiques sur les femmes en politique et fournit aussi des données relatives aux indicateurs de l'ODD 5 sur la place des femmes dans le processus décisionnaire.</p> <p>L'UIP a organisé des formations à l'intention d'une centaine de femmes parlementaires et a appuyé deux groupes de femmes parlementaires. Des parlementaires hommes ainsi que du personnel parlementaire ont été associés aux formations et aux débats sur l'égalité des sexes et la participation des femmes organisés durant l'année ainsi qu'à l'occasion de tous les projets nationaux.</p> <p>Quatre parlements ont engagé une réforme visant à intégrer la dimension de genre dans leurs travaux et à agir pour faire progresser les questions d'égalité des sexes.</p>

3.	Promouvoir les droits de l'homme	Initiatives prises pour protéger les droits de l'homme des parlementaires ; initiatives parlementaires visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme	<p>En 2016, le Comité des droits de l'homme des parlementaires a été saisi de nouveaux cas concernant 196 parlementaires. Au total, durant l'année, le Comité a examiné la situation de 459 parlementaires de 42 pays, ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2014 (311 cas de parlementaires de 41 pays) et 2015 (320 cas de parlementaires de 43 pays).</p> <p>98 parlementaires (35 femmes et 63 hommes de 23 pays) ont participé aux séminaires de l'UIP sur les droits de l'homme.</p>
IMPLICATION ACCRUE DES PARLEMENTS DANS LA SPHERE INTERNATIONALE - Objectifs			
4.	Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales	Contribution parlementaire aux principaux débats et négociations internationaux (sur les enjeux et choix politiques)	<p>Visibilité accrue de l'UIP, en sa qualité de principale organisation parlementaire, à l'ONU et à l'OMC.</p> <p>Forte reconnaissance du rôle essentiel des parlements dans les grands dossiers internationaux (droits de l'homme, ODD, armes de destruction massive, etc.).</p> <p>Resserrement des liens avec les équipes dirigeantes de l'ONU et de l'OMC.</p>
5.	Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement	Action parlementaire en faveur des objectifs de développement à l'échelle internationale	<p>Renforcement de l'engagement et de la sensibilisation des parlements vis-à-vis des ODD. Les cinq régions du monde sont impliquées dans cette action. Un guide d'auto-évaluation des parlements sur les ODD a été élaboré pour encourager un plus fort soutien. Des résultats concrets ont été obtenus du côté des objectifs de santé visant à améliorer l'accès des femmes, des adolescents et des enfants aux services essentiels de santé. Un suivi parlementaire de l'Accord de Paris et une implication des parlements ont été assurés lors de la conférence sur les changements climatiques (COP 22).</p>
6.	Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits	Participation parlementaire aux processus de réconciliation et de dialogue dans les situations de conflit	<p>L'UIP est reconnue comme un partenaire fiable par les parlements et de nombreuses organisations, y compris l'ONU (ainsi que sa Commission de consolidation de la paix et son Conseil de sécurité). Il est régulièrement demandé à l'UIP de partager son expérience et de représenter le point de vue des parlements dans les réunions et les documents officiels.</p>

FAIRE DE L'UIP UN INSTRUMENT PLUS EFFICACE DE LA COOPERATION PARLEMENTAIRE - Objectifs			
7.	Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres	Participation des parlements à l'UIP ; deux Assemblées réussies de l'UIP par an ; nombre de membres ; résultats des délibérations	Organisation de deux Assemblées très réussies (Lusaka, Zambie et Genève) ; résultats substantiels qui contribuent au travail des parlements et aux grands processus mondiaux. Le nombre de Membres de l'UIP est passé de 167 à 171 en 2016.
8.	Mettre l'UIP en valeur	Meilleure connaissance de l'UIP et de ses travaux	L'UIP a étendu son rayonnement par le biais de son nouveau site web multilingue et de ses supports de communication innovants, notamment le renforcement de son identité visuelle.
9.	Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne	Indicateurs clés de la performance de l'Organisation	Les organes directeurs de l'UIP se sont déclarés satisfaits des rapports d'audits internes et externes. Un cycle complet d'évaluations de la performance du personnel a été réalisé. Tous les objectifs stratégiques sont mesurés, suivis et enregistrés dans le tableau matriciel. Le Cabinet du Secrétaire général est pleinement opérationnel et fonctionne comme une structure autonome, sous la direction du Secrétaire général. Il fait partie de l'équipe de direction et supervise tous les dossiers existants ou nouveaux qui présentent une certaine sensibilité politique. Les décisions des organes directeurs de l'UIP ont été dûment enregistrées et appliquées.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016		
RESULTATS	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) mesurant l'impact	Résultats obtenus
<i>1. Améliorer le fonctionnement des parlements</i>		
1.1	L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP
		La base de données PARLINE reste la première source de référence mondiale sur les parlements nationaux et les élections législatives. Les utilisateurs de PARLINE dans les parlements et dans les universités font régulièrement état de leur jugement positif sur cette ressource de l'UIP et leurs commentaires montrent que ces données sont très utilisées et permettent des gains d'efficacité. De nombreuses pages Wikipédia citent PARLINE comme source de référence pour les données relatives aux élections législatives.
1.2	Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP	Nombre de parlements utilisant les normes et les lignes directrices et adoptant les bonnes pratiques
		<p>Bien qu'il soit difficile d'établir un chiffre global sans disposer d'un mécanisme plus formel de suivi et d'évaluation, il existe de multiples exemples d'utilisation des normes, lignes directrices et bonnes pratiques de l'UIP par les parlements. En voici quelques-uns concernant l'année 2016 :</p> <p>Le Parlement du Myanmar a utilisé les Principes communs en matière d'assistance aux parlements pour renforcer son institution.</p> <p>Le Parlement kenyan a été le premier à utiliser le nouveau guide d'auto-évaluation de l'UIP sur la sensibilité au genre des parlements, en décembre 2016.</p> <p>L'organisation ParlAmericas a utilisé les lignes directrices de l'UIP sur les médias sociaux et l'utilisation des TIC au parlement pour mettre sur pied en décembre 2016 une formation sur le thème "Maximiser l'usage des technologies pour améliorer la communication avec les électeurs". Le Guide des médias sociaux de l'UIP fait partie des références citées dans le guide du gouvernement ouvert publié par le Partenariat pour un gouvernement ouvert.</p> <p>Le Rapport parlementaire mondial de 2012 a été cité dans de nombreux articles comme décrivant une norme à laquelle les parlements doivent aspirer, dans le cadre des débats en cours sur le rôle du parlement au Chili, au Ghana, en Inde, en Jamaïque et ailleurs.</p> <p>Les outils d'auto-évaluation de l'UIP sur la performance parlementaire sont présentés dans un nouvel ouvrage (en anglais) de la Banque mondiale intitulé "Benchmarking and self-assessment for parliaments"</p>

1.3	Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP	Nombre de parlements soutenus ; ressources investies	En 2016, l'UIP a exécuté 30 activités différentes au bénéfice de huit parlements pour un montant de plus de CHF 470 000. Ces activités ont été menées en conformité avec les Principes communs en matière d'assistance aux parlements.
1.4	La représentation des jeunes dans les parlements est encouragée	Nombre d'initiatives lancées, nombre de jeunes parlementaires dans le monde	<p>Les données réunies par l'UIP sur l'année 2016 montrent que seulement 2 % des parlementaires ont moins de 30 ans.</p> <p>En 2016, l'UIP a publié son rapport mondial sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Une conférence mondiale des jeunes parlementaires, organisée en mars 2016, a réuni 130 jeunes parlementaires, hommes et femmes (30 % de femmes) de 50 pays, qui ont débattu sur le thème <i>Programme 2030 : Ouvrir la voie, ne laisser personne de côté</i>.</p> <p>Les stratégies d'autonomisation et de représentation des jeunes ont également été discutées dans le cadre du débat général de l'Assemblée dont le thème était <i>Rajeunir la démocratie, donner la parole aux jeunes</i>.</p> <p>Des jeunes parlementaires ont participé à des débats internationaux à l'ONU. Des campagnes médiatiques, appuyées par l'UIP, ont été lancées pour renforcer la représentation des jeunes dans les parlements.</p> <p>Le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP s'est réuni à l'occasion de chacune des Assemblées de l'UIP.</p>
2. Faire progresser l'égalité des sexes			
2.1	Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique	Degré d'utilisation des ressources de l'UIP en matière de parité, nombre de mentions dans la recherche/les médias/articles, etc.	<p>L'utilisation des supports et des données de l'UIP est en augmentation constante. Les statistiques de l'UIP ont été beaucoup citées dans les médias sociaux. Les médias et le public ont accordé une grande attention à l'étude 2015 sur les femmes au parlement ainsi qu'au bulletin thématique sur la violence à l'encontre des femmes parlementaires qui ont aussi suscité un grand intérêt des parlementaires. Les statistiques relatives aux femmes dans les parlements ont été mises à jour chaque mois, de même que les bases de données sur les femmes en politique et les groupes de femmes parlementaires.</p> <p>Le nombre des utilisateurs des outils et bases de connaissances de l'UIP sur l'égalité des sexes et les femmes en politique s'est accru tout au long de l'année.</p>

2.2	Les femmes sont plus nombreuses à accéder au Parlement et à participer à l'élaboration des politiques	Nombre de femmes parlementaires ; mesures temporaires spéciales ; nombre de femmes bénéficiant d'une formation ; nombre de forums de femmes ; niveau de participation des femmes parlementaires	La proportion des femmes parlementaires est montée à 23,3 % à la fin de l'année 2016 (contre 22,7 % en 2015). Un pays (Libéria) a adopté des quotas législatifs en 2016, d'autres (comme la Côte D'Ivoire) ont engagé le débat et formulé des propositions visant à établir des quotas ou à renforcer les quotas existants. A l'heure actuelle, il y a dans le monde plus de 120 pays qui appliquent une forme ou une autre de quota (obligatoire ou volontaire). L'UIP a assuré des formations pour une centaine de femmes parlementaires et apporté son soutien à 2 groupes de femmes parlementaires. Des parlementaires hommes ainsi que du personnel parlementaire ont été associés à des formations et des débats sur l'égalité des sexes et la participation des femmes.
2.3	Les parlements sont plus sensibles au genre	Réforme parlementaire ; évaluations dans une perspective de genre	L'UIP a aidé le Parlement kenyan à évaluer sa sensibilité au genre ; l'Organisation a aussi lancé un outil d'auto-évaluation de la sensibilité au genre dans les parlements.
2.4	Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence faite aux femmes	Mesures parlementaires prises	Au niveau national, un soutien a été apporté à l'action parlementaire en Namibie, en Mauritanie, en Sierra Leone et en Turquie. Les mesures concernaient principalement des efforts pour sensibiliser les populations à l'égalité des sexes et pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux filles, ainsi que la discussion avec des représentants du gouvernement de propositions d'examen de la législation dans une optique de genre.
3. Promouvoir les droits de l'homme			
3.1	Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires.	Refonte de la section du site web de l'UIP consacrée aux droits de l'homme ; nouveaux instruments de relations publiques/communication, nombre de cas clos après obtention de résultats satisfaisants, nombre total de cas examinés, nombre de nouveaux cas soumis, degré de satisfaction des victimes à l'égard du travail réalisé par le Comité, nombre de sessions, missions d'observation judiciaire et missions sur le terrain, nombre d'initiatives de suivi prises par les Membres de l'UIP	Publication – pour la troisième fois – de statistiques et d'analyses relatives aux cas traités par le Comité à l'occasion de la journée internationale des droits de l'homme, le 10 décembre. En 2016, le Comité a examiné la situation de 459 parlementaires de 42 pays. Au cours de l'année, il a été saisi de nouveaux cas concernant 196 parlementaires. Les cas de 10 parlementaires ont été clos (avec un règlement satisfaisant pour 3 d'entre eux) ; il y a eu trois sessions du Comité (janvier, mars et octobre). Le Comité a effectué une visite d'information au Cambodge et dans les Maldives et a mandaté des missions d'observation de procès en Colombie et en Malaisie. Une série d'initiatives ont été lancées pour accroître la visibilité du Comité et marquer son 40 ^{ème} anniversaire. Ces initiatives ont débouché sur la réalisation de nouveaux outils de communication : un film, un témoignage vidéo et une exposition de photos. Les Parlements autrichien, allemand et suisse ont pris des mesures de suivi relatives à des cas préoccupants en Turquie.

<p>3.2</p>	<p>Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire.</p>	<p>Nombre de séminaires, nombre de parlements soutenus et nombre de parlementaires formés, degré de mise en œuvre des recommandations formulées lors des séminaires et dans les conclusions des organes conventionnels de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme ainsi que du Conseil des droits de l'homme de l'ONU ; nombre de nouvelles ratifications de certaines conventions relatives aux droits de l'homme ; réforme concernant les droits de l'enfant dans certains parlements ; initiatives parlementaires relatives à l'apatridie ; protection des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays</p>	<p>Un séminaire régional a été organisé à Nadi (Fidji) à l'intention des Parlements du Pacifique. Il a réuni 40 participants (6 femmes et 34 hommes), dont 20 parlementaires représentant 8 pays de la région. Les participants ont recommandé une série de mesures concrètes visant à augmenter leur contribution aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Deux pays ont demandé à effectuer un suivi de cette réunion régionale au niveau national.</p> <p>Le Parlement de la CEDEAO a accueilli un séminaire régional à Abuja qui portait sur la contribution parlementaire à la lutte contre le trafic et le travail des enfants à grande échelle. 100 participants (22 femmes et 78 hommes) dont 78 parlementaires d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ont participé à cette réunion. Des stratégies claires visant une contribution parlementaire efficace ont été recommandées à cette occasion, notamment par le biais d'une coordination parlementaire régionale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. L'organisation en 2017 d'un séminaire à l'intention des Parlements d'Afrique centrale (CEMAC) s'inscrit dans le droit fil de cette recommandation.</p> <p>42 courriers ont été envoyés aux parlements sur les travaux du Conseil des droits de l'homme et son examen périodique universel.</p> <p>L'UIP a lancé, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une version révisée du Guide des droits de l'homme à l'usage des parlementaires.</p> <p>En 2016, 24 nouvelles ratifications de grandes conventions sur les droits de l'homme ont été enregistrées.</p> <p>Un projet de recherche a été mené avec l'Institut de hautes études internationales sur les relations entre les parlements et les institutions nationales des droits de l'homme (INDH).</p>
------------	--	---	--

4. Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales			
4.1	Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage ; ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet ; les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU	Les travaux de l'ONU tiennent compte de la contribution parlementaire ; les parlements intègrent le programme de travail et les conférences de l'ONU dans leurs travaux ; les grands engagements internationaux sont mieux respectés	Obtention de l'inclusion de points de politique importants dans le document final HLM2 sur la coopération au développement ; il est clairement fait mention des parlements dans la nouvelle résolution du Conseil de sécurité sur les ADM. Promotion fructueuse de la nouvelle et ambitieuse résolution de l'Assemblée générale sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP (70/298). Conclusion du nouvel accord de coopération avec l'ONU en juillet 2016. Il est largement fait mention de l'importance de l'UIP et des parlements pour la mise en œuvre des ODD dans la résolution de l'Assemblée générale 70/298. Apports substantiels au processus du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; rôle renforcé de l'UIP dans ce processus. Apport d'une solide perspective politique à l'UNGASS 16 sur le problème mondial de la drogue. Lancement d'un engagement politique en relation avec la Conférence des Nations Unies sur les océans par le biais de l'audition parlementaire 2017.
4.2	Les négociations commerciales multilatérales se déroulant sous les auspices de l'OMC sont soumises au contrôle effectif des parlements	Assistance nombreuse et déroulement sans heurt des sessions annuelles de la Conférence parlementaire sur l'OMC ; dialogue et échanges avec les négociateurs et hauts fonctionnaires de l'OMC ; documents finals des sessions parlementaires dûment transmis à l'OMC	Deux réunions fructueuses du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC : session annuelle robuste en juin et événement parlementaire proactif pendant le Forum public de l'OMC en septembre. Ces réunions ont connu une forte affluence et ont donné lieu à des débats de grande qualité. Les résultats de la Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC ont mis l'accent sur la contribution des parlements aux progrès des négociations de l'OMC.
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement			
5.1	Les parlements prennent des mesures en rapport avec les ODD et les incluent dans leurs travaux	Suivi parlementaire du programme pour l'après 2015 (ODD) ; la transposition des objectifs commence	Une feuille de route régionale de mise en œuvre des ODD a été approuvée par les parlements d'Europe centrale et de l'Est et d'Amérique latine ainsi que par les Présidents des parlements d'Asie du Sud. Des échanges interrégionaux ont eu lieu entre des parlements d'Asie et d'Afrique sur la mise en œuvre des ODD. Un suivi du séminaire régional organisé en 2015 en Europe centrale et de l'Est a été réalisé. Des recommandations ont été faites au Parlement des Fidji sur les modalités d'engagement en faveur des ODD.
5.2	Les parlements jouent un rôle de premier plan et s'engagent pour en finir avec le sida d'ici 2030	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec le VIH/sida ; législation nationale ; déclarations parlementaires	Une réunion parlementaire a été organisée dans le cadre de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida. L'UIP et les parlements sont mentionnés dans la Déclaration adoptée à cette réunion. Le Groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a effectué une visite de terrain à Lusaka axée sur les initiatives de lutte contre le VIH et le sida.

5.3	Les parlements assurent une meilleure santé aux femmes, aux enfants et aux adolescents	Les préoccupations parlementaires se retrouvent dans les documents finals, les lois, déclarations et stratégies nationales de développement en rapport avec la santé des femmes, des enfants et des adolescents ; législation nationale ; déclarations parlementaires	Dans certains pays clés, des activités ont été organisées pour renforcer l'engagement parlementaire dans la lutte contre le mariage des enfants, la promotion de la santé sexuelle et reproductive et sur d'autres questions pertinentes. Pour la toute première fois, une réunion parlementaire s'est déroulée dans le cadre de l'Assemblée mondiale de la santé. Le Secrétaire général de l'ONU a confié des fonctions au Président et au Secrétaire général de l'UIP dans l'initiative "Toutes les femmes, tous les enfants" et le Mouvement SUN (Renforcement de la nutrition), respectivement.
5.4	Les parlements tiennent compte des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophes dans le budget et les lois de leur pays	Les parlements ratifient l'Accord de Paris et commencent à travailler aux lois d'exécution ; budgets "verts"	La réunion parlementaire organisée à l'occasion de la COP 22 sur les changements climatiques a attiré plus de 256 parlementaires (dont 64 femmes) représentant 56 pays différents qui ont débattu de l'application pratique de l'Accord de Paris.
6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			
6.1	Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit	Participation du Parlement au processus de réconciliation ; la majorité et l'opposition respectent mutuellement leurs droits et responsabilités ; la procédure parlementaire prévoit une prise de décision inclusive ; le parlement exerce un contrôle sur le secteur de la sécurité	En sa qualité d'organisation neutre et indépendante, promouvant le dialogue et l'inclusivité, l'UIP a apporté son assistance et formulé des recommandations pour les situations sensibles et les crises politiques.
6.2	La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits	La diplomatie parlementaire désamorce les tensions et œuvre en faveur du dialogue	Le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient a adopté une nouvelle approche permettant de transformer des objets de conflits comme l'eau, la nourriture et l'énergie en facteurs de coexistence par le biais de projets en faveur de la paix. La première Table ronde sur l'eau a été tenue avec succès au Siège de l'UIP en mai-juin 2016, avec le concours de la communauté scientifique et des parlementaires de la région. Elle représente la première initiative positive de réunion entre toutes les parties concernées, pays arabes et Israël.
6.3	Les parlements sont plus à même de contribuer à la mise en œuvre des engagements de contrôle des armes internationales	Participation parlementaire à des événements conjoints avec l'ONU (financement par le biais de l'ONU)	Un séminaire régional a été organisé pour sensibiliser les parlementaires à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU visant à empêcher les acteurs non étatiques de se procurer des armes de destruction massive.

7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres			
7.1	L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité	Nombre de Membres, nombre de nouvelles affiliations, nombre de participants issus de parlements non-membres aux ateliers régionaux	<p>Avec la réaffiliation des Parlements des Comores, de l'Egypte et l'affiliation du Parlement du Swaziland, le nombre des Parlements membres de l'UIP atteint le chiffre record de 171. Le Parlement de la République centrafricaine est en position de rejoindre l'organisation en avril 2017, lors de l'Assemblée de l'UIP à Dhaka, et deviendra ainsi son 172^{ème} membre.</p> <p>Le Fonds de solidarité parlementaire a été créé en 2016 afin de faciliter la participation aux travaux de l'UIP des Parlements non-membres des petits états insulaires en développement.</p> <p>Les Présidentes des parlements d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas et de Sainte-Lucie, qui ont participé au Sommet annuel des Présidentes de parlement, ont exprimé leur souhait de resserrer les liens avec l'UIP. Les consultations se sont poursuivies et de nouveaux canaux de communication ont été établis avec plusieurs parlements, notamment ceux de Brunei, d'Ouzbékistan et de Vanuatu.</p>
7.2	Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP	Participation aux Assemblées de l'UIP, qualité des débats et des résultats de ces Assemblées ; utilisation des documents de l'UIP dans les parlements	<p>Les deux Assemblées de l'année ont connu une grande affluence. En octobre, l'Assemblée de Genève a enregistré la participation record de 141 délégations de Parlements membres, dont 50 Présidents et Vice-Présidents de chambres.</p> <p>L'ordre du jour était riche, les débats de grande qualité et les résultats substantiels.</p> <p>Les résultats relatifs à la participation des jeunes, à la lutte contre le terrorisme et l'aide humanitaire, aux violations des droits de l'homme qui présagent un conflit et à la mise en œuvre des ODD comprennent des recommandations d'action parlementaire et représentent une contribution aux délibérations et aux prises de décision des Nations Unies.</p>
7.3	L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale	Suivi efficace des conclusions de la Quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement	<p>Des efforts ont été déployés pour améliorer la participation des assemblées régionales et d'autres assemblées parlementaires aux Assemblées et aux séminaires régionaux de l'UIP.</p> <p>Des événements conjoints sont organisés (par ex. le séminaire régional sur les ODD réalisé en coopération avec Parlatino en décembre 2016). L'AIP-CEI est passé du statut d'observateur permanent à celui de membre associé.</p>
7.4	L'UIP met en œuvre des réformes structurelles ; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions	Programmes de travail et activités opérationnelles exécutées par les quatre Commissions permanentes ; qualité des résolutions	<p>Les bureaux des Commissions permanentes continuent d'améliorer leurs modalités de travail.</p> <p>La réunion conjointe des présidents des Commissions permanentes et des groupes géopolitiques constitue une fructueuse plateforme de discussion et de prise de décision sur les moyens d'améliorer le fonctionnement des organes statutaires de l'UIP.</p> <p>Les groupes géopolitiques se sont engagés à jouer un rôle plus actif dans l'exécution des décisions et des résolutions de l'UIP ainsi que dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de l'UIP.</p> <p>Les Commissions permanentes préparent et adoptent des résolutions de grande qualité et œuvrent au contrôle du suivi et de l'exécution.</p>

7.5	Les Membres sont plus nombreux à œuvrer à l'amélioration du suivi et de l'exécution des résolutions de l'UIP	Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'examen de la mise en œuvre des anciennes résolutions	Les Commissions permanentes incluent systématiquement dans leur programme de travail l'organisation de réunions consacrées à l'examen de la mise en œuvre des anciennes résolutions. En 2016, des séances de revue ont permis d'examiner les mesures prises en application des anciennes résolutions relatives à la mise en œuvre des ODD et au contrôle parlementaire du secteur de la sécurité.
8. Mettre l'UIP en valeur			
8.1	Le site Internet de l'UIP est un outil moderne et dynamique permettant aux parlements du monde entier de communiquer	Statistiques, nombre d'abonnements aux bulletins ; mention positive dans les médias sociaux ; reprise en ligne d'informations publiées par l'UIP ; utilisation à d'autres buts des données et des produits d'information de l'UIP	Le nouveau site web multilingue a été lancé lors de la 135 ^{ème} Assemblée à Genève.
8.2	Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi	Satisfaction des utilisateurs	Plus grand rayonnement grâce à l'utilisation des médias sociaux, des articles sur le web, des communiqués de presse et des e-bulletins.
8.3	L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée	Couverture médiatique mondiale	Le Secrétaire général a été interviewé par Fortune Magazine, The Economist et d'autres médias d'envergure mondiale à propos de l'égalité des sexes et d'autres questions.
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne			
9.1	L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes	Les recommandations financières du Comité exécutif au Conseil directeur sont formulées en meilleure connaissance de cause et ses réunions sont plus performantes ; les Membres mobilisent davantage de ressources pour les travaux de l'UIP	Le Comité exécutif a recommandé la création d'un Fonds de solidarité parlementaire pour encourager la participation de pays non-membres de l'UIP, en particulier ceux des PEID.
9.2	L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats	Les résultats et la performance font l'objet d'un suivi systématique à tous les échelons de l'Organisation ; les vérifications internes et extérieures des comptes révèlent une amélioration de la performance en 2014.	Les objectifs, résultats et produits sont systématiquement suivis et enregistrés dans le tableau matriciel. Les rapports des audits externes et internes ont fait état de bons résultats qui ont satisfait les organes directeurs de l'UIP.
9.3	L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation	Toute la nouvelle documentation est analysée dans la perspective de genre avant publication ; la prise de décision tient compte des questions de genre, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	La perspective de genre a été incluse de façon systématique dans l'ensemble des publications de l'UIP en 2016. Les mandats des projets comprennent systématiquement une perspective de genre. Des projets de recherche traitent des questions d'égalité des sexes - dès l'origine, comme dans le Rapport parlementaire mondial ou le guide d'auto-évaluation sur les ODD – ou directement comme pour le bulletin thématique sur la violence à l'encontre des femmes parlementaires. Tous les séminaires relatifs aux ODD et aux droits de l'homme intégraient la dimension de genre et incluaient des séances spéciales sur l'égalité des sexes.
9.4	L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits	Toute la nouvelle documentation est analysée avant publication dans la perspective des droits ; la prise de décision tient compte des questions relatives aux droits, notamment lors de la préparation des mandats, des réunions et séminaires	Un groupe de travail a été créé au sein de la Division des programmes de l'UIP pour étudier les meilleurs moyens d'appliquer systématiquement une approche fondée sur les droits de l'homme aux travaux de l'UIP. Ce groupe n'a pas encore adopté ses recommandations finales.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Indicateurs objectivement vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>Améliorer le fonctionnement des parlements</i>			
<i>1.1 L'UIP met à la disposition des milieux parlementaires une meilleure documentation de sources primaires sur l'institution parlementaire et la démocratie dans le monde</i>			
1.1.1	Informations actualisées publiées dans la base de données PARLINE	Sujets traités ; pourcentage des informations vérifiées par le parlement	Les informations générales sur les parlements, les données relatives aux élections et aux systèmes électoraux ainsi que le pourcentage de femmes parlementaires ont été régulièrement et rapidement actualisés pour tous les pays du monde. L'actualisation des informations générales provient des parlements ou est vérifiée auprès des parlements. Les informations relatives aux systèmes électoraux et aux résultats des élections proviennent des autorités compétentes. La réorganisation de la base de données PARLINE, qui s'inscrit dans la refonte générale du site web, a été reportée à 2017. Le projet de réorganisation a avancé après le lancement de la version beta du site web ; un appel d'offres a été publié pour la base de données.
1.1.2	Parution régulière d'articles concernant l'actualité parlementaire sur le site Internet de l'UIP	Nombre d'articles	Pas de mise en œuvre en 2016, en raison de la refonte du site web de l'UIP.
1.1.3	Documentation et information mises à la disposition du Secrétariat de l'UIP	Bulletin et base de données à la disposition du personnel	Obtention rapide des données.
1.1.4	Archives de l'UIP disponibles en ligne	Nombre de documents d'archives en ligne	Pas de mise en œuvre en 2016, en raison de la refonte du site web de l'UIP.
1.1.5	Promotion de la Journée internationale de la démocratie	Nombre de manifestations organisées par les parlements	26 parlements ont organisé des activités à l'occasion de la Journée internationale. L'UIP a organisé une manifestation publique dans le cadre de la semaine de la démocratie à Genève axée sur le thème <i>Démocratie 2030</i> . Pour son thème général de la Journée, l'ONU a adopté une variante du thème de l'UIP sur la démocratie et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
<i>1.2 Les parlements appliquent les normes et les lignes directrices et adoptent les bonnes pratiques prônées par l'UIP</i>			
1.2.1	Travail sur les normes, les lignes directrices et les bonnes pratiques	Analyse quantitative et qualitative de leur utilisation	Deux guides d'auto-évaluation ont été publiés : le premier porte sur l'engagement des parlements dans la mise en œuvre des ODD et le second sur leur sensibilité au genre. L'élaboration d'indicateurs pour parlements démocratiques a été reportée à 2017.

1.2.2	Réalisation du deuxième Rapport parlementaire mondial	Progrès conformes au calendrier du projet	Les recherches et études nécessaires au rapport ont été réalisées. 85 parlements ont répondu au questionnaire et 75 entretiens ont été réalisés avec des parlementaires (50 % de femmes, 50 % d'hommes). Une première version du rapport a été diffusée en décembre 2016 pour un examen préalable.
1.2.3	Parution de documents de référence sur des questions parlementaires d'actualité	Deux notes thématiques publiées	Un bulletin thématique intitulé Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires a été publié en octobre 2016. Un bulletin thématique sur la législation d'initiative parlementaire a été rédigé et sera publié début 2017.
1.2.4	Diffusion des bonnes pratiques en matière d'utilisation des TIC au Parlement	Nombre de parlements participant à des activités liées aux TIC	114 chambres parlementaires de 88 pays et 33 organisations de la société civile ont contribué au Rapport mondial sur l'e-Parlement 2016. 200 participants (27 % de femmes, 73 % d'hommes) ont assisté à la Conférence mondiale sur l'e-Parlement 2016 à Valparaiso (Chili).
1.2.5	Diffusion des bonnes pratiques en matière de méthodes de travail parlementaires	Degré de participation au débat sur les sujets parlementaires à l'Assemblée de l'UIP	Une centaine de personnes ont participé à une réunion-débat organisée en collaboration avec l'ASGP lors de la 135 ^{ème} Assemblée sur le thème "Evolution des parlements : élaborer des recommandations pour renforcer le contrôle parlementaire"
1.2.6	Elaboration d'un outil d'évaluation pour les secrétariats parlementaires	Analyse quantitative et qualitative de l'utilisation	Discussions en cours sur l'objectif de cet outil et la méthode à adopter.
<i>1.3 Les parlements développent leurs compétences avec le concours de l'UIP</i>			
1.3.1	Exécution de programmes de soutien visant à favoriser l'auto-développement des parlements	Activités ponctuelles de renforcement des capacités adaptées au contexte Exécution de projets de soutien sur mesure Aide à l'évaluation des besoins (sans boîte à outils) Aide à l'établissement de plans/feuilles de route parlementaires Soutien souple pour répondre aux besoins émergents	En 2017, l'UIP a mené 30 activités dans huit parlements en Afrique, en Asie et dans la région arabe. <i>Afghanistan</i> : En partenariat avec le PNUD, l'UIP a apporté son appui au Parlement pour la rédaction de la loi relative au service parlementaire. Un atelier a été organisé à l'intention du personnel d'encadrement au cours duquel deux experts parlementaires ont présenté aux participants des expériences comparées portant sur le processus décisionnaire et le détail d'une loi sur le service parlementaire. <i>Egypte</i> : l'UIP a effectué une mission d'évaluation des besoins dans la perspective d'un nouveau projet à long terme. Un projet global a été élaboré sur la base du rapport ; il s'articule autour de six domaines d'intervention et met en particulier l'accent sur l'égalité des sexes et la création d'un Institut parlementaire. Dans ce dernier domaine, l'UIP a fourni au Parlement des informations comparatives sur ces instituts pour accélérer l'établissement de l'institut égyptien.

			<p><i>Myanmar</i> : l'UIP a appuyé la mise en œuvre de nombreuses activités dans le cadre du projet conjoint UIP-PNUD de soutien au Parlement :</p> <ul style="list-style-type: none">• planification et conduite du processus de transition, accueil et information des nouveaux parlementaires ; programme de formation à l'intention des présidents et secrétaires de commissions sur la conduite des commissions ;• formation avancée sur le suivi des documents pour les services de réunion des trois Hluttaws ;• installation d'un centre de données et mise en place de 369 ordinateurs et d'une protection antivirus ; formation en milieu de travail en préparation du transfert du centre de données au Hluttaw ;• installation de protections antivirus ; formation de six personnes du groupe de travail du centre de données à la gestion du système antivirus ;• formation sur les bonnes pratiques et les connaissances nécessaires à l'administrateur système du groupe de travail du centre de données ;• mise en place de l'intranet du Hluttaw avec mise à jour du nom de domaine, normes et contenu ; formation sur place du groupe de travail du centre de données à la gestion de l'intranet ;• élaboration des contenus parlementaires par le Pyidaungsu et Amyotha Hluttaw (2350 documents ou pages/postes) ;• utilisation par les différents départements des trois Hluttaws de la structure de documents approuvée avec l'assistance du groupe des formateurs de formateurs en gestion des documents ;• formation de l'administration système du serveur de la base de données de recherche ; transfert de la base de données au personnel TIC du Pyidaungsu ;• actualisation du plan stratégique pour les TIC 2017-2018. <p><i>Palestine</i> : l'UIP a accompagné les efforts d'amélioration de la communication interne du secrétariat du CLP. Des ateliers interactifs de formation ont été organisés avec le personnel de direction et le personnel intermédiaire. Ce travail a aussi facilité l'élaboration par le secrétariat d'un projet de plan de communication auquel l'UIP continuera d'apporter son soutien en 2017.</p> <p><i>République de Corée</i> : l'UIP a organisé des réunions de partage d'expérience à l'intention de l'Assemblée nationale coréenne avec des responsables d'autres parlements afin de faciliter le débat sur les modifications constitutionnelles et leur possible portée. L'UIP a également organisé une présentation comparative des procédures de nomination et des auditions de confirmation.</p>
--	--	--	--

			<p><i>Sri Lanka</i> : l'UIP a aidé le Parlement à mettre en place une bibliothèque numérique. En étroite collaboration avec le personnel, l'UIP a mené une mission d'évaluation en janvier 2016 et élaboré un rapport et une feuille de route à l'appui de la création par le Parlement d'une bibliothèque numérique et de la numérisation des archives. Une autre mission a été effectuée en novembre pour contribuer à l'installation de la bibliothèque numérique et veiller à ce qu'elle soit parfaitement adaptée aux besoins. L'UIP a également procédé à la formation des personnels chargés d'assurer la maintenance et la gestion du nouveau système, de façon à renforcer les capacités du Parlement à assurer l'évolution en continu de la bibliothèque.</p> <p><i>Tunisie</i> : organisation de deux sessions de formation en coopération avec le bureau de Tunis du PNUD axées sur 1) les modèles de gestion de l'administration parlementaire et 2) la fonction de contrôle du Parlement.</p> <p><i>Zambie</i> : l'UIP a organisé en juin 2016 une série d'ateliers visant à faciliter la mise en place d'un dépôt numérique pour l'Assemblée nationale zambienne. Ces ateliers ont débouché sur la création d'un dépôt numérique et l'établissement d'un comité de pilotage chargé de superviser la mise en œuvre.</p> <p>Ils ont également permis de définir des procédures de travail visant à renforcer la capacité du personnel de l'Assemblée nationale à assurer la maintenance et l'évolution du dépôt en fonction des besoins. Le dépôt sera mis à la disposition des parlementaires au début de l'année 2017.</p>
--	--	--	---

1.3.2	Aide à l'utilisation des outils de l'UIP dans les parlements	Auto-évaluations débouchant sur l'identification des besoins de développement, l'établissement de plans stratégiques et une plus grande sensibilité au genre	<p>La quasi-totalité des activités de l'UIP et des experts parlementaires s'appuient sur des expériences comparatives, des bonnes pratiques et des exemples tirés des divers guides et publications de l'UIP. Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements constituent une référence sur laquelle toutes les activités se sont appuyées tout au long de l'année.</p> <p>En Egypte, dans le cadre de l'évaluation des besoins, il a été fait référence à des questions du guide d'auto-évaluation de l'UIP ainsi qu'aux lignes directrices relatives aux parlements sensibles au genre pour aider les parlementaires et le secrétariat à évaluer les besoins du Parlement.</p> <p>En Tunisie, la publication de l'UIP "Parlement et démocratie au vingt-et-unième siècle" a servi de base à la discussion des critères pour parlements démocratiques et des bonnes pratiques en matière de contrôle.</p> <p>Sri Lanka : l'outil d'évaluation sur les ODD a été présenté à la Commission des ODD récemment mise en place. Une version préalable d'un projet de document sur l'administration parlementaire a été réalisée en 2016. Ce document est basé sur une étude comparative approfondie des administrations parlementaires d'un échantillon de parlements ainsi que sur des données d'enquête fournies par les parlements en réponse à un questionnaire diffusé en mai-juin 2016. Le rapport sera publié prochainement mais l'une des versions provisoires a déjà été utilisée dans le cadre de projets d'appui à des parlements, notamment pour la rédaction de la loi sur le service parlementaire en Afghanistan.</p>
1.3.3	Meilleure approche du renforcement de l'institution	Elaboration et application d'une approche fondée sur les résultats pour la mise en œuvre des programmes Aide à la coordination parlementaire Appropriation des mesures de renforcement par les parlements eux-mêmes	<p>Les Principes communs en matière d'assistance aux parlements ont été utilisés dans le cadre de toutes les activités de renforcement des capacités organisées dans l'année, celles visant à renforcer l'institution comme celles portant sur un soutien thématique (égalité des sexes, ODD, etc.).</p> <p>Une table ronde réunissant des experts des Principes communs a notamment porté sur des exemples d'aide à la coordination et des échantillons de lignes directrices communiquées par des parlements à leurs partenaires.</p>
1.3.4	Promotion et application des Principes communs en matière d'assistance aux parlements	Elaboration d'outils facilitant l'application des Principes communs par les parlements et les différents partenaires Considération des Principes communs comme un bien public Poursuite de l'adhésion Organisation de rencontres entre les parlements et leurs partenaires Mise en place d'une boucle de retour d'information pour cerner et partager les bonnes pratiques et les expériences	<p>Une table ronde d'experts sur les Principes communs a été organisée par l'UIP en octobre 2016. L'événement a réuni plus de 50 participants (40 % de femmes) représentant une quinzaine de parlements ainsi que des organisations partenaires autour des idées de renforcement et de promotion des Principes communs, considérés comme un bien public. Le débat a débouché sur une analyse approfondie des Principes communs, un échange des bonnes pratiques et des expériences relatives à une pérennité accrue des projets d'assistance. L'adhésion a encore progressé en 2016 : le nombre des parlements et organisations partenaires ayant adopté les Principes communs s'élève à 109.</p>

1.3.5	Meilleures connexions entre le programme de renforcement de l'institution et les autres programmes et divisions	Promotion des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et des activités des jeunes par le biais du programme de renforcement de l'institution Les résultats des Assemblées et réunions appuient des projets et des activités qui contribuent à leur mise en œuvre	Les équipes d'évaluation des besoins sont constituées de sorte que leurs membres puissent couvrir différents aspects thématiques et veiller à ce que tous les besoins des parlements soient répertoriés. S'agissant de l'Egypte, l'équipe comprenait une forte proportion de spécialistes de l'égalité des sexes pour cerner les besoins des femmes parlementaires. Une réunion casse-croûte a été organisée à l'intention du secrétariat de l'UIP sur les Principes communs. Il s'agissait de promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure application des principes communs par l'ensemble de l'organisation. L'évaluation effectuée auprès des participants a montré que l'atelier avait permis d'améliorer la compréhension des Principes communs par le personnel de l'UIP et de rationaliser le travail.
1.4 La participation des jeunes est encouragée dans les parlements			
1.4.1	Définition d'une orientation politique à l'échelle mondiale pour les grandes questions relatives à la jeunesse ainsi qu'aux besoins et aux intérêts des jeunes	La conférence annuelle des jeunes parlementaires prend des positions sur les questions relatives à la jeunesse et les participants relaient ces positions dans leurs parlements respectifs De nombreuses dispositions relatives aux jeunes sont incluses dans les résolutions, les déclarations et les autres documents importants de l'UIP, intégrant les points de vue des jeunes transmis par le Forum des jeunes parlementaires de l'UIP Organisation d'au moins un séminaire thématique pour les jeunes parlementaires, visant à définir des positions sur les grandes questions relatives à la jeunesse Le point de vue des jeunes parlementaires est pris en compte dans les débats internationaux sur la démocratie, le développement et la paix Production de données et d'informations comparatives sur la représentation des jeunes dans les parlements	La Conférence des jeunes parlementaires 2016 s'est déroulée à Lusaka (Zambie). Cette manifestation, conjointement organisée par l'UIP et l'Assemblée nationale de Zambie a accueilli 130 jeunes parlementaires, hommes et femmes (30 % de femmes) venus de 50 pays. La moyenne d'âge des parlementaires présents était de 38 ans. Le thème de la conférence était <i>Programme 2030 : ouvrir la voie, ne laisser personne de côté</i> . Les membres du forum des jeunes parlementaires de l'UIP ont contribué à des débats mondiaux sur la jeunesse : - Forum sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit ; - session annuelle du Forum de la jeunesse de l'ECOSOC consacrée au rôle des jeunes dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'UIP a publié l'édition 2016 de son rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Ce rapport comprend des données et des informations sur la représentation des jeunes dans les parlements, ventilées par âge et par sexe. Il donne des recommandations concrètes pour informer les milieux politiques sur la participation des jeunes. Les informations et les données de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux sont utilisées par les institutions de l'ONU, les chercheurs, les parlementaires, le personnel parlementaire et les médias.

1.4.2	Renforcement de l'influence, de la visibilité, de la mise en réseau et du pouvoir de décision des jeunes parlementaires	<p>Nombre de rassemblements de jeunes décideurs dans différents secteurs et domaines tels que la politique, les ONG, l'entrepreneuriat, les médias...</p> <p>Nombre d'initiatives de mise en réseau appuyées par l'UIP</p> <p>Tenue d'au moins deux ateliers de renforcement des capacités pour les jeunes parlementaires</p>	<p>Une vingtaine de dirigeants de parlements des jeunes, d'organisations de la société et d'institutions internationales se sont joints aux jeunes parlementaires à la Conférence mondiale des jeunes parlementaires de 2016.</p> <p>Une campagne mondiale intitulée #Not Too Young To Run a été lancée en 2016 dans le cadre d'un partenariat avec l'Envoyé de l'ONU pour la jeunesse, l'UIP, le PNUD, le Forum européen de la jeunesse et l'ONG IYAGA. Cette campagne, qui vise à renforcer la participation des jeunes en réduisant l'écart entre l'âge légal de l'éligibilité et celui de la majorité électorale, fait un large usage des données de l'UIP et des recommandations formulées dans son rapport sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux.</p>
1.4.3	Soutien de l'action parlementaire dans le domaine de la jeunesse	<p>Réalisation d'une étude régionale approfondie sur la représentation des jeunes dans les parlements</p> <p>Apport d'assistance technique à au moins deux parlements pour les aider à prendre des mesures législatives et politiques qui influent sur la vie des jeunes</p> <p>Promotion par les membres du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP de la participation des jeunes à la vie politique aux niveaux national et régional</p>	<p>Le rapport de l'UIP sur la représentation des jeunes dans les parlements fournit des données et des informations comparatives de niveau national, infrarégional, régional et mondial.</p> <p>Aucune assistance technique n'a été apportée cette année en raison d'un manque de fonds.</p> <p>Les membres du Forum des jeunes parlementaires de l'UIP font rapport au Forum sur la représentation des jeunes dans les parlements nationaux. Une première session consacrée à ces rapports a été tenue en 2016. Elle a montré que les jeunes parlementaires sont nombreux à agir dans leurs pays respectifs ainsi qu'au niveau régional pour renforcer la participation des jeunes. Au Nigéria, deux projets de loi présentés par deux jeunes parlementaires visaient à abaisser l'âge d'éligibilité et de nomination à des responsabilités politiques.</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
2. Faire progresser l'égalité des sexes		
<i>2.1 Les milieux parlementaires font un meilleur usage des données que leur fournit l'UIP comme organisme mondial de référence sur les femmes en politique</i>		
2.1.1	Bases de données en ligne sur les femmes en politique	<p>Bases de données opérationnelles, nombre d'utilisateurs ; nombre de mentions des bases de données</p> <p><i>Quota project (www.quotaproject.org) :</i></p> <p>2016 a été une année moins bonne que 2015 pour la base de données sur les quotas électoraux. Il y a eu 64 046 visites en 2016, soit 81 093 de moins qu'en 2015. Le nombre des utilisateurs (41 772) a diminué par rapport à 2015 (54 877), tout comme le nombre de pages vues (à savoir 166 437, contre 211 589 en 2015). La proportion de nouveaux utilisateurs a aussi légèrement fléchi, passant de 67,3 % en 2015 à 64,6 % en 2016.</p> <p>Les bases de données sur les commissions parlementaires de l'égalité des sexes (http://www.ipu.org/parline-f/instanceadvanced.asp et les forums de femmes parlementaires (http://w3.ipu.org/f/), actualisées chaque semaine, constituent une source de données sans équivalent dans le monde.</p>
2.1.2	Diffusion des connaissances par le biais du site Internet iKNOW Politics	<p>Nombre de visiteurs sur le site Internet ; nombre d'outils d'information référencés sur le site, nombre de cercles de discussion ; degré de satisfaction des utilisateurs ; utilité de la diffusion des bonnes pratiques par le biais du site</p> <p>Utilisateurs : En 2016, le site Internet iKNOW Politics a été consulté par 137 107 utilisateurs, soit une hausse de 34 % par rapport à 2015. Le nombre de pages vues est donc passé à 283 858, ce qui constitue une augmentation de 24 % par rapport à 2015. Les dix pays les plus représentés parmi les utilisateurs du site iKNOW Politics sont les Etats-Unis, l'Inde, le Mexique, la France, le Royaume-Uni, l'Argentine, le Maroc, l'Egypte, le Kenya et le Canada. 63,6 % des utilisateurs sont des femmes. 61,2 % ont entre 18 et 34 ans, 18 % ont entre 35 et 54 ans et 20,8 % ont plus de 55 ans.</p> <p>Membres : iKNOW Politics compte 400 nouveaux membres, ce qui porte le total de ses membres à 12 106. Parmi ceux-ci figurent des représentants de la société civile, des universitaires, des étudiants, des organisations internationales, des fonctionnaires gouvernementaux, des militants, ainsi que des membres de partis politiques. La proportion de parlementaires et d'autres représentants élus est de 6,5 %.</p>

			<p>Sujets d'actualité et ressources : Chaque jour, au moins trois sujets d'actualité et ressources ont été proposés et mis en valeur. La bibliothèque virtuelle s'est enrichie pour atteindre un total de 1 236 sujets et ressources (180 en arabe, 622 en anglais, 194 en français et 240 en espagnol), soit 617 de plus qu'en 2015. Le site Internet dans son intégralité rassemble 16 178 documents (2 049 en arabe, 7 189 en anglais, 3 220 en français et 3 720 en espagnol).</p> <p>Nouvelles pages : Cinq pages thématiques pilotes abordant les thèmes suivants : "Parlements et Elus", "Leadership des femmes", "Plaidoyer et lobbying", "Elections et Partis politiques" ont été créées afin d'offrir aux membres un espace d'apprentissage virtuel abordant la participation politique des femmes sous divers angles.</p> <p>Médias sociaux : En 2016, iKNOW Politics a obtenu 1 570 nouveaux "j'aime" sur Facebook et conquis 960 nouveaux abonnés sur Twitter. Le nombre de "j'aime" sur Facebook a presque doublé par rapport à l'année précédente (800 nouveaux "j'aime" en 2015) et le compte Twitter a 260 abonnés de plus qu'en 2015 (700 nouveaux abonnés en 2015). iKNOW Politics a suscité l'intérêt de plus de 577 personnes sur Twitter et de plus de 90 000 personnes sur Facebook. Les deux tiers des abonnés sur Twitter et des fans sur Facebook sont des femmes.</p>
2.1.3	Publication d'un rapport annuel sur les femmes au parlement à l'occasion de la Journée internationale de la femme	Rapport publié le 8 mars	<p>A l'occasion de la Journée internationale de la femme, l'UIP a publié son analyse annuelle des résultats électoraux intitulée "Les femmes au parlement en 2015 : Regard sur l'année écoulée" (http://www.ipu.org/pdf/publications/WIP2015-f.pdf), qui donne notamment un aperçu régional de la question et analyse l'incidence des mesures mises en œuvre pour développer la participation des femmes dans les pays ayant renouvelé leur parlement en 2015.</p>

2.1.4	Promotion et diffusion d'informations concernant les femmes en politique	Nombre d'initiatives ; nombre de mentions des lancements dans les médias ; nombre de destinataires/demandes/degré de satisfaction/nombre et contenu des mentions dans d'autres publications ou dans les médias	<p>Les conclusions de l'analyse menée dans la publication intitulée "Les femmes au parlement en 2015 : Regard sur l'année écoulée" ont été présentées lors d'une conférence de presse. Cette analyse, qui a bénéficié d'une large couverture médiatique, a également été diffusée à l'ensemble des Parlements membres de l'UIP. Elle a aussi été présentée en mars 2016 à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée de l'UIP devant un auditoire de presque 200 hommes et femmes parlementaires assistant au Forum des femmes parlementaires.</p> <p>Cette analyse a également été diffusée aux participants aux manifestations de la Commission de la condition de la femme (CCF), ainsi qu'à des organisations partenaires et des chercheurs.</p> <p>Les données de l'UIP sur les femmes dans les parlements, reprises par l'ONU, ONU Femmes, le FEM et d'autres organisations internationales, servent d'indicateur de la participation politique des femmes, ainsi que d'indicateur de contrôle de l'avancement de l'ODD 5 (égalité des sexes et autonomisation des femmes).</p> <p>L'UIP a également reçu de nombreuses demandes d'autorisation de publication de ces données dans des articles de recherche et des bases de données.</p>
2.1.5	Recherche sur l'influence des femmes	Recherches entamées et conclusions préliminaires	<p>Les recherches sur l'influence des femmes ont été en partie incluses dans les actions et initiatives lancées dans le cadre du Rapport parlementaire mondial : celui-ci aborde en effet la question de l'influence exercée par les femmes sur le contrôle de l'intégration de la dimension de genre.</p>
<p><i>2.2 Les femmes sont plus nombreuses à accéder au parlement et à contribuer utilement à ses travaux</i></p>			
2.2.1	Amélioration de la synergie et des stratégies dans les régions comptant peu de femmes parlementaires	Audition aux Assemblées de l'UIP des délégations ne comptant pas ou peu de femmes ; définition de stratégies et planification ; mise à disposition d'experts ; actions de suivi de la part des parlements	<p>Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP a organisé à l'occasion de la 134^{ème} Assemblée une audition de la délégation de Micronésie, dont le but était de débattre de la participation politique des femmes dans le pays. Les parlementaires micronésiens ont expliqué à quelles difficultés ils se heurtent, notamment la culture et les mentalités, l'absence de partis politiques et de financement, mais aussi la géographie, la Micronésie étant composée de plus de 600 îles. Les parlementaires se sont également engagés à soutenir le changement dans la perspective des élections qui renouvelleront certains sièges en mars 2017.</p> <p>Un plan d'action visant à offrir une aide ciblée et sur mesure aux pays comptant peu de femmes au parlement sera élaboré en 2017.</p>

2.2.2	Débats et/ou analyse des cadres législatifs nationaux dans le but de faciliter l'accès des femmes au Parlement	Nombre et volume des contributions de l'UIP aux débats et aux réformes	<p>Côte d'Ivoire :</p> <p>L'UIP a soutenu le Caucus des femmes parlementaires de Côte d'Ivoire et les hommes qui collaborent avec ce groupe dans leur travail d'élaboration d'une série de dispositions visant à intégrer les quotas de femmes dans la législation électorale ivoirienne. Ce soutien a pris la forme d'un séminaire de renforcement des capacités expliquant aux parlementaires hommes et femmes, ainsi qu'aux fonctionnaires parlementaires, comment rédiger des lois garantissant la participation des femmes. 50 personnes, dont 40 parlementaires, y ont pris part. La Ministre de l'égalité des sexes et de la condition de la femme assistait aussi au séminaire, qui a servi de cadre à des discussions portant sur les amendements constitutionnels. Les propositions élaborées par les parlementaires ont été transmises par le groupe des femmes parlementaires à la Ministre de l'égalité des sexes et de la condition de la femme. Bien que la législation électorale n'ait pas été révisée en 2016, la question de la participation politique des femmes a été davantage à l'honneur dans le pays.</p> <p>Koweït :</p> <p>Dans le sillage d'une mission UIP sur la participation politique des femmes réalisée en 2015 au Koweït, l'Organisation a formulé une proposition de stratégie visant à faire augmenter la représentation des femmes au Parlement. Cette stratégie conseillait au Parlement du Koweït de mener activement campagne pour sensibiliser le public à l'existence de candidates et l'inciter à les soutenir.</p>
2.2.3	Développement des capacités des femmes parlementaires et renforcement des groupes de femmes parlementaires	Nombre (et %) de femmes parlementaires formées ; degré de satisfaction des bénéficiaires de la formation ; nombre de plateformes d'échange/forums mis à disposition ; nombre de groupes de femmes parlementaires créés ou soutenus par l'UIP ; échos sur le matériel de l'UIP	<p>Mauritanie</p> <p>En juillet 2016 a eu lieu un séminaire sur les activités de plaidoyer et de communication visant à offrir aux femmes parlementaires une formation et une feuille de route leur permettant de mener des activités de plaidoyer en faveur du projet de loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes que le parlement prévoyait de débattre peu de temps après. Des experts nationaux et régionaux ont pris part à ce séminaire, qui a rassemblé 36 femmes parlementaires et quelques fonctionnaires parlementaires admis en tant qu'observateurs.</p> <p>Turquie :</p> <p>L'UIP et ONU Femmes ont continué à soutenir la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Parlement turc. Un séminaire de formation au leadership, à la communication et aux relations avec les médias a notamment été organisé à l'intention des femmes parlementaires. Il a rassemblé 22 parlementaires (18 femmes et 4 hommes), ainsi que des femmes ministres ou anciennes ministres et des femmes gouverneurs. Les Participants ont défini une stratégie reposant sur la coopération et la visibilité, y compris dans les médias sociaux (voir également le point 2.3.4).</p>

2.2.4	Mentorat de la part de femmes parlementaires	Initiatives prises par des femmes parlementaires, cercles de discussion sur iKNOW Politics	<p>En 2016, iKNOW Politics a organisé et animé trois discussions électroniques en quatre langues sur les thématiques suivantes : "Le contrôle parlementaire de l'égalité des sexes" , "L'élimination des lois discriminatoires et combler les écarts entre les sexes" et "La violence contre les femmes en politique". Les réponses consolidées ont été mises à disposition en arabe, anglais, français et espagnol sur la plateforme et dans les médias sociaux.</p> <p>Pour atteindre son objectif, à savoir mettre en valeur les femmes qui ont réussi en politique et inciter d'autres femmes à s'engager activement dans la vie publique, iKNOW Politics a mené et publié en 2016 27 entretiens de femmes politiques et de militantes. Ces tranches de vie donnaient des exemples concrets des mesures prises pour faire avancer l'égalité des sexes dans les différentes régions.</p>
<i>2.3 Les parlements sont plus sensibles au genre</i>			
2.3.1	Auto-évaluations par les parlements de leur degré de sensibilité au genre	Nombre d'auto-évaluations réalisées ; résultats des auto-évaluations et recommandations	<p>L'UIP a lancé un outil d'auto-évaluation à l'intention des parlements désireux d'évaluer leur degré de sensibilité au genre au regard des critères figurant dans le Plan d'action de l'UIP sur les parlements sensibles au genre. Cet outil existe en anglais, espagnol et français, la version arabe étant attendue début 2017.</p> <p>Le Kenya a été le premier pays à faire appel au nouvel outil d'auto-évaluation de l'UIP. Une auto-évaluation impliquant 8 parlementaires (dont 2 hommes) et 31 fonctionnaires parlementaires (dont 11 hommes) représentant les deux chambres du parlement a été menée à bien avec l'aide de l'UIP. Au terme de cette évaluation, les participants ont élaboré un plan d'action pour le Parlement. Ils ont préconisé l'adoption d'un quota destiné à faire augmenter le nombre de femmes occupant des postes à responsabilité au parlement, de politiques visant à instaurer l'égalité des sexes et de mesures ayant pour but de renforcer le savoir-faire du parlement en matière de genre, notamment grâce à l'offre de formations et à la création d'un point focal pour le genre à haut niveau.</p>
2.3.2	Intégration de la dimension de genre au parlement	Nombre de parlementaires et de fonctionnaires parlementaires formés, ventilé par sexe ; degré de satisfaction des personnes formées ; demandes concernant les outils	L'UIP a organisé une visite d'étude de fonctionnaires parlementaires turcs au Parlement norvégien. Ce voyage s'est déroulé dans le cadre du projet de l'UIP et ONU Femmes visant à aider la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Parlement turc (voir également le point 2.3.4).

2.3.3	Violence à l'égard des femmes en politique	Résultats préliminaires de recherche ; nombre de réponses à l'enquête et au questionnaire	<p>L'UIP a publié une étude sur le thème "Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires", qui a révélé que le sexisme et la violence à l'encontre des femmes parlementaires sont des problèmes mondiaux entravant l'égalité des sexes et minant les fondements de la démocratie. Sur les 55 femmes parlementaires originaires de 39 pays interrogées, plus de 80 % ont déploré avoir fait l'objet de violences psychologiques sous une forme ou une autre, tout particulièrement des remarques et des menaces à caractère sexiste dans les médias sociaux. 20 % des femmes interrogées ont déclaré avoir été harcelées sexuellement et 20 % giflées, poussées ou frappées, y compris par des collègues parlementaires.</p> <p>Cette étude, à laquelle les médias ont donné un vaste écho, a interpellé les parlementaires du monde entier. Cette publication arrive à point nommé pour braquer les projecteurs sur un phénomène de plus en plus ouvertement abordé dans plusieurs pays.</p> <p>Une vingtaine de médias, dont la BBC, le New York Times, le Washington Post, le Huffington Post, Libération, El País, la Tribune de Genève, le Korean Herald, Swiss info, ABC News Australia, le Revelist, Newsweek-Europe, Lavanguardia, Grazia, Femmes Plus, Broadly Vice, KT Press Rwanda, etc., ont publié des articles sur cette étude et l'UIP a reçu des demandes d'autorisation visant à publier les données et/ou utiliser et adapter les questions de son enquête dans divers travaux de recherche.</p> <p>L'UIP a été invitée à présenter l'étude à une réunion de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Paris, à une table ronde organisée à Tunis par International IDEA et à la Conférence des femmes parlementaires du Commonwealth à Londres.</p>
2.3.4	Le Parlement turc renforce ses capacités et ses structures en matière de genre et prend des mesures en faveur de l'égalité des sexes	Nombre d'initiatives de soutien organisées ; nombre de participants ; mesures prises en faveur de l'égalité des sexes	<p>Plusieurs activités se sont déroulées en 2016 dans le cadre du projet conjoint UIP-ONU Femmes visant à aider la Commission pour l'égalité des chances entre les femmes et les hommes du Parlement turc.</p> <p>1) Séminaire à l'intention des parlementaires consacré aux Conventions internationales et à l'examen sexospécifique de la législation du travail, suivi par 17 parlementaires (dont 5 hommes)</p> <p>2) Séminaire à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux consacré aux Conventions internationales et à l'examen sexospécifique de la législation du travail, suivi par 25 fonctionnaires gouvernementaux</p> <p>3) Visite d'étude au cours de laquelle deux fonctionnaires du Parlement turc se sont familiarisés avec l'optique adoptée par le Parlement norvégien en matière d'égalité des sexes (voir également le point 2.3.2)</p> <p>4) Formation au leadership et à la communication à l'intention des femmes parlementaires, suivie par 26 participants, dont 22 parlementaires (18 femmes et 4 hommes) - (voir également le point 2.2.3).</p>

2.4 Les parlements traitent des droits des femmes, des inégalités entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes		
2.4.1	Contribution plus active des parlements à la mise en œuvre de la CEDAW	<p>Degré de participation des parlements à l'élaboration des rapports ; débats parlementaires sur la CEDAW dans les pays ayant récemment fait rapport ; nombre de débats/séminaires ; objectifs définis ; amendements à la législation ; autres initiatives parlementaires</p> <p>L'UIP a envoyé des questionnaires aux 27 parlements des pays qui devaient faire rapport en 2016 au Comité des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDAW). 19 des parlements concernés ont répondu. Dix parlements ont été impliqués dans le processus d'élaboration du rapport au niveau national. Sept d'entre eux ont contribué à sa rédaction, tandis que trois autres ne l'ont reçu qu'à la veille de sa présentation au Comité CEDAW. Quatre parlements étaient représentés dans la délégation envoyée par leur pays à la session du Comité CEDAW.</p> <p>Les parlements du Burundi, des Philippines, de la Turquie et de l'Uruguay, qui figuraient parmi les parlements ayant déjà participé aux séminaires sur la CEDAW organisés par l'UIP, ont ensuite pris part au processus d'élaboration du rapport soumis par leur pays en 2016.</p> <p>L'UIP a présenté un rapport sur la participation politique des femmes et l'implication des parlements dans le processus de soumission de rapports de la CEDAW lors des 63^{ème}, 64^{ème} et 65^{ème} sessions du Comité. L'UIP a aussi organisé des réunions de coordination avec le groupe de travail du Comité sur l'UIP et les parlements. Les observations finales du Comité ont été transmises aux parlements des Etats dont les rapports avaient été examinés en 2016.</p> <p>En outre, à l'occasion de la 65^{ème} session du Comité, l'UIP et le Comité CEDAW ont organisé une réunion de haut niveau conjointe au siège de l'ONU à Genève. La délégation, conduite par le Président de l'UIP, comprenait le Président du Parlement de Fidji et le Président du Parlement de Namibie, ainsi qu'un membre du Bureau UIP des femmes parlementaires.</p> <p>A l'échelon national, l'UIP et le Parlement de Namibie ont organisé un séminaire parlementaire sur la CEDAW et les autres instruments relatifs aux droits de l'homme liés, ainsi que les mécanismes visant à faire avancer l'égalité des sexes (notamment l'EPU). Ce séminaire s'est soldé par l'adoption de conclusions et de recommandations, désormais intégrées dans le plan national d'action sur la CEDAW 2016-2020. 35 parlementaires (22 hommes et 13 femmes) ont pris part à ce séminaire. L'UIP a également aidé le Parlement de Fidji à évaluer ses besoins en matière de genre.</p>

2.4.2	Elaboration et mise en œuvre par les parlements de lois contre la violence à l'égard des femmes	Type de compétences et de soutien offerts par l'UIP ; nombre et nature des initiatives parlementaires liées au soutien de l'UIP	<p>Mauritanie : Un séminaire sur l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, organisé à l'initiative du groupe des femmes parlementaires, a rassemblé 120 parlementaires, représentants de la société civile et du gouvernement et dirigeants religieux (dont 10 à 20 hommes). Le groupe a adopté une stratégie exhaustive de plaidoyer en faveur du renforcement du cadre législatif s'appliquant à toutes les formes de violence et de pratiques nuisibles aux femmes, notamment les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants. Ce plan, actuellement en cours de déploiement, est en train de rapprocher les femmes parlementaires de différentes sensibilités politiques, mobilisées par l'examen d'un projet de loi sur la violence à l'égard des femmes actuellement en cours au Parlement. Le groupe des femmes parlementaires a aussi consulté les oulémas et la société civile (70 parlementaires et participants - ventilation pas encore disponible) dans le but de nouer des partenariats en faveur de l'adoption de ce projet de loi.</p> <p>Sierra Leone : L'aide offerte par l'UIP au Parlement pour la mise en œuvre de la législation sur la violence faite aux femmes (lancée en 2014 mais interrompue en raison de l'épidémie à virus Ebola) a pu reprendre. Au vu de l'amélioration de la situation, l'UIP a soutenu un séminaire de formation à l'intention de 40 parlementaires (dont 10 % de femmes) sur la mise en œuvre concrète de la législation sur la violence à l'égard des femmes et la réinsertion des personnes ayant survécu à l'épidémie, qui a été suivi de visites parlementaires dans les régions est et ouest. Les parlementaires ont débattu avec 160 représentants des pouvoirs locaux, dirigeants traditionnels et autres partenaires de la nécessité de faire appliquer le cadre législatif sur la violence à l'égard des femmes et des filles, du problème des grossesses d'adolescentes (souvent la conséquence d'abus sexuels), ainsi que de la réinsertion dans leur communauté des personnes ayant survécu à l'épidémie du virus Ebola.</p>
2.4.3	Meilleures connaissance et application par les parlements de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies	Nombre d'activités organisées ; nombre de participants ventilé par sexe et spécialisation ; degré de satisfaction	<p>En coopération avec la CESAO et la CEA, l'UIP a organisé une formation à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. 41 participants, dont 28 femmes et 13 hommes (parlementaires, fonctionnaires parlementaires et représentants d'institutions gouvernementales et d'organisations internationales et régionales) ont assisté à cette formation, qui s'inspirait du guide pratique publié sur ce sujet.</p> <p>L'UIP a organisé, en marge de la réunion de la CCF et avec l'appui de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et le Bureau pour l'Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique, une conférence sur les perspectives de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité dans les pays arabes.</p>

2.4.4	Part plus active des parlements aux débats mondiaux sur les questions de genre	Niveau de participation des parlements (ventilé par sexe et spécialisation) ; mentions des parlements dans les résultats des débats mondiaux ; degré de participation des représentants de l'ONU/des OIG aux réunions de l'UIP, et des présidentes de parlement aux réunions de l'UIP	<p>L'UIP a organisé en 2016 un Sommet des Présidentes de parlement, qui a rassemblé de nombreuses participantes aux Emirats arabes unis, à l'invitation de la Présidente du Conseil fédéral national. 34 présidentes de parlement étaient au rendez-vous d'Abu Dhabi. Des représentants du gouvernement, de la société civile, des médias, du secteur privé, ainsi que des scientifiques et des experts techniques étaient également présents. Les Présidentes de parlement ont adopté la Déclaration d'Abu Dhabi, qui sanctionne leur engagement et indique quelles mesures elles préconisent pour relever les défis auxquels seront confrontées les nouvelles générations, réaliser l'égalité des sexes, assurer la sensibilité au genre du parlement et autonomiser les jeunes. .</p> <p>L'UIP et ONU Femmes ont organisé leur conférence parlementaire annuelle à l'occasion de la session de la Commission de la condition de la femme. La conférence de cette année était intitulée : "Légiférer pour l'autonomisation des femmes et le développement durable". Elle a rassemblé 177 participants, dont 116 parlementaires représentant 37 parlements nationaux et régionaux (96 femmes et 20 hommes).</p>
2.4.5	Etude de questions touchant aux droits des femmes et à l'égalité des sexes dans les Assemblées de l'UIP	Nombre de mentions des questions d'égalité des sexes dans les résolutions de l'UIP ; visibilité des questions de genre dans les Assemblées de l'UIP ; niveau de participation des femmes parlementaires à ces Assemblées ; nombre d'hommes parlementaires prenant part à la Réunion des femmes parlementaires ; visibilité et efficacité de la Réunion des femmes parlementaires	<p>Au cours de la 135^{ème} Assemblée, le Forum des femmes parlementaires a organisé son deuxième débat sur la parité, qui traitait de la lutte contre le harcèlement et la violence à l'égard des parlementaires. Les intervenants à la tribune représentaient de façon équilibrée les deux sexes. Parmi les personnes qui se sont exprimées, 25 % étaient des hommes, ce qui est une avancée remarquable par rapport au débat sur la parité de 2015, au cours duquel moins de 20 % des interventions avaient été prononcées par des hommes.</p> <p>La 135^{ème} Assemblée a adopté une résolution intitulée <i>Liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance : établir des partenariats hommes-femmes pour atteindre cet objectif.</i></p>
2.4.6	Intégration de la dimension de genre et des droits des femmes dans les initiatives de renforcement des capacités de l'UIP	Nombre de volets se rapportant au genre dans les initiatives de renforcement des capacités	Les volets se rapportant au genre ont été inclus dans les activités de renforcement des capacités réalisées en Egypte, à Fidji et au Myanmar.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
3. Un plus grand respect des droits de l'homme		
3.1 Le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP augmente sa capacité à traiter des violations des droits de l'homme dont sont victimes des parlementaires		
3.1.1	Notoriété accrue du Comité et meilleure compréhension de son travail	<p>Elaboration de nouveaux outils de défense des droits de l'homme ; nombre de campagnes élaborées, nombre de cérémonies/activités organisées à l'occasion du 40^{ème} anniversaire ; nombre de modifications de la section du site Internet de l'UIP consacrée aux droits de l'homme ; nombre de mentions du Comité dans les médias et les rapports de l'ONU ; actualisation de la jurisprudence du Comité</p> <p>La brochure du Comité a été actualisée pour la troisième fois et une brochure sur la solidarité parlementaire a été publiée pour la première fois à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme (le 10 décembre) ; les statistiques se rapportant au travail du Comité ont été présentées et rendues publiques sous la forme d'une carte du monde et d'une analyse ; les travaux du Comité ont donné lieu à 10 communiqués de presse ; des interviews ont eu lieu avec les médias et plusieurs cas examinés par le Comité ont bénéficié d'une couverture médiatique</p> <p>Lors de l'Assemblée de l'UIP en octobre, le Comité a fêté son 40^{ème} anniversaire par une série de manifestations, parmi lesquelles le lancement d'un film d'animation numérique retraçant son travail, le témoignage vidéo d'un membre de la famille d'une victime et une exposition de photos se rapportant à des cas emblématiques de violations des droits de l'homme. Une réunion-débat a été organisée pendant la session du Conseil du mois d'octobre. Elle a permis de rendre hommage au Comité, de présenter toutes les initiatives susmentionnées et de débattre de bonnes pratiques en matière de collaboration parlementaire avec le Comité.</p> <p>Le Comité a instauré et utilisé un système de notification intégré lui permettant de communiquer à 1400 contacts environ des informations personnalisées concernant ses plus récentes décisions. Pendant l'année, le Comité a également envoyé 150 lettres de suivi aux autorités compétentes, ainsi que plus de 500 communications aux plaignants et à d'autres parties prenantes concernant chacun des cas examinés.</p>
3.1.2	Sessions ordinaires du Comité	Nombre de rapports / décisions rédigés et traduits
		Trois sessions ordinaires ont été organisées (janvier, mars et octobre) pendant lesquelles 85 rapports, 19 décisions et une audition (janvier), 38 rapports, 13 décisions et 15 auditions (mars), et 48 rapports, 24 décisions et 16 auditions (octobre) ont été respectivement examinés, adoptés et organisés.

3.1.3	<p>a. Missions d'observation de procès et missions sur le terrain, rapports</p> <p>b. Décisions du Comité mieux étayées</p>	<p>Au moins cinq missions d'observation de procès/sur le terrain effectuées, dont le rapport est présenté au Comité</p>	<p>Des missions/visites in situ ont été effectuées au Cambodge (février), aux Maldives (octobre) et 3 missions d'observation de procès ont été menées à bien en Colombie et en Malaisie. Les conclusions et recommandations de chacune de ces missions ont été présentées au Comité. Les missions au Belarus et au Liban n'ont pu avoir lieu car les propositions de visite se sont heurtées au refus des autorités. La mission prévue au Venezuela a été repoussée à 2017 en raison de l'évolution de la situation politique.</p>
<p>3.2 <i>Les parlements contribuent davantage à faire respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire</i></p>			
3.2.1	<p>Les parlements sont informés de l'examen récent ou à venir de la situation des droits de l'homme de leur pays par les mécanismes onusiens des droits de l'homme</p>	<p>Nombre de lettres envoyées aux parlements, échos/réponses reçus ; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves, participation de parlementaires (ventilés par sexe et spécialisation), soutien apporté à un ou deux parlements ; solidité du cadre légal ; nombre d'interventions de l'UIP lors des réunions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et d'autres réunions de l'ONU traitant des droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP par le Conseil et les autres mécanismes onusiens des droits de l'homme</p>	<p>56 lettres d'information transmettant les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'issue de l'Examen périodique universel (EPU) ont été envoyées aux parlements des pays concernés.</p> <p>A la demande de l'UIP, la Commission des droits de l'homme et des minorités nationales du Parlement de Croatie a organisé une discussion sur les recommandations adressées par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à la Croatie à l'issue de son second Examen périodique universel. Une stratégie visant à déterminer la contribution parlementaire à la mise en œuvre de ces recommandations et à la concrétiser a été élaborée.</p> <p>L'UIP a lancé, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, une version révisée du Guide pratique sur les droits de l'homme à l'usage des parlementaires. Ce lancement a eu lieu au cours d'une réunion-débat organisée à l'occasion de l'Assemblée de l'UIP en octobre. Des versions française et espagnole seront publiées début 2017.</p>
3.2.2	<p>Organisation de séminaires régionaux et nationaux destinés à inciter les parlements à intervenir davantage dans le domaine des droits de l'homme</p>	<p>Nombre de parlementaires formés ; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires ; nombre de manifestations organisées et de rapports produits ; organisation d'un séminaire régional et d'un séminaire national</p>	<p>Un séminaire régional à l'intention des parlements de la région Pacifique a eu lieu en novembre à Nadi (Fidji). Il a rassemblé 40 participants (6 femmes et 34 hommes), dont 20 parlementaires représentant 8 pays de la région. Les participants ont recommandé l'adoption d'une série de mesures concrètes pour intensifier la contribution parlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme. Fidji et les Îles Samoa ont souhaité que cette réunion régionale ait un suivi national.</p> <p>Un séminaire national a été organisé en mai à Abidjan (Côte d'Ivoire). Il a rassemblé 56 participants (18 femmes et 38 hommes), parmi lesquels des parlementaires, des fonctionnaires parlementaires, ainsi que des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme et de la société civile. L'intensification de la formation aux droits de l'homme, l'intégration des droits de l'homme dans le travail parlementaire et l'adoption d'une stratégie visant à créer une commission parlementaire des droits de l'homme figurent au nombre des recommandations.</p>

3.2.3	Des campagnes de ratification sont menées à bien.	Nombre de nouvelles ratifications et de retraits de réserves préconisés et obtenus	Cette activité, étroitement liée à la refonte en cours du nouveau site Internet de l'UIP et à la visibilité qu'il est prévu de donner à un certain nombre de conventions relatives aux droits de l'homme, n'a pas eu lieu en 2016.
3.2.4	Recherches visant à déterminer comment les parlements peuvent contribuer à garantir la mise en œuvre nationale des normes internationales des droits de l'homme	Publication des résultats des recherches	Un projet de recherche portant sur le lien entre les parlements et les institutions nationales de défense des droits de l'homme a été mené en collaboration avec l'Institut de hautes études internationales et du développement.
3.2.5	Contribution plus riche de l'UIP aux mécanismes onusiens des droits de l'homme	Nombre de réunions auxquelles participe l'UIP ou auxquelles elle présente des contributions ; nombre d'interventions de l'UIP lors des réunions du Conseil des droits de l'homme de l'ONU et d'autres réunions de l'ONU traitant des droits de l'homme et nombre de mentions des parlements et de l'UIP par le Conseil et les autres mécanismes onusiens des droits de l'homme	<p>L'UIP et le HCDH ont organisé le 22 juin au Palais des Nations à Genève une réunion-débat visant à dresser un bilan de la contribution parlementaire aux travaux du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en particulier son Examen périodique universel. Les participants ont relevé que de grands progrès ont été réalisés en matière de participation des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et de son Examen périodique universel. Ils ont demandé à ce que cet élan se poursuive.</p> <p>Au vu de l'évolution enregistrée par le Comité UIP des droits de l'homme des parlementaires dans le cas dont il est saisi, une contribution a été présentée au Comité contre la torture des Nations Unies dans le cadre de l'examen auquel était soumis la Mongolie en juillet 2016. Le Comité des droits de l'homme de l'ONU et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ont rendu leurs conclusions, qui vont dans le même sens, concernant deux cas examinés par le Comité des droits de l'homme des parlementaires.</p>
3.2.6	Renforcement de la capacité des parlements à faire respecter les droits de l'enfant	Nombre de parlementaires formés ; degré d'application des recommandations de l'ONU/des séminaires ; nombre de nouvelles ratifications de conventions relatives aux droits de l'homme et de retraits de réserves ; nombre de mentions des parlements dans les rapports et décisions de l'ONU ; participation des parlementaires (hommes, femmes et spécialisations concernées) ; soutien apporté à un parlement ; solidité du cadre légal, nombre de manifestations organisées et de rapports produits ; question intégrée à toutes les activités de l'UIP relatives aux droits de l'enfant	Le Parlement de la CEDEAO a organisé à Abuja un séminaire régional sur la contribution parlementaire à la lutte contre la traite et le travail des enfants à grande échelle. 100 participants (22 femmes et 78 hommes), dont 78 parlementaires de la région et d'Afrique centrale, ont pris part à la réunion. Parmi les principales recommandations issues de cette réunion figurent la nécessité de coordonner les efforts réalisés par les parlements d'Afrique centrale et occidentale, ainsi que l'offre de formations régulières sur ce sujet aux parlementaires. Dans le but de coordonner les efforts, le séminaire régional d'Abuja sera proposé en 2017 aux parlementaires de la CEEAC.

3.2.7	Meilleure connaissance de certaines conventions du droit international humanitaire dans les parlements, qui développent une plus grande capacité d'action	Nombre de réunions/activités/réunions-débats organisées par l'UIP ou auxquelles elle a pris part ; lancement du Guide pratique sur la nationalité et l'apatridie à l'intention des parlementaires et nombre d'exemplaires distribués ; nombre de missions effectuées par les membres du Comité sur le droit international humanitaire et de recommandations formulées	<p>Un débat intitulé "La situation des réfugiés, des migrants et de leurs pays d'accueil : quelles sont les prochaines étapes ?" a eu lieu en présence de représentants du HCR, du CICR et de l'OIM à l'occasion de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP. Il avait pour but de dresser un bilan des difficultés que posent actuellement tant l'accueil des réfugiés et des migrants que la défense de leurs droits. Il s'agissait également de faire le point des nouvelles stratégies et perspectives de progrès offertes par le Sommet des Nations Unies pour gérer les mouvements massifs des réfugiés et des migrants, qui s'est déroulé en septembre à New York.</p> <p>Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a mené en mai-juin une mission au Liban, qui visait à évaluer la situation des réfugiés syriens, ainsi que l'incidence de leur arrivée sur le pays hôte. En mai-juin, le Comité s'est rendu en mission au Liban pour évaluer la situation des réfugiés syriens et l'incidence de leur arrivée sur le pays hôte, qui accueille 1,5 million de réfugiés (pour une population de 4 millions d'habitants seulement).</p> <p>L'UIP et le CICR ont élaboré et lancé à l'occasion de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP à Genève un Guide pratique à l'usage des parlementaires sur le droit international humanitaire.</p> <p>Le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP s'est réuni à l'occasion de chacune des Assemblées de l'UIP.</p>
-------	---	---	--

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016		
PRODUITS	Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
<i>4. Renforcer la dimension parlementaire des travaux des organisations multilatérales</i>		
<i>4.1 Les parlements sont mieux informés des principales activités des Nations Unies et y participent davantage, ils sont mieux armés pour donner suite aux engagements pris par leurs gouvernements à l'ONU et pour demander des comptes à leurs gouvernements à ce sujet, les vues des parlementaires sont prises en compte dans les processus décisionnaires pertinents de l'ONU</i>		
4.1.1	Déclarations prononcées devant des organes de l'ONU, contributions parlementaires officielles aux rapports de l'ONU, résolutions de l'UIP distribuées aux organes compétents de l'ONU	Contribution parlementaire aux débats et mécanismes onusiens (débat, analyses et négociation), nombre de mentions des parlements dans les documents majeurs de l'ONU ; parlementaires présents dans les délégations nationales envoyées aux grandes conférences et à l'Assemblée générale de l'ONU
		Seize déclarations prononcées lors de réunions/conférences officielles de l'ONU Mentions importantes des parlements dans la résolution du Conseil de sécurité sur les ADM (résolution 1540) et le document final de la deuxième Réunion de haut niveau sur la coopération au service du développement (Nairobi) Assistance nombreuse à la deuxième Réunion de haut niveau de Nairobi Bon niveau de participation parlementaire aux sessions du Forum politique de haut niveau et du Forum pour la coopération en matière de développement en juillet, y compris la conférence organisée en parallèle du Forum politique (une première) Organisation des délégations parlementaires envoyées au Forum de la jeunesse de la CNUCED et examen approfondi de la résolution 1540 du Conseil de sécurité
4.1.2	Conception, lancement ou développement de projets communs avec l'aide du Bureau de l'Observateur permanent	Nombre d'échanges sur des activités communes, évaluation des réunions par les participants
		Contribution importante à l'outil d'auto-évaluation UIP-PNUD sur les ODD à l'intention des parlements Organisation de la première enquête UIP sur la participation des parlements aux revues nationales volontaires
4.1.3	Organisation d'une audition parlementaire et communication de ses résultats aux organes compétents de l'ONU Facilitation de la représentation parlementaire aux réunions-débats de l'ONU	Niveau de participation aux Nations Unies ; qualité du rapport final jugée à la pertinence et à l'intérêt que revêtent ses recommandations ; nombre de parlementaires participants
		Excellente qualité du compte rendu analytique ; valeur ajoutée politique au mécanisme onusien relatif au problème mondial de la drogue (Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue en 2016) Niveau élevé de participation parlementaire et représentation au plus haut niveau de l'ONU (Secrétaire général, Président de l'AG, Directeur exécutif de l'ONUDC)

4.1.4	La Commission UIP des Affaires des Nations Unies examine avec succès des questions d'intérêt commun et ce qu'elle produit contribue à informer les débats aux Nations Unies, le Bureau de la Commission guide les travaux de l'UIP auprès des Nations Unies par des consultations et des activités régulières (notamment des missions sur le terrain ou d'autres activités opérationnelles)	Nombre de participants aux séances plénières ; niveau de participation de l'ONU ; pertinence des questions pour les parlements et l'ONU ; correspondance directe et régulière avec les membres du Bureau et nombre d'échanges épistolaires avec eux ; mission sur le terrain ou autre activité réalisée entre les sessions officielles de la Commission	Qualité élevée du contenu des sessions de la Commission sur le financement de l'ONU, l'exploitation et les atteintes sexuelles par des agents de maintien de la paix de l'ONU organisées lors de l'Assemblée de Genève et bon niveau de participation à ces sessions La session de Lusaka a été l'occasion de souligner que les ODD constituent désormais un nouvel accord d'importance majeure, ainsi que d'établir une procédure permettant aux parlements de l'UIP d'apporter leur contribution par le biais du Forum politique de haut niveau et des sessions annuelles sur les ODD dans le contexte du programme de travail de la Commission.
4.1.5	Echanges d'informations avec de hauts responsables de l'ONU sur les enjeux mondiaux lors des Assemblées et des réunions spécialisées de l'UIP et orientations données à ce sujet	Nombre de hauts responsables de l'ONU (hommes et femmes) participant aux réunions	Première interaction à l'échelle du système avec de hauts fonctionnaires de l'ONU coordonnée par le Secrétaire général adjoint et organisée par le chef de cabinet du Secrétaire général de l'ONU, participation régulière à toutes les activités de l'UIP à l'ONU
4.1.6	Les membres des Bureaux des quatre Commissions permanentes sont régulièrement informés des débats en cours aux Nations Unies, des séances d'information avec de hauts fonctionnaires de l'ONU et/ou des diplomates sont organisées à l'intention des membres des Bureaux, des rapporteurs ou d'autres parlementaires, selon les besoins	Plusieurs communications dans l'année sont envoyées au Bureau de chaque Commission, deux séances d'information sont organisées pour les membres du Bureau de l'une ou l'autre Commission ou des occasions leur sont données de participer à des groupes des Nations Unies	Cinq notes techniques ont été envoyées aux membres du Bureau de la Commission des affaires des Nations Unies ; participation de deux membres au moins aux réunions-débats des Nations Unies.
4.1.7	Adoption d'une nouvelle résolution du Secrétaire général de l'ONU sur l'interaction entre l'ONU, les parlements et l'UIP	La résolution mentionne la contribution de la 4 ^{ème} Conférence mondiale des Présidents de parlement, elle continue également à consolider les avancées progressivement enregistrées par la coopération entre l'UIP et l'ONU	Adoption de la résolution AG/70/298 ; la résolution mentionne clairement la contribution de l'UIP au mécanisme visant à réaliser les ODD et à leur suivi ; elle ouvre de nouveaux domaines de coopération (p. ex. la migration) ; elle reconnaît le rôle joué par l'UIP dans les travaux du Forum politique de haut niveau, notamment grâce à l'organisation d'une conférence se tenant régulièrement en marge de la session du Forum.
4.1.8	Adoption d'un nouvel accord de coopération	L'accord de coopération représente effectivement une valeur ajoutée par rapport à l'ancien	Finalisation et signature de l'accord de coopération en juillet 2016

4.2 Contrôle parlementaire effectif de l'OMC et des négociations internationales sur le commerce			
4.2.1	Organisation, avec le Parlement européen, d'une session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC à Genève	Nombre de parlementaires, d'organisations internationales et de missions permanentes à Genève participant à la session ; qualité et intérêt des débats	<p>A l'occasion de la 10^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC en juin, à Genève, l'UIP a organisé avec le Parlement européen une session parlementaire intitulée "Quel futur pour l'OMC ?"</p> <p>Les participants (plus de 400 parlementaires, représentants gouvernementaux et organisations partenaires), conscients de la lenteur des progrès réalisés dans le cadre des négociations du Cycle de Doha, ont souligné à quel point il était important sur le plan politique que les parlements assurent efficacement le contrôle de la position adoptée par leur gouvernement dans les négociations à l'OMC ; une déclaration finale ferme a été adoptée à l'issue de la réunion.</p>
4.2.2	Accueil d'au moins une réunion du Comité de pilotage de la Conférence parlementaire sur l'OMC	Assistance nombreuse à la réunion, audition du Directeur général de l'OMC ; débat de fond, décisions de poids	Trois réunions du Comité de pilotage ont eu lieu en 2016, à Bruxelles et Genève. Elles ont attiré de nombreux participants et permis des débats de fond, ainsi que l'adoption de décisions pertinentes relatives à un commerce plus inclusif, au rôle joué par les parlements dans ce domaine, mais aussi à la nécessité, pour les gouvernements, d'accélérer les procédures de ratification et de mettre en œuvre les arrangements requis par l'Accord sur la facilitation des échanges.
4.2.3	Organisation d'une réunion parlementaire dans le cadre du Forum public annuel de l'OMC	Nombre de parlementaires présents ; notamment d'autres régions que l'Europe ; qualité et profondeur du débat	<p>La réunion parlementaire qui se tient dans le cadre du Forum de l'OMC a eu lieu le 27 septembre, sur le thème "Comment les chaînes de valeur mondiales peuvent-elles rendre le commerce plus inclusif ? La perspective législative."</p> <p>Cette réunion a attiré un grand nombre de parlementaires, de diplomates et de représentants du monde des affaires et de l'opinion publique ; discussion animée, ayant contribué à apporter la perspective parlementaire sur les questions examinées.</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
5. Renforcer l'adhésion des parlements aux objectifs internationaux de développement			
5.1 Les parlements encouragent à agir sur les ODD et contribuent à leur mise en œuvre concrète			
5.1.1	Informers les parlements sur les ODD et promouvoir l'intégration des objectifs	Nombre d'activités régionales visant à promouvoir l'action parlementaire sur les ODD	Cinq séminaires régionaux sur les ODD ont été organisés en 2016 et des plans concrets ont été adoptés pour en assurer le suivi. Lors du premier séminaire régional de l'année, les Présidents de parlement d'Asie du Sud ont créé un Forum sur les ODD et, vers la fin de l'année, l'UIP a organisé une réunion de suivi (21 parlementaires – dont sept femmes – de six pays y ont participé). Le deuxième séminaire régional pour l'Europe centrale et orientale et l'Asie centrale a eu lieu en Roumanie et un séminaire de suivi est prévu pour début 2017 (22 parlementaires – dont quatre femmes – de huit pays y ont participé). Le premier séminaire interrégional a eu lieu en Chine à l'intention des parlements d'Asie et d'Afrique (18 parlementaires – dont quatre femmes – de six pays y ont participé) et un deuxième est prévu pour 2017. Un séminaire régional sur les ODD et les droits de l'homme a été organisé pour la région Pacifique. En fin d'année, le premier séminaire régional sur les ODD pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été organisé conjointement par l'UIP et le Parlatino.
5.1.2	Renforcer les capacités des parlements au plan national pour leur permettre de contrôler efficacement la mise en œuvre des ODD, notamment par le contrôle de l'efficacité de la coopération au développement	Nombre de parlements soutenus, nombre d'outils conçus pour soutenir les parlements	Une mission d'évaluation de l'UIP composée de parlementaires et d'experts a examiné la capacité du Parlement fidjien à œuvrer en faveur des ODD et de l'égalité des sexes. La mission a produit un rapport contenant des recommandations pratiques qui ont été approuvées par le Parlement. Le Parlement prépare actuellement à l'intention de l'UIP et d'autres partenaires une proposition pour faciliter la mise en œuvre de certaines des recommandations. L'outil d'auto-évaluation sur les ODD a été publié en quatre langues à la fin de l'année. Il a été conçu pour favoriser l'action parlementaire en faveur des ODD au niveau national.
5.1.3	Faciliter les contributions parlementaires au contrôle et aux débats mondiaux sur la mise en œuvre des ODD	Contributions parlementaire fournies aux mécanismes mondiaux de contrôle des ODD; des débats parlementaires sont organisés lors des Assemblées de l'UIP; contribution parlementaire au FCD et au partenariat mondial pour une coopération efficace en matière de développement	L'UIP a mobilisé les parlements lors du Forum politique de haut niveau et des assemblées de l'UIP (voir détails sous l'Objectif 7). Une réunion parlementaire fructueuse a été organisée à l'occasion de la deuxième Réunion de haut niveau du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement.

5.2 Les parlements agissent dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile			
5.2.1	Promouvoir l'obligation de rendre compte en matière de santé maternelle, néonatale et infantile	<p>Nombre d'activités menées aux niveaux national et régional pour que les engagements pris dans ce domaine soient tenus, notamment la résolution adoptée en 2012 par l'UIP, ainsi que les fonctions de contrôle et budgétaires des parlements; nombre d'auditions et de campagnes de sensibilisations visant à faire connaître les lois, comprendre les préoccupations des citoyens et lancer des initiatives politiques sur la santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>L'UIP et l'OMS ont organisé la toute première réunion parlementaire à l'Assemblée mondiale de la Santé, qualifiée d'historique par l'OMS. Pour la première fois, le Secrétaire général de l'UIP a prononcé un discours devant l'Assemblée mondiale de la Santé réunie en plénière. En outre, l'UIP a été invitée pour la première fois à la réunion du Conseil d'administration du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH), ouvrant la voie à de nouvelles discussions sur la composition du Conseil. La réunion a rassemblé 62 parlementaires et membres du personnel parlementaire de 18 pays des cinq continents.</p> <p>Au Rwanda, l'UIP a soutenu des visites de terrain menées par des parlementaires pour superviser la mise en œuvre des dispositions législatives sur l'état civil et les statistiques y afférentes. Les parlementaires ont rencontré des responsables locaux et dressé une liste des lacunes qu'ils ont publiée dans un document officiel. 28 parlementaires ont couvert les 30 districts du Rwanda. 30 parlementaires rwandais, dont 18 femmes, ont participé à l'organisation de forums communautaires sur le planning familial pour évaluer les connaissances des citoyens sur la santé sexuelle et génésique ainsi que leurs besoins en matière de santé, en mettant l'accent sur les adolescentes.</p>
5.2.2	Favoriser les activités de sensibilisation et l'élaboration de politiques dans le domaine de la santé maternelle, néonatale et infantile	<p>Nombre d'activités de renforcement des capacités pour permettre aux parlements de résoudre les principales difficultés juridique et programmatique entravant l'amélioration de la santé maternelle, néonatale et infantile dans leur pays; élaboration d'une étude sur l'impact de la législation sur l'un des aspects de la santé; soutien à des rapports et documents sur les bonnes pratiques et les stratégies parlementaires en matière de santé maternelle, néonatale et infantile</p>	<p>Les membres du Groupe consultatif ont largement contribué à faire connaître l'UIP aux niveaux national et mondial. Ils ont participé à l'Assemblée mondiale de la Santé et à d'autres grandes réunions mondiales sur la santé. Certains ont joué un rôle déterminant pour favoriser l'action appuyée de l'UIP dans certains pays, notamment au Bangladesh et en Tanzanie.</p> <p>En Ouganda, l'UIP a soutenu l'organisation d'un séminaire de lancement sur la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent. Le nouveau Parlement, composé à 70 % de parlementaires nouvellement élus, a débattu des lacunes du pays dans les domaines de la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant et de la santé sexuelle et génésique. Les 64 parlementaires présents ont identifié plusieurs domaines d'intervention prioritaires qui viendront alimenter la stratégie de plaidoyer du nouveau Parlement sur la santé maternelle, néonatale et infantile.</p> <p>Au Lesotho, un examen de l'action parlementaire sur les ODD a été effectué. Elaboré par un consultant, l'examen a permis d'identifier les mesures prises par le Parlement pour améliorer les résultats en matière de développement et de recenser les lacunes du Parlement dans l'exécution de ses fonctions. Il a également permis de soumettre au Parlement un plan d'action contenant des recommandations sur la manière de renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement, notamment dans le cadre des ODD.</p>

5.2.3	Apporter une composante parlementaire à la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2015-2030)	Informers les parlementaires sur la Stratégie mondiale; apporter une contribution parlementaire au mécanisme de contrôle de la Stratégie mondiale; promouvoir la participation parlementaire aux principales manifestations mondiales sur la santé de la femme et de l'enfant	<p>La Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2015-2030) est entrée en vigueur. Grâce aux vastes efforts de plaidoyer de l'UIP, la Stratégie souligne l'importance du rôle du parlement et de l'UIP.</p> <p>Des réunions parallèles sur différents aspects de la Stratégie mondiale ont été organisées lors des deux Assemblées de l'UIP. Ces réunions ont donné lieu à des échanges fructueux entre les parlementaires et l'OMS et d'autres acteurs internationaux de la santé.</p> <p>Le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant a invité l'UIP à participer à son Objectif stratégique sur la responsabilisation pour assurer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale.</p>
<i>5.3 Les parlementaires font preuve d'initiative et d'engagement pour soutenir l'éradication du sida à l'horizon 2030</i>			
5.3.1	Promouvoir les faits, instaurer un dialogue parlementaire et diffuser les meilleures pratiques	Les meilleurs documents d'information de l'UIP/ONUSIDA diffusés et promus; commentaires formulés sur les documents et textes législatifs ainsi que les politiques nationales relatives au VIH; le Groupe consultatif invite au dialogue fondé sur des faits	<p>Deux réunions du Groupe consultatif ont eu lieu lors des Assemblées de l'UIP.</p> <p>À Lusaka, une visite de terrain a été organisée pour le Groupe consultatif avec l'ONUSIDA pour examiner la question cruciale de la transmission du VIH dans l'un des pays les plus touchés dans le monde. Suite à la visite, un rapport a été présenté à l'Assemblée de l'UIP et a été largement diffusé par l'ONUSIDA.</p>
5.3.2	Apporter des contributions parlementaires visibles et stratégiques aux processus mondiaux de lutte contre le VIH	Apporter une contribution parlementaire aux préparatifs et au document final de la SSAGNU sur le sida; obtenir un engagement fort des parlementaires à la 21 ^{ème} Conférence internationale sur le sida à Durban.	<p>Une réunion parlementaire fructueuse a été organisée lors de la Réunion de haut niveau de l'ONU sur le VIH/sida. Le rapport de la réunion a été présenté à la Réunion de haut niveau.</p> <p>Dans son rapport publié en prévision de la Réunion de haut niveau sur le VIH/sida, le Secrétaire général de l'ONU a félicité l'UIP pour son travail de sensibilisation auprès des parlements sur la question de l'épidémie de VIH/sida. Dans la Déclaration politique adoptée à l'issue de la Réunion, les participants se félicitent "des efforts déployés par l'Union interparlementaire pour aider les parlements nationaux à surmonter les obstacles d'ordre politique et législatif afin de créer un environnement juridique propice à la conduite d'une action nationale efficace contre le VIH et le sida" et appellent à un renforcement des efforts.</p>
5.3.3	Renforcement de l'action parlementaire aux niveaux national et régional		Des négociations ont été entamées avec le Fonds mondial pour établir un protocole d'accord visant à renforcer le dialogue conjoint de l'UIP et du Fonds avec les parlements aux niveaux national et régional.

5.4 Les parlements prennent en compte le dérèglement climatique et la réduction des risques de catastrophe (RRC) dans le budget et les lois de leur pays			
5.4.1	Informers les parlements des résultats de l'accord universel sur le climat	Bonne participation à la réunion; débat approfondi	<p>La réunion parlementaire organisée à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques à Marrakech a réuni plus de 250 délégués, dont 25 % de femmes, pour discuter de leur rôle dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris. Fait notoire, pour la première fois le Secrétaire exécutif de la CCNUCC participait à une réunion organisée par l'UIP.</p> <p>Une réunion parallèle organisée en partenariat avec la London School of Economics s'est tenue en marge de la conférence de Marrakech. Les participants ont examiné les lacunes législatives qui entravent la mise en œuvre des contributions nationales destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre.</p>
5.4.2	Informers les parlements des résultats de la Conférence mondiale de Sendai sur la RRC	Une manifestation conjointe avec l'ONU	Les séminaires régionaux sur les ODD ont permis à l'UIP et à l'UNISDR de familiariser les parlementaires avec le Cadre de Sendai. Faut de ressources suffisantes, les deux organisations n'ont pas pu organiser un événement conjoint consacré exclusivement au Cadre de Sendai.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
6. Contribuer à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits			
6.1 Les parlements sont mieux à même d'œuvrer pour la réconciliation dans les situations d'après-conflit			
6.1.1	Le Parlement participe davantage à la prévention des conflits et aux processus de réconciliation nationale	Nombre de parlementaires, hommes et femmes, participant aux visites sur le terrain; nombre de citoyens, hommes et femmes, venus recevoir les visiteurs et mieux informés des travaux du Parlement	<p>A l'occasion de la Semaine de la paix de Genève, l'UIP a co-organisé deux rencontres qui ont attiré de nombreux participants : l'une sur les accords de paix, en partenariat avec l'Inclusive Peace and Transition Initiative (IPTI) et la Mission de l'Allemagne auprès des Nations Unies, et la seconde sur les inégalités, en partenariat avec le Bureau de la Société des Amis auprès des Nations Unies à Genève et la fondation Friedrich Ebert Stiftung.</p> <p>La première stratégie parlementaire conjointe UIP-ONUDC de lutte contre le terrorisme a été élaborée en 2016 pour combler les lacunes dans la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'ONU. Des consultations ont été engagées avec les Membres pour trouver des leaders motivés et des ressources.</p>
6.1.2	Dialogue facilité entre le Parlement et l'Exécutif et/ou entre la majorité et l'opposition pour de meilleures décisions	Des parlementaires de sensibilités politiques différentes travaillent ensemble dans un esprit de tolérance; nombre de demandes reçues; degré de coopération entre la majorité et l'opposition; degré de coopération entre l'Exécutif et le Parlement	<p>Burundi : l'UIP a organisé conjointement avec le Forum parlementaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs une mission d'enquête afin de renforcer le dialogue interburundais par l'entremise du Parlement. La mission a évalué la situation politique et sécuritaire ainsi que les défis auxquels sont confrontés le pays et le Parlement. Le rapport contenait huit recommandations pour aider le Burundi à surmonter la crise politique.</p> <p>Une délégation du Comité des droits de l'homme des parlementaires a effectué une visite au Cambodge du 15 au 17 février 2016 pour mieux comprendre les cas de 12 parlementaires de l'opposition ainsi que la situation politique et celle des droits de l'homme dans lesquelles ils s'inscrivaient, notamment par la reprise du dialogue politique entre partis de gouvernement et d'opposition.</p> <p>Le Secrétaire général de l'UIP s'est rendu à Caracas en juillet 2016 pour rencontrer l'ensemble des parties au conflit et proposer la médiation de l'UIP.</p>
6.1.3	Organisation d'activités destinées à établir ou à renforcer le cadre légal du Parlement	Adoption et mise en œuvre de dispositions constitutionnelles et légales s'appliquant au Parlement; nombre de parlementaires (des deux sexes) prenant part aux activités de renforcement des capacités	Thaïlande : l'UIP a organisé une mission pour apporter un soutien technique au processus de rédaction de la Constitution. Dans leur rapport, les membres de la mission ont préconisé de renforcer le sentiment d'appropriation de la Constitution par les citoyens thaïlandais.

<i>6.2 La diplomatie parlementaire sert à favoriser la prévention et le règlement des conflits</i>			
6.2.1	Organisation de missions sur le terrain pour faciliter le dialogue entre les parties au conflit	De hauts responsables des deux parties au conflit reçoivent la mission de l'UIP; expression de la volonté politique de poursuivre le dialogue; nombre d'hôtes des deux sexes participant à la visite; activités de suivi après la mission; débats au Parlement	Deux sessions fructueuses du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient : l'une en mars à Hanoï et l'autre en octobre à Genève. La seconde a bénéficié de la contribution d'experts du système des Nations Unies (CTED) et de la société civile (GCERF). Le Secrétaire général a poursuivi ses efforts en vue de promouvoir le dialogue intercoréen en se rendant en mission à Pyongyang et Séoul fin avril/début mai et est demeuré actif sur le dossier syrien.
<i>6.3 Les parlements agissent pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des ADM (en vertu de la résolution 1540 du Conseil de sécurité)</i>			
6.3.1	Organisation d'une manifestation spéciale, consacrée à la sensibilisation et à la mobilisation d'une action parlementaire	Une manifestation conjointe avec les partenaires de l'ONU	<p>En coopération avec l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire, et avec le soutien financier du Bureau des affaires du désarmement de l'ONU (UNODA), l'UIP a organisé à Abidjan un séminaire parlementaire régional pour promouvoir l'application effective de la résolution 1540 du Conseil de sécurité en Afrique. Plus de 90 personnes ont participé au séminaire, parmi lesquelles 72 parlementaires de 18 parlements.</p> <p>Le rapport du séminaire, qui comprenait des recommandations sur les mesures à prendre par les parlements pour mettre en œuvre la résolution 1540, a été publié en tant que publication officielle de l'UIP et a été transmis à l'ensemble des parlements africains et organisations partenaires concernées, notamment au Conseil de sécurité de l'ONU. L'UIP l'a également utilisé en tant que contribution à l'Examen exhaustif de la mise en œuvre de la résolution 1540.</p> <p>Dans le prolongement du Séminaire, l'UIP s'est exprimée lors de la réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU chargée d'examiner la résolution 1540 et a organisé lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP une manifestation parallèle de suivi sur la résolution 1540.</p>

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
7. Devenir une organisation universelle et renforcer l'interaction avec les Membres			
<i>7.1 L'UIP se rapproche de son objectif d'universalité</i>			
7.1.1	Extension des contacts avec les Parlements non membres, notamment le Congrès américain et les parlements des Caraïbes et du Pacifique Sud	Nombre d'échanges; réunions régionales; nombre de participants aux réunions organisées à Washington, dans les Caraïbes et/ou le Pacifique Sud	<p>La direction de l'UIP a établi des contacts directs avec les Présidentes de trois Parlements non membres (Antigua-et-Barbuda, Bahamas et Sainte-Lucie) lors du Sommet des Présidentes de parlement à Abou Dhabi.</p> <p>Création du Fonds de solidarité parlementaire pour contribuer au renforcement des relations avec les Parlements non membres des petits Etats insulaires en développement.</p> <p>Echanges réguliers avec les Parlements non membres, soutien accru aux Membres de l'UIP dans le processus (Brunei, Iles Marshall, Ouzbékistan, etc.)</p> <p>Malgré le contexte politique difficile à Washington (campagnes électorales clivantes), l'UIP a mené trois missions dans le pays pour sensibiliser le Congrès américain et solliciter son soutien.</p>
7.1.2	Augmentation du nombre de Membres	Nombre de demandes d'affiliation ou de réaffiliation; nombre de nouveaux Membres	<p>Au cours de l'année, quatre parlements se sont affiliés à l'UIP (Comores, Egypte, Guyana et Swaziland), portant ainsi à 171 le nombre total de parlements nationaux membres de l'UIP.</p> <p>Une demande d'affiliation supplémentaire a été reçue en novembre 2016 de la République centrafricaine (qui devrait devenir le 172^{ème} membre de l'UIP en rejoignant l'Organisation en avril 2017).</p>

7.2 Les Membres tirent un plus grand profit de leur participation aux Assemblées et activités de l'UIP			
7.2.1	Deux Assemblées réussies en 2016	Niveau de participation; nombre d'interventions faites pendant l'Assemblée; documents finals de bonne tenue et d'actualité	<p>L'Assemblée de Lusaka a attiré un grand nombre de participants (plus de 1 200 délégués de 126 parlements membres, six membres associés et 36 organisations observatrices). L'Assemblée de Genève en octobre a vu affluer un nombre record de 141 parlements nationaux, avec notamment la participation de plus de 100 Présidents et Vice-Présidents de parlement.</p> <p>Le débat général a donné lieu à plus de 100 interventions lors des deux Assemblées. Les comptes rendus analytiques de l'Assemblée témoignent de la qualité des débats menés par les différents organes statutaires de l'UIP.</p> <p>Résolutions de fond et résultats très pertinents à l'issue des débats généraux sur les thèmes "La participation des jeunes au processus démocratique" (Assemblée de Lusaka) et "Réagir rapidement lorsque les violations des droits de l'homme présagent un conflit : le rôle du Parlement" (Assemblée de Genève).</p>
7.2.2	Les délégations comptent des membres des commissions parlementaires compétentes pour traiter des questions à l'ordre du jour de l'Assemblée	Composition des délégations; nombre d'interventions dans les délibérations de l'Assemblée	<p>Le système d'enregistrement en ligne a permis d'obtenir une idée plus précise du travail des commissions au Parlement, leurs missions respectives ayant été dûment consignées dans la liste des participants.</p> <p>Echanges animés et approfondis lors du débat général, des Commissions permanentes et autres séances, comme en témoignent les comptes rendus analytiques.</p>
7.2.3	Le document final des conférences de l'UIP est pragmatique; les suites données aux résolutions de l'UIP sont mesurables	Pertinence des documents finals adoptés par l'UIP au regard des sujets abordés Suivi et mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée; rapports sur les initiatives de suivi	<p>Les résultats des Assemblées de l'UIP sont repris dans divers mécanismes mondiaux de l'ONU et contribuent à faire avancer les débats (en particulier sur les questions relatives à la mise en œuvre des ODD, à la participation des jeunes, à la santé de la mère et de l'enfant et aux changements climatiques)</p> <p>Lors de leur réunion conjointe, les présidents des Commissions permanentes et des groupes géopolitiques de l'UIP conviennent de soutenir activement le suivi au niveau des parlements nationaux (efforts en cours pour améliorer l'exercice d'établissement de rapports).</p>
7.2.4	Les contributions aux débats témoignent d'une plus grande sensibilité des parlementaires au genre	Documents finals plus sensibles au genre; apport de la Réunion des femmes parlementaires	<p>Une large place a été faite à la question de l'égalité des sexes dans les documents finals des débats des deux Assemblées. Deux commissions permanentes ont tenu des débats sur une résolution en lien avec l'égalité des sexes. Le Forum des femmes parlementaires a continué d'apporter des amendements aux résolutions pour mieux y intégrer la dimension de genre.</p> <p>Un débat sur la parité a également été organisé lors de la 135^{ème} Assemblée de l'UIP.</p>

<i>7.3 L'UIP parvient à une cohérence et à une efficacité plus grandes dans la coopération parlementaire mondiale</i>			
7.3.1	Suivi efficace de la quatrième Conférence mondiale des Présidents de parlement	Coopération plus forte entre les parlements et l'UIP, notamment sur la mise en œuvre des ODD	La nouvelle stratégie de l'UIP (2017-2021) est élaborée et adoptée, en s'appuyant directement sur les résultats de la Conférence des Présidents de parlement de 2015 ainsi que sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Renforcement de la coopération avec les Membres sur la mise en œuvre des ODD, comme en atteste l'ordre du jour des Assemblées de l'UIP, nombre de séminaires régionaux sur les ODD (trois en 2016) et nouvel outil sur les ODD à l'usage des parlementaires.
7.3.2	Coopération plus étroite entre l'UIP et les autres organisations parlementaires	Nombre d'organisations parlementaires – régionales et autres – assistant aux réunions de l'UIP; nombre d'instances parlementaires se servant des résolutions et des rapports de l'UIP dans leurs travaux; nombre de manifestations organisées en commun	Une vingtaine d'organisations parlementaires – régionales et autres – ont assisté et contribué régulièrement aux Assemblées de l'UIP. Des instances parlementaires spécialisées telles que le réseau PNND (Parlementaires pour la non-prolifération nucléaire et le désarmement) ont utilisé les résolutions de l'UIP dans leurs travaux. Des manifestations conjointes ont été organisées, telles que le Séminaire régional sur les ODD de décembre 2016 (Amérique latine et Caraïbes), en coopération avec le Parlatino.
7.3.3	Les groupes géopolitiques contribuent davantage à l'élaboration des politiques de l'UIP	Nombre de réunions des groupes géopolitiques Ventilation par sexe et âge des candidats proposés par les groupes géopolitiques Dialogue régulier et coopération en dehors des Assemblées	À Lusaka et Genève, tous les groupes géopolitiques actifs au sein de l'UIP ont tenu au moins une réunion de coordination. Plusieurs observateurs permanents ont organisé des manifestations parallèles, comme l'Assemblée parlementaire asiatique (APA), l'Internationale socialiste, Liberal International et le réseau PNND. Les présidents des groupes géopolitiques s'engagent à jouer un rôle plus actif dans le suivi de la nouvelle Stratégie de l'UIP ainsi que dans la mise en œuvre des décisions et résolutions de l'UIP.
<i>7.4 L'UIP met en œuvre des réformes structurelles ; les Membres sont plus nombreux à mieux donner suite et effet à ses résolutions</i>			
7.4.1	Résolutions des Assemblées plus concentrées et plus pratiques	Nombre de Parlements membres reprenant les résolutions de l'UIP à l'échelle nationale	Efforts en cours, en coopération avec les Parlements membres, pour les aider à mieux s'acquitter de leur obligation statutaire de faire rapport.
7.4.2	Travail plus efficace et plus visible accompli par les Bureaux des Commissions	Nombre de réunions; assiduité des membres des Bureaux; organisation de missions sur le terrain; réunions avec les rapporteurs pour préparer le travail des Commissions	Les Bureaux jouent un rôle plus actif dans l'élaboration du programme de travail des Commissions permanentes. La participation aux réunions des Bureaux a augmenté suite à l'adoption des nouveaux critères applicables aux titulaires de postes à l'UIP. Au besoin, les rapporteurs se réunissent en dehors des Assemblées de l'UIP pour préparer les documents nécessaires aux travaux des Commissions permanentes.

7.4.3	Les Membres participent aux travaux de l'UIP, de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes en meilleure connaissance de cause	Séminaire d'information annuel sur l'UIP; nombre de participants au séminaire	En 2016, le Séminaire d'information s'est tenu en français, avec la participation record de 15 parlements nationaux et une représentation équitable entre hommes et femmes parmi le personnel dépêché par les parlements.
7.4.4	Meilleure coordination entre les Commissions permanentes et les groupes géopolitiques	Séance technique conjointe des présidents des groupes géopolitiques et des Commissions permanentes au début de chaque Assemblée	Les réunions conjointes ont attiré de nombreux participants. Débats constructifs sur la base d'un ordre du jour convenu et de documents d'appui, décisions prises pour améliorer encore le fonctionnement des organes de l'UIP.
7.4.5	Etablissement et exécution de programmes de travail plus complets par les quatre Commissions permanentes	Au cours de séances techniques, les Commissions permanentes passent en revue les activités, procèdent à des échanges sur les bonnes pratiques et évaluent les initiatives de suivi prises par les Membres	Les Commissions permanentes organisent leurs travaux de manière à pouvoir examiner les résolutions passées et évaluer l'action parlementaire. Les comptes rendus analytiques reflètent les bonnes pratiques et les suites données par les Membres.
7.4.6	Examen par la Commission permanente des suites données à la résolution	Nombre de réunions d'examen	En 2016, les Commissions permanentes ont organisé des réunions d'examen sur le suivi des ODD et le contrôle parlementaire sur le secteur de la sécurité.
7.4.7	Bon fonctionnement et meilleure homogénéité du Forum des jeunes parlementaires	Deux réunions annuelles du Forum; nombre de jeunes parlementaires assistant aux Assemblées de l'UIP et occupant des postes à l'UIP	Le Forum des jeunes parlementaires a tenu deux sessions fructueuses lors des Assemblées de Lusaka et de Genève.
<i>7.5 Les Membres sont plus nombreux à améliorer la manière dont ils assurent le suivi et la mise en œuvre des résolutions de l'UIP</i>			
7.5.1	Les Membres rendent mieux compte de leurs activités	Nombre de rapports annuels reçus; nombre de recommandations suivies par les Membres	En coopération avec les groupes géopolitiques, des efforts sont en cours pour améliorer l'obligation annuelle d'établissement de rapports par les Membres.
7.5.2	Les Commissions permanentes examinent régulièrement la mise en œuvre des résolutions de l'UIP	Réunions des Commissions permanentes consacrées à l'examen de la mise en œuvre Participation active des Membres	Amélioration de la communication entre les membres des Bureaux en dehors des Assemblées de l'UIP. Les Membres du Bureau de la Commission permanente sur la paix et la sécurité internationale participent au suivi des suites données aux résolutions de l'UIP par leur propre Parlement.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
8. Mettre l'UIP en valeur			
<i>8.1 Le site Internet de l'UIP est un outil moderne, dynamique et riche en informations sur les parlements et la démocratie, qui contribue à renforcer le statut de l'UIP</i>			
8.1.1	Rationalisation de la gestion des données en ligne sur les activités et les Membres de l'UIP	Gestion centralisée des données de l'UIP aux fins de leur utilisation sur le site Internet de l'UIP	Finalisation de l'appel à propositions pour la conception et le développement de la plateforme de données ouvertes destinée à héberger les données de l'UIP. Lancement de l'appel d'offres.
8.1.2	Mise en place du système de gestion de contenu pour le site Internet	Utilisation du nouveau système de gestion de contenu pour le site Internet	Le système de gestion de contenu a été développé et le site beta.ipu.org a été lancé en octobre 2016. Les contenus sont gérés à l'aide du système de gestion de contenu.
8.1.3	Définition du graphisme : couleurs, illustrations et présentation générale	La conception graphique du nouveau site Internet de l'UIP est achevée	Conception et mise en œuvre du site Internet achevées à 90 %. Achèvement de la rubrique sur les réunions prévu pour mai 2017.
8.1.4	Achèvement de la conception du nouveau contenu du site Internet	Les nouveaux matériels et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	97 % des contenus statiques du site ont été mis en ligne, 63 % ont été traduits.
8.1.5	Affinement de la programmation Internet	Les nouveaux matériels et outils destinés à informer et à retenir les visiteurs du site sont prêts	Conception et mise en œuvre du site Internet achevées à 90 %. Achèvement de la rubrique sur les réunions prévu pour mai 2017.
8.1.6	Migration du contenu existant sur le nouveau site Internet	Le nouveau site Internet donne des informations complètes, notamment historiques sur l'UIP	Migration des contenus achevée.
8.1.7	L'hébergement externe du nouveau site ipu.org est mis en place	Hébergement externe solide et fiable pour tous les services en ligne de l'UIP avec un temps de disponibilité de 99,9 %	Achevé. La plateforme d'hébergement Panthéon prête à accueillir le nouveau site Internet de l'UIP.
8.1.8	Les services techniques du nouveau site ipu.org sont organisés de manière à assurer un fonctionnement continu du site Internet	Le nouveau site ipu.org et les bases de données pourront être enrichis après le lancement, en fonction des réactions des utilisateurs	En attente jusqu'à l'achèvement du site Internet. Prévu pour mai 2017.
8.1.9	Le site ipu.org est valorisé par l'exploitation de services supplémentaires liés au web	Le nouveau site ipu.org et les bases de données pourront être enrichis après le lancement, en fonction des réactions des utilisateurs	En attente jusqu'à l'achèvement du site Internet. Prévu pour mai 2017.
8.1.10	Une formation est dispensée sur le nouveau système de gestion du contenu	Les administrateurs de l'UIP peuvent utiliser le nouveau système de gestion de contenu et suggérer des améliorations	Achevé. Formation dispensée en novembre 2016 aux administrateurs, éditeurs et traducteurs du site Internet.
8.2 Création de produits d'information utiles et faciles d'emploi			
8.2.1	Des e-bulletins mensuels sur l'UIP et ses activités paraissent en anglais, en français et en espagnol	Nombre d'e-bulletins et d'articles rassemblés dans ces bulletins, publiés dans les trois langues	Sept e-bulletins produits, regroupant 88 articles (six en trois langues et un en deux langues)

8.2.2	Les Membres et d'autres publics cibles sont informés des activités et des finances de l'UIP en 2015	Rapport annuel 2015 produit en anglais, en français et en espagnol	Rapport annuel 2015 produit en trois langues et présenté à la 134 ^{ème} Assemblée à Lusaka.
8.2.3	Documentation audiovisuelle sur les activités de l'UIP	Des vidéos sont fournies aux télédiffuseurs et mises à disposition des outils collectifs de l'UIP	Les enregistrements vidéo de sept réunions ont été publiés en 2016 et le Secrétaire général de l'UIP a également délivré un message vidéo à l'occasion d'une réunion à laquelle il ne pouvait assister.
8.2.4	L'usage de photos appropriées rend dynamiques et attractifs le site Internet et les publications de l'UIP	Contenu du site Internet et des publications de l'UIP illustré par des images appropriées	Les images sont utilisées pour le site Internet et les publications.
8.2.5	Une plus grande visibilité de l'UIP et une meilleure reconnaissance du nom grâce à la mise en œuvre de l'identité visuelle et à l'utilisation des supports de communication de l'Organisation	Nombre de bannières, affiches enroulables, drapeaux, casquettes, t-shirts, dossiers de presse, etc., de l'UIP imprimés	Le service Communication de l'UIP commande régulièrement des bannières, casquettes, drapeaux de table, etc. pour accroître sa visibilité. Il fournit également des conseils techniques et graphiques aux autres services qui souhaitent concevoir de tels produits.
8.3 L'UIP recentre sa politique de communication sur les grands médias mondiaux et une diffusion ciblée			
8.3.1	L'UIP est plus présente et plus visible dans les médias hispanophones et arabophones	Nombre d'articles produits et distribués aux médias hispanophones et arabophones dans le monde	Vingt communiqués de presse publiés en espagnol et 27 en arabe : 84 % et 75 % du nombre total de communiqués de presse. Les produits en arabe ont enregistré un taux d'ouverture record.
8.3.2	La diffusion du matériel de communication entraîne un élargissement des contacts avec les médias et d'autres partenaires	Les listes de diffusion par courrier électronique augmentent/un plus grand nombre de gens ont connaissance de l'UIP et sont informés sur l'Organisation par le biais de ses produits de communication	Les coordonnées des journalistes qui ont couvert les Assemblées et de ceux qui ont manifesté leur intérêt pour les travaux de l'UIP ont été ajoutées aux listes de diffusion électronique.
8.3.3	La veille médiatique permet de juger du succès des efforts de communication	L'UIP est mentionnée dans les médias à travers le monde	Plusieurs membres du personnel de l'UIP reçoivent chaque jour des rapports de la société de veille médiatique Meltwater. La couverture médiatique est particulièrement élevée lors des assemblées de l'UIP et après la publication des statistiques sur les femmes au Parlement.
8.3.4	La communication avec les médias porte en priorité sur des sujets et des événements d'importance stratégique	Visibilité de l'UIP dans les médias nationaux et internationaux	Les médias reçoivent des déclarations et des communiqués de presse par le biais des campagnes de diffusion électronique menées en quatre langues.

UNION INTERPARLEMENTAIRE : RESUME DU TABLEAU MATRICIEL 2016			
PRODUITS		Ind. obj. vérifiables (IOV) pour les produits	Produits réalisés
9. Améliorer la gestion des activités, la gouvernance et le contrôle interne			
<i>9.1 L'UIP renforce sa gouvernance et son contrôle internes</i>			
9.1.1	Un Comité exécutif performant	Le Comité exécutif s'acquitte de ses fonctions pendant ses deux sessions ordinaires en 2016; amélioration de la mémoire institutionnelle	Succès de la 273 ^{ème} session à Lusaka en mars et de la 274 ^{ème} session à Genève en octobre. Comptes rendus analytiques des deux sessions produits et distribués aux Membres.
9.1.2	Un Sous-Comité des finances performant	Deux réunions du Sous-Comité jusqu'en octobre 2016 plus quatre téléconférences en 2016; communications et rapports au Sous-Comité	Le Sous-Comité a organisé trois réunions et une téléconférence jusqu'en octobre 2016 pour examiner les états financiers et superviser le processus budgétaire ainsi que d'autres questions d'ordre financier. Le Sous-Comité a fait rapport au Comité exécutif à chaque séance.
9.1.3	L'UIP dotée d'une stratégie de mobilisation des ressources	La stratégie de mobilisation des ressources de l'UIP figure sur le site Internet Les nouvelles perspectives de financement sont recensées et mises à profit	En 2016, de nouvelles ressources ont été mobilisées auprès de donateurs, habituels ou nouveaux. Ces ressources ont amené le financement volontaire de l'UIP à un niveau record et permettent d'envisager un meilleur financement des activités en 2017.
<i>9.2 L'UIP modernise ses systèmes et méthodes de gestion et applique une gestion axée sur les résultats</i>			
9.2.1	Tableau matriciel de l'UIP pour 2016	Le tableau matriciel est observé tout au long de l'année 2016; examen intermédiaire d'ici août 2016	Le tableau matriciel a été observé et a fait l'objet d'un rapport en 2016 et a été utilisé comme base pour le rapport annuel. Celui de 2017 a été élaboré dans le cadre de l'établissement du plan et budget 2017. Lors d'une retraite organisée en décembre 2016, la réunion de direction a procédé à un examen complet du processus du tableau matriciel.
9.2.2	Systèmes efficaces d'établissement du budget et de présentation des informations financières	Nouveaux rapports financiers disponibles pour tous les cadres du Secrétariat; accès à distance pour le personnel des finances Le Bureau de NY est relié aux systèmes financiers	Des rapports financiers personnalisés ont été mis à la disposition des responsables de programme pour leur permettre de suivre en résumé et en détail l'évolution des finances de leur programme par centre de coût et les aider à présenter leurs rapports aux bailleurs de fonds. Le Bureau de NY a maintenu un lien indirect avec le système financier grâce à Internet et à la célérité du système.
9.2.3	Application du mécanisme d'évaluation du personnel	Tous les collaborateurs auront été évalués d'ici décembre 2016; pourcentage du personnel évalué : 100 %	Le cycle s'est terminé avec un rapport écrit et signé pour chaque évaluation. Tous les membres du personnel ont eu leurs prestations évaluées.
9.2.4	Formation ciblée du personnel	Tous les collaborateurs ont communiqué leurs besoins de formation d'ici juin 2016 Pourcentage des formations suivies d'ici décembre 2016 par rapport à l'objectif	Les besoins de formation ont été satisfaits en tenant compte des contraintes budgétaires, comme en témoignent les évaluations des prestations individuelles.

<i>9.3 L'UIP intègre systématiquement la parité hommes/femmes dans toute l'Organisation</i>			
9.3.1	Lignes directrices sur l'intégration de la dimension de genre	Elles entrent en application en 2016	Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes a examiné la mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP sur l'intégration de la dimension de genre et en a fait rapport au Conseil directeur. Il a présenté des propositions d'amendements au Règlement du Comité exécutif pour renforcer la participation des femmes.
<i>9.4 L'UIP adopte, dans ses travaux, une démarche fondée sur les droits</i>			
9.4.1	Lignes directrices pour une démarche fondée sur les droits	Elles entrent en application en 2016	Des réunions ont été organisées au sein des groupes de travail de l'UIP et des progrès ont été accomplis vers la définition des prochaines étapes qui permettront de doter l'Organisation d'une approche fondée sur les droits de l'homme.